

ROYAUME DU MAROC

FONDS
D'EQUIPEMENT
COMMUNAL
صندوق التجهيز
الجماعي

F
E
C

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023

LA BANQUE DU FINANCEMENT LOCAL



Une Banque dédiée au Développement Territorial

Le FEC : la Banque des Collectivités Territoriales

Riche de son expérience de plus de 60 ans, le Fonds d'Equipement Communal (FEC), en tant que Banque publique dédiée au financement du développement territorial, se positionne aujourd'hui comme le partenaire technique et financier de premier rang des Collectivités Territoriales (CT). La Banque œuvre constamment à faciliter à sa clientèle l'accès au levier de l'emprunt pour le financement de leurs investissements et projets de développement territorial, notamment à travers des solutions de financement adaptées à leurs besoins.

Engagé en tant que Banque responsable, le FEC veille à inscrire son rôle dans une logique de consolidation et de renouvellement à l'aune des évolutions de l'économie marocaine et du secteur public local. Il œuvre en permanence à adapter ses services et ses interventions aux défis à relever par les CT et aux priorités du développement territorial durable, particulièrement en matière de réduction des disparités territoriales et sociales, la transition vers un développement bas carbone, et le renforcement de la résilience des territoires face aux effets du changement climatique.

C'est dans cet esprit que la Banque a fait le choix stratégique d'intégrer les facteurs de durabilité "Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance" (ESG) dans ses opérations de financement et dans ses relations avec ses parties prenantes. Cet engagement responsable envers les principes fondamentaux du développement durable s'est notamment traduit par l'intégration des critères de risques Environnementaux et Sociaux (E&S) dans la gestion globale des risques et dans les processus décisionnels de la Banque.

A ce propos, la Banque a adopté une politique E&S, entrée en vigueur en avril 2022, qui constitue un cadre de référence formalisant son engagement à intégrer, de façon systématique, les facteurs de durabilité dans ses processus de due diligence et ses opérations de financement. La déclinaison opérationnelle de cet engagement s'appuie sur un corpus composé de procédures et d'outils pertinents permettant de gérer efficacement les risques inhérents aux projets soumis à son financement.

Il y a lieu de noter que cette politique E&S prend en considération toutes les lois nationales et leurs textes d'application ainsi que toutes les conventions internationales pertinentes, ratifiées par le Royaume, pour l'application des mesures de sauvegarde environnementale et sociale.

La détermination du FEC en faveur du renforcement du verdissement de son activité constitue un enjeu stratégique, notamment au regard de l'accroissement de ses concours financiers en lien avec l'évolution du niveau de l'investissement territorial et le changement d'échelle opéré depuis le démarrage de la mise en œuvre de la régionalisation avancée.

Cette évolution permet au FEC, à la fois, d'accompagner la dynamique de croissance des territoires et de contribuer à leur développement inclusif en apportant une dimension supplémentaire à leurs actions visant l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations locales. Ceci favorise la promotion de projets à fort impact social et environnemental bénéfiques pour les CT en soulignant, qu'au titre du rating E&S relatif à l'exercice 2023, la quasi-totalité des projets financés par la Banque présentent des risques minimes et facilement maîtrisables.

A noter aussi que l'intégration des principes de la durabilité et des préoccupations environnementales et climatiques constitue un atout important pour la Banque, notamment dans sa stratégie d'ouverture sur le marché financier international lui permettant d'accéder à des financements compétitifs, y compris ceux liés à la finance climat, afin d'offrir les meilleures conditions d'accompagnement et de financement à ses clients.

RAPPORT DE GESTION | 2023

ABREVIATIONS

ACAPS	Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale
AMMC	Autorité de régulation des marchés de capitaux
BAM	Bank Al-Maghrib
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
CA	Conseil d'Administration
CEB	Charges d'exploitation bancaire
CES	Créances en souffrance
CGE	Charges générales d'exploitation
CT	Collectivités Territoriales
DFIs	Development Finance Institutions (Institutions financières de développement)
DNSSI	Directive Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information
ECI	Etablissements de Coopération Intercommunale
EHB	Engagements hors bilan
E&S	Environnemental et social
INPPLC	Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption
LBC-FT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
MDH	Millions de dirhams
MMDH	Milliards de dirhams
PDR	Plans de Développement Régionaux
PEB	Produits d'exploitation bancaire
PNB	Produit net bancaire
PDR	Programme de développement territorial
PRDTS	Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales
PRG	Provisions pour risques généraux
RSE	Responsabilité Sociétale et Environnementale
SGES	Système de gestion environnementale et sociale
TCAM	Taux de croissance annuel moyen

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS	4
------------------------	----------

CHIFFRES CLÉS	8
----------------------	----------

ACTIVITÉ DE PRÊTS AU 31 DÉCEMBRE 2023	9
--	----------

1. Attributions et engagements de prêts
2. Décaissements de prêts
3. Evaluation des risques environnementaux et sociaux des projets financés
4. Situation des engagements hors bilan (EHB)

FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023	17
--	-----------

1. Evolution des ressources
2. Evolution des emplois

RÉSULTATS ET INDICATEURS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023	21
--	-----------

1. Indicateurs d'exploitation
2. Bilan
3. Ratios réglementaires
4. Indicateurs de rentabilité

FAITS MARQUANTS

Le FEC a poursuivi, en 2023, la réalisation de performances opérationnelles et financières qui témoignent de la solidité de ses fondamentaux et qui portent le fruit des chantiers structurants que l'Institution met en œuvre pour renforcer ses interventions et préserver la centralité de son rôle. Ainsi, et en dépit du contexte d'inflation et de resserrement des conditions de refinancement tant au niveau national qu'international, les principaux indicateurs du FEC ont connu une évolution favorable qui dénote de la détermination de la Banque à accompagner la dynamique d'investissement et de croissance des Collectivités Territoriales.

Les engagements et les décaissements de prêts ont atteint, respectivement, plus de 4,3 MMDH et plus de 4 MMDH au terme de l'année 2023, en forte hausse par rapport à 2022 qui a atteint plus de 60% pour les engagements de prêts et plus de 38% pour les décaissements de prêts. Cette évolution a été essentiellement portée par l'engagement et le décaissement de l'intégralité de deux prêts dans le cadre du financement d'un projet d'envergure nationale visant à lutter contre le stress hydrique et à atténuer les impacts liés au changement climatique, qui se distingue par l'importance de son volume d'investissement.

Ces financements ont contribué à la réalisation de plusieurs projets dans différents secteurs d'intervention et ont bénéficié à toutes les catégories de Collectivités Territoriales, avec une forte prédominance des Conseils Régionaux qui confirment leur montée en charge dans la structure des prêts accordés par la Banque au cours des dernières années, grâce à l'intensification de leurs projets d'investissement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la régionalisation avancée.

S'agissant des indicateurs financiers, le PNB s'est établi à 669 MDH à fin 2023, en légère hausse par rapport au niveau enregistré l'année dernière, grâce notamment à l'effet conjugué du niveau des opérations et de la qualité du portefeuille à date, et ce, malgré un contexte marqué par le renchérissement du coût de refinancement de l'Institution sur les marchés national et international, en lien avec le resserrement des politiques monétaires, qui n'a pas été répercuté dans son intégralité sur les taux appliqués aux prêts accordés à la clientèle dans le cadre de la nouvelle production.

Le résultat courant s'est établi à 590 MDH à fin 2023, en légère hausse par rapport à 2022. Toutefois, le résultat net a atteint 199 MDH au titre de l'exercice 2023, en retrait par rapport à 2022, tenant compte de la contribution de la Banque au Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc.

Retraité de ladite contribution, le résultat net aurait été du même ordre que celui enregistré l'année précédente.

Au cours de l'année 2023, le FEC a poursuivi la mise en œuvre de ses projets structurants qui visent à mettre l'Institution davantage en adéquation avec son environnement et à répondre efficacement aux besoins croissants des Collectivités Territoriales pour le financement de leurs projets d'investissement :

1. Renforcement de la dynamique de la Banque axée sur le développement durable des territoires

La Banque place la durabilité au cœur de sa stratégie et de ses actions, notamment à travers le renforcement de sa dynamique axée sur le développement territorial, qui vise à assurer un alignement progressif des opérations de financement des investissements territoriaux avec les enjeux et les engagements nationaux et internationaux en matière de développement durable et de climat.

Ainsi et dans le cadre de la déclinaison de sa vision stratégique, la Banque a mis en place son Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES), entré en vigueur depuis avril 2022, qui intègre les risques Environnementaux et Sociaux (E&S) et de Genre dans le processus de diligence et les décisions de financement. Ce faisant, et conformément à sa politique Environnementale et Sociale (E&S), tous les projets soumis au financement de la Banque font systématiquement l'objet d'une évaluation et d'un rating de leurs risques.

Par ailleurs, et au regard des défis importants liés au changement climatique, qui appellent à prendre un engagement ferme de toutes les parties prenantes, la Banque a adopté une approche pro-climat, notamment à travers l'intégration du climat dans la stratégie de financement, qui devra lui permettre de mobiliser des financements compétitifs, y compris ceux liés à la finance climat, de structurer une offre de financement durable et d'accompagner les Collectivités Territoriales afin de promouvoir l'émergence de projets de développement durable et à co-bénéfices climat.

2. Une stratégie financière axée sur la pérennisation et la diversification des ressources pour accompagner la dynamique de croissance des territoires

Au cours des dernières années, la Banque a entrepris plusieurs actions afin de pérenniser et de diversifier ses sources de financement, en vue d'offrir les meilleures conditions de taux en faveur des Collectivités Territoriales. En effet, grâce à sa stratégie financière ouverte sur l'international et à la solidité de ses fondamentaux, le FEC réussit, en l'absence de dépôts de la clientèle, à mobiliser des ressources pour le financement de son activité, aussi bien sur le marché financier national qu'auprès d'institutions financières internationales de premier plan.

Dans cet objectif, le FEC veille à dynamiser les échanges avec les institutions financières de développement (DFIs), afin de préparer, en fonction de l'évolution des besoins de la Banque et des conditions du marché, les tirages sur les lignes de crédit contractées d'une part, et d'autre part de continuer d'étudier de nouvelles opportunités de partenariats avec d'autres DFIs, afin de concrétiser la mise en place de nouveaux accords de financement.

Ainsi, et dans la lignée du succès des opérations concrétisées depuis 2018 avec des institutions internationales et négociées à l'appui des seules réalisations de l'Institution en termes de solvabilité et de solidité financières, le FEC et la Banque Africaine de Développement (BAD) ont signé le 15 mars 2024 un accord de prêt de 100 millions d'euros pour financer de nouveaux projets d'investissement et d'infrastructures durables, portés par les Collectivités Territoriales.

L'objectif de cette opération est de renforcer et de moderniser l'offre de services publics, notamment en milieu rural, et de faire émerger de nouvelles activités économiques et opportunités d'investissement et d'emploi pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales et renforcer l'attractivité des territoires.

L'ouverture à l'International est un élément essentiel de la stratégie de refinancement de l'activité du FEC et de diversification de ses ressources qui s'accompagne d'une présence régulière sur le marché obligataire et du recours à des opérations de financements syndiqués au profit des Collectivités Territoriales.

Le levier du marché obligataire renforce davantage la relation de confiance tissée au fil des années avec ses partenaires financiers historiques et permettent au FEC de financer son activité dans des conditions optimales et de diversifier ses sources de financement à long terme.

3. Formalisation de la stratégie globale des risques

Les évolutions de l'environnement réglementaire et concurrentiel du FEC ont appelé à la formalisation d'un nouveau cadre de gestion des risques qui puisse répondre, pleinement, à l'ensemble de ces mutations et permettre l'intégration des meilleures pratiques en matière de gestion des risques observées au niveau des banques.

Dans ce cadre, le FEC a procédé en 2023 à la formalisation de sa stratégie globale des risques et de ses déclinaisons en stratégies et politiques par type de risque, ainsi que du cadre d'appétence aux risques.

La stratégie globale des risques, qui abroge la déclaration de politique générale du FEC datant de 1993, a été approuvée par le Conseil d'Administration du FEC, lors de sa réunion du 31 octobre 2023 et est entrée en vigueur le 1 mars 2024.

4. Mise en œuvre de la stratégie SI et digitale de la Banque, un pilier incontournable pour la modernisation et l'amélioration de l'expérience client

Au regard des enjeux liés à l'usage des technologies numériques, et afin d'accompagner l'accélération de la dynamique nationale de digitalisation, le FEC a initié la mise en œuvre de son programme de transformation digitale dans un objectif de renforcer la proximité de la Banque avec ses clients, de valoriser les services rendus et d'améliorer leur expérience.

Dans cette perspective, le FEC a entamé les travaux d'exécution des projets prioritaires, identifiés au niveau de la feuille de route SI et digitale. Ainsi, les projets de sécurité permettant le renforcement de la sécurité et la résilience du Système d'Information (SI) du FEC, face aux risques et menaces de cyberattaques et la préservation de l'actif informationnel ont été achevés. Ces projets ont permis d'élaborer le référentiel documentaire de la sécurité SI du FEC, en alignement avec la Directive Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DNSSI).

Par ailleurs, les travaux de cadrage pour la concrétisation des projets prioritaires se rapportant au Core-Banking et à la digitalisation du parcours d'octroi et de déblocage de crédits sont en cours.

5. Renforcement de la gouvernance de la Banque

Formalisation de la politique du FEC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Le FEC a procédé à la formalisation de sa politique en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT). Cette politique énonce les grands principes adoptés par la Banque en matière de LBC-FT et ce, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur en la matière.

Cette politique a été approuvée par le Conseil d'Administration du FEC, lors de sa réunion du 31 octobre 2023 et est entrée en vigueur le 1 mars 2024.

Un fort engagement pour la lutte contre la corruption

Dans le cadre de la mise en conformité du FEC avec les dispositions de la directive du Wali de BAM n°1/W/2022 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption, entrée en vigueur le 19 mai 2023, ainsi que du guide anti-corruption élaboré dans le cadre de la convention de coopération dans le domaine de prévention et de lutte contre la corruption dans le secteur financier, signée en novembre 2019 par Bank Al-Maghrib (BAM), l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) et l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPLC), le FEC a élaboré sa politique anti-corruption qui énonce les grands principes mis en œuvre par la Banque en matière de lutte contre la corruption. Elle définit également les principales composantes clés du dispositif anti-corruption du FEC lui permettant de connaître, de prévenir, de détecter et de remédier à tout fait de corruption, et de manière générale, à toute atteinte à la probité.

Cette politique a été approuvée par le Conseil d'Administration du FEC, lors de sa réunion du 31 octobre 2023 et est entrée en vigueur le 1 mars 2024.

L'égalité des genres au cœur de la politique de gestion des Ressources Humaines du FEC, de sa politique E&S et de sa stratégie RSE

Conformément aux dispositions de l'article 3 de la Recommandation du Wali de Bank Al-Maghrib n°1/W/2022 du 19 mai 2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit, le FEC a élaboré, courant 2023, une Politique Genre qui vient consolider les énoncés de sa politique E&S en vigueur, telle qu'approuvée par son Conseil d'Administration en octobre 2021, principalement en matière d'intégration des exigences relatives au respect de l'équité entre les genres dans ses diligences E&S et ses décisions d'octroi de prêts.

Cette politique a été approuvée par le Conseil d'Administration du FEC, lors de sa réunion du 31 mai 2023.

Renforcement du dispositif d'éthique et de déontologie

Dans le cadre du renforcement de son dispositif d'éthique et de déontologie, le FEC a procédé en 2024 à l'actualisation de son « Code déontologique », dont l'appellation devient désormais « Code d'éthique et de déontologie », en tenant compte des nouvelles exigences législatives et réglementaires, notamment les dispositions de la Directive de BAM n°1/W/2022, relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption.

Le nouveau code intègre notamment de nouvelles dispositions relatives à la lutte contre la corruption, le trafic d'influence ainsi que l'instauration d'un dispositif d'alerte éthique et la gestion des situations de conflit d'intérêts.

Ce code, faisant partie intégrante du dispositif anti-corruption du FEC approuvé par le Conseil d'Administration en date du 31 octobre 2023, est entré en vigueur le 1 mars 2024.

6. Coopération et échange à l'international

Dans le cadre des actions de coopération et d'échange, le FEC a reçu, au cours de l'année 2023, des délégations représentant différents pays d'Afrique et du monde arabe, en l'occurrence ses homologues palestiniens, ghanéens et ivoiriens. Ces rencontres ont été l'occasion d'échanger autour de l'expérience marocaine en matière de financement du secteur local et du rôle central du FEC, en tant que partenaire technique et financier de référence des Collectivités Territoriales marocaines, dans le développement territorial du Royaume.

La volonté de donner une nouvelle dimension à la coopération Sud-Sud participe également de cet objectif de formaliser le cadre des échanges du FEC avec ses homologues africains et de contribuer à promouvoir des pratiques inspirantes pour le financement du développement des territoires et le bien-être des populations du Continent.

CHIFFRES CLÉS 2023

En MDH

Indicateurs d'activité

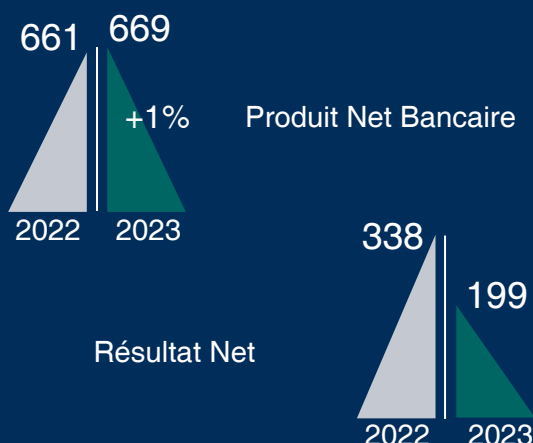


Les principaux indicateurs opérationnels et financiers enregistrés par la Banque au terme de l'année 2023 ont connu une évolution favorable par rapport à l'année dernière et témoignent de sa résilience et de la solidité de ses fondamentaux, dans un contexte marqué par un resserrement des conditions de refinancement tant au niveau national qu'international.

Sur le plan opérationnel, les engagements et les décaissements de prêts ont atteint respectivement plus de 4,3 MMDH et plus de 4 MMDH au titre de l'année 2023, en hausse significative par rapport à 2022, de plus de 60% pour les engagements de prêts, et de plus de 38% pour les décaissements de prêts.

Ce niveau d'activité de prêts a un caractère exceptionnel compte tenu du cofinancement par le FEC d'un projet stratégique d'intérêt national, qui vise à lutter contre le stress hydrique et à atténuer les impacts liés au changement climatique.

Indicateurs de résultat

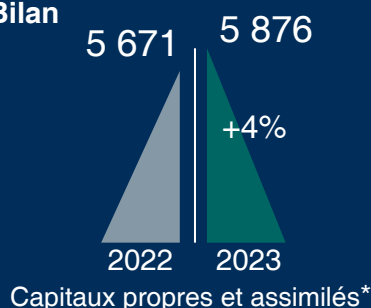


Une légère progression du produit net bancaire qui s'est établi à 669 MDH à fin 2023, grâce notamment à la qualité du portefeuille de prêts à date, et à l'accroissement des créances sur la clientèle.

Le résultat courant s'est établi à 590 MDH à fin 2023, en légère hausse par rapport à 2022. Toutefois, le résultat net a atteint 199 MDH au titre de l'exercice 2023, en retrait par rapport à 2022, tenant compte de la contribution de la Banque au Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc.

Retraité de ladite contribution, le résultat net aurait été du même ordre que celui enregistré l'année dernière.

Indicateurs de Bilan



Les capitaux propres et assimilés ont atteint plus de 5,8 MMDH à fin 2023, en hausse de près de 4% par rapport à 2022, permettant ainsi à la Banque de renforcer son assise financière, afin de continuer à accompagner les besoins croissants des Collectivités Territoriales.

* Y compris un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 1 milliard de MAD

Indicateurs de risque



Un niveau du taux des CES relativement bas, grâce notamment à la maîtrise du risque de contrepartie, à date.

ACTIVITÉ DE PRÊTS AU 31 DÉCEMBRE 2023

1. Attributions et engagements de prêts

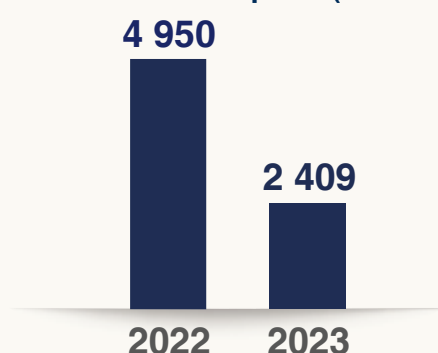
Au 31 décembre 2023, les attributions de prêts ont atteint plus de 2,4 MMDH et ont concerné le financement de 46 projets dans 10 secteurs d'intervention, qui portent sur un investissement total de plus de 5,3 MMDH au profit de 21 Collectivités Territoriales.

Bien que le volume enregistré soit en-deçà de celui réalisé durant l'année 2022, laquelle avait été marquée par un niveau exceptionnel des attributions de prêts, qui avaient atteint près de 5 MMDH, grâce notamment à l'attribution de deux prêts d'un montant total de 2 MMDH pour le financement d'un projet stratégique d'intérêt national portant sur la réalisation d'ouvrages d'adduction d'eau dans le cadre de l'interconnexion de deux bassins hydrauliques, ces financements ont permis à la Banque de contribuer à la concrétisation d'importants investissements des Collectivités Territoriales. Ceux-ci ont principalement porté sur la réalisation de projets structurants de construction d'infrastructures routières, de renforcement des infrastructures de base, de modernisation des équipements spécialisés et commerciaux, ainsi que des projets couvrant les secteurs de la santé, de l'enseignement et de la formation professionnelle, visant l'amélioration de l'offre d'équipement en la matière, notamment dans le cadre des contrats Etat-Régions découlant des premiers Programmes de Développement Régionaux (PDR).

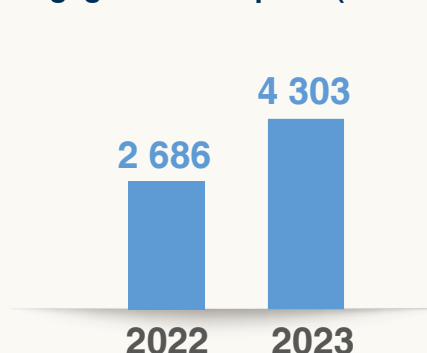
De leur côté, les engagements de prêts ont atteint, au terme de l'année 2023, un niveau exceptionnel de plus de 4,3 MMDH, soit une hausse de plus de 60% par rapport à 2022, compte tenu de la contractualisation de deux prêts dans le cadre du projet stratégique précité pour un montant total de 2 MMDH. Ce projet d'envergure, qui vise à lutter contre le stress hydrique et à atténuer les impacts du changement climatique, s'inscrit dans la politique des grands projets d'infrastructure et répond aux priorités nationales en matière de développement durable.

Les engagements de prêts au titre de l'exercice 2023 ont porté sur la réalisation de 55 projets, couvrant 10 secteurs d'intervention au profit de 25 Collectivités Territoriales, pour un investissement global de près de 10,7 MMDH.

Attributions de prêts (en MDH)



Engagements de prêts (en MDH)



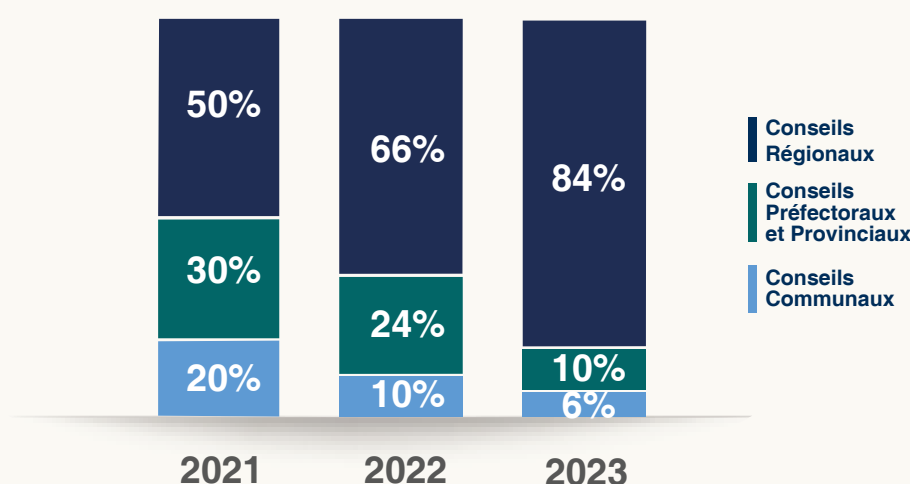
Répartition des engagements de prêts par type d'emprunteur

La répartition des engagements de prêts par type d'emprunteur en 2023 se présente comme suit :

	2021		2022		2023	
Collectivités Territoriales	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Conseils Régionaux	1 399	50%	1 780	66%	3 633	84%
Conseils Préfectoraux et Provinciaux	824	30%	632	24%	420	10%
Conseils Communaux	550	20%	274	10%	250	6%
Total	2 772	100%	2 686	100%	4 303	100%

Les engagements de prêts au titre de l'exercice 2023 ont bénéficié à toutes les catégories de Collectivités Territoriales avec une prédominance des Conseils Régionaux, qui poursuivent leur montée en charge dans la structure des engagements de prêts, suivis par les Conseils Préfectoraux et Provinciaux et les Conseils Communaux avec respectivement 84%, 10% et 6% des prêts engagés à fin 2023.

Evolution de la structure des engagements de prêts par type d'emprunteur 2021 - 2023



Poursuite de la montée en charge des Conseils Régionaux, qui prédominent dans la structure des engagements de prêts à fin 2023

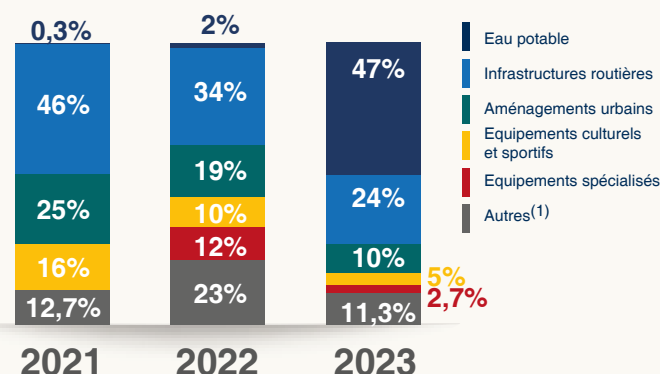
- » Les engagements de prêts au profit des Conseils Régionaux ont représenté la quasi-totalité des engagements de prêts à fin 2023, pour un montant de 3 633 MDH, soit une part de 84%, confirmant ainsi la poursuite de leur montée en charge dans la structure des engagements de prêts observée au cours des dernières années, au regard de leur rôle central dans la mise en œuvre des politiques publiques de développement territorial et de leur capacité d'emprunt. Ces financements ont concerné sept Conseils Régionaux et ont notamment porté sur la réalisation de projets qui s'inscrivent, principalement, dans le cadre du projet stratégique précité, de la mise en œuvre des Programmes de Développement Régionaux (PDR), ainsi que du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) en milieu rural, respectivement à hauteur de 55%, 26% et 19% de leurs engagements de prêts.
À travers ces concours, le FEC a contribué au financement de projets d'adduction en eau potable, d'aménagement de routes structurantes, de construction d'établissements de santé, de valorisation des sites touristiques, de construction d'écoles communautaires, ainsi que d'aménagement des plateformes d'accueil des activités économiques permettant de dynamiser l'attractivité des territoires cibles.
- » Les Conseils Préfectoraux et Provinciaux ont représenté 10% du volume global des engagements de prêts à fin 2023, soit un montant de 420 MDH. Ces financements ont principalement concerné la réalisation de projets qui s'inscrivent dans le cadre des programmes de développement territorial, avec une prédominance des projets portant sur la mise à niveau des infrastructures et des équipements urbains, qui en représentent une part de 85%. Ces financements ont également porté sur des projets d'assainissement liquide, d'électrification rurale et de construction d'infrastructures routières.
- » Les Conseils Communaux ont représenté une part de 6% du volume global des engagements de prêts à fin 2023, pour un montant de 250 MDH, qui a permis de financer plusieurs projets d'aménagements urbains, notamment l'aménagement de voiries, la réalisation de travaux d'éclairage public, la restructuration de quartiers sous-équipés et la réhabilitation d'une ancienne médina. Ces financements ont également permis au FEC de contribuer à la réalisation de plusieurs équipements communaux, à travers la construction d'une salle de conférence, d'un stade municipal, d'un abattoir communal et d'un théâtre municipal.

Répartition des engagements de prêts par secteur d'intervention

La répartition des engagements de prêts par secteur d'intervention en 2023 se présente comme suit :

Secteurs d'intervention	2021		2022		2023	
	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Aménagements urbains	704	25%	499	19%	442	10%
Infrastructures routières	1 271	46%	907	34%	1 028	24%
Equipements culturels et sportifs	440	16%	286	10%	195	5%
Transport urbain	31	1,1%	157	6%	-	-
Equipements spécialisés	-	-	331	12%	115	2,7%
Electricité	9	0,3%	65	2%	94	2,2%
Assainissement liquide et solide	28	1%	43	2%	57	1,3%
Eau potable	9	0,3%	46	2%	2 035	47%
Equipements commerciaux	-	-	102	4%	-	-
Enseignement et formation professionnelle	280	10,3%	193	7%	29	0,7%
Santé	-	-	57	2%	287	6,7%
Tourisme	-	-	-	-	21	0,4%
Total	2 772	100%	2 686	100%	4 303	100%

Evolution de la structure des engagements de prêts par secteur d'intervention 2021 - 2023



(1) : Electricité, Assainissement liquide et solide, Enseignement et formation professionnelle, Transport urbain, Equipements commerciaux, Santé, Tourisme

Prédominance du secteur de l'eau potable et des infrastructures routières dans la structure des engagements de prêts à fin 2023

» En tant que Banque dédiée au développement territorial, le FEC veille à intervenir dans le financement de projets adaptés aux besoins prioritaires des Collectivités Territoriales et à fort impact sur les populations locales, notamment ceux qui s'inscrivent dans le cadre de leurs nouvelles prérogatives ainsi que dans le cadre du PRDTS. À travers ses financements, le FEC contribue à la réalisation d'investissements locaux visant le renforcement du tissu économique régional, l'amélioration de l'attractivité du territoire pour les investisseurs et la modernisation des infrastructures, la création d'emplois, la stimulation de la croissance économique et l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Ce faisant, la structure des financements accordés par la Banque a connu un changement au cours des dernières années, dès lors que la part du secteur des aménagements urbains, historiquement dominant, a baissé au profit de nouveaux secteurs. En effet, le secteur des aménagements urbains n'a représenté que 10% des engagements de prêts à fin 2023, contre 41% en 2020, 25% en 2021 et 19% en 2022. Toutefois, les engagements de prêts dans le cadre de ce secteur ont permis au FEC de contribuer au financement de projets d'aménagement de voiries, d'éclairage public, de restructuration de quartiers sous-équipés, de corniches, de places et d'espaces verts.

Ainsi, la structure des engagements de prêts a été marquée par la prédominance du secteur de l'eau potable qui a représenté une part de 47% du volume global à fin 2023, pour un montant de 2 035 MDH, tenant compte du projet stratégique précité, portant sur l'interconnexion de deux bassins hydrauliques.

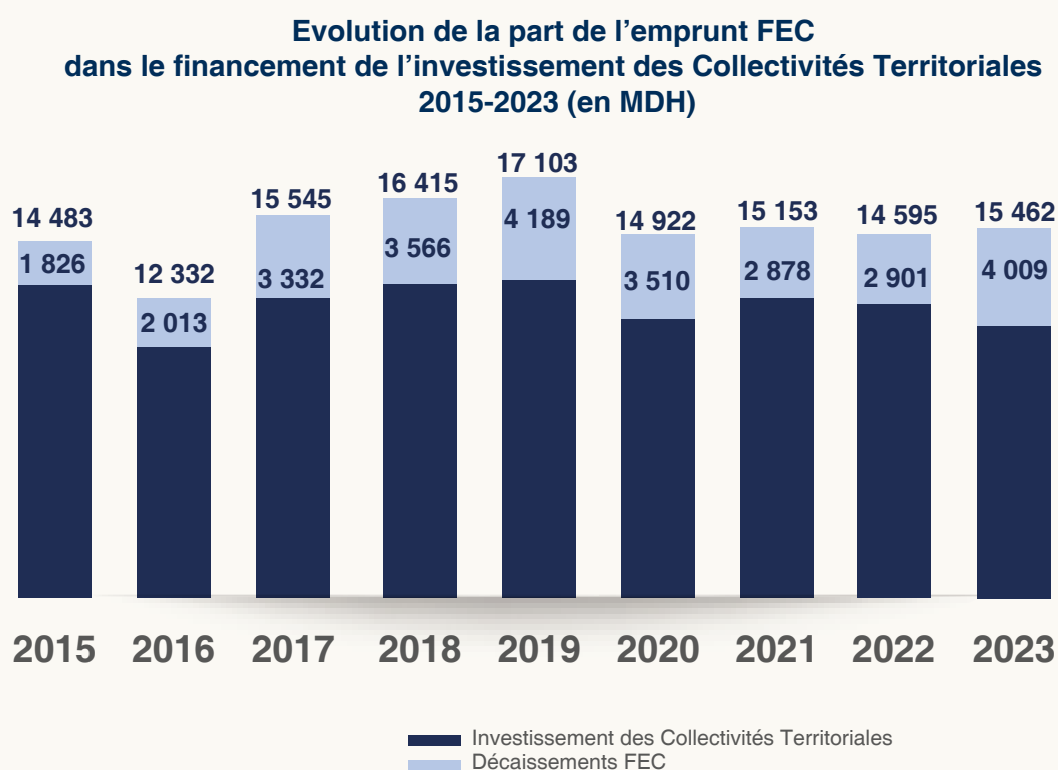
- » Le secteur des infrastructures routières arrive en deuxième position dans la structure des prêts engagés à fin 2023, avec une part de 24%, pour un montant de 1 028 MDH, en hausse de plus de 13% par rapport à l'exercice 2022. Ces financements concernent principalement le renforcement de réseaux routiers et le désenclavement des territoires ruraux, notamment à travers l'ouverture de pistes et l'aménagement de liaisons routières, et dont près de 58% des projets s'inscrivent dans le cadre du PRDTS en milieu rural.
- » Les engagements de prêts relatifs au secteur de la santé ont représenté 7% du volume global des engagements de prêts à fin 2023, soit un montant de 287 MDH, dédié au financement de la construction de plusieurs hôpitaux visant l'élargissement de l'offre de santé, en particulier, dans les zones ayant des difficultés d'accès aux soins.
- » Le secteur des équipements culturels et sportifs affiche un volume de prêts engagés de 195 MDH, dont plus de 77% sont dédiés au financement d'équipements culturels, notamment un circuit de lecture, un palais de congrès, une salle de conférence et un théâtre municipal. Ces engagements ont également permis à la Banque de contribuer à l'amélioration de l'offre en matière d'infrastructures sportives, à travers la construction et le réaménagement de plusieurs équipements sportifs et la construction d'un stade municipal.

- » Le secteur des équipements spécialisés a enregistré, quant à lui, un volume de prêts engagés de 115 MDH à fin décembre 2023. Ces financements, concernent l'aménagement de plusieurs parcs industriels et la réalisation d'un abattoir communal moderne répondant aux exigences et normes en vigueur.
- » Les secteurs de l'électrification, de l'enseignement et de la formation professionnelle, de l'assainissement liquide et solide et du tourisme représentent, quant à eux, près de 4,5% du volume global des engagements de prêts et concernent principalement l'électrification en milieu rural, la construction d'écoles communautaires, l'aménagement d'un campus universitaire, le raccordement aux réseaux d'assainissement liquide, la protection contre les inondations et la valorisation de sites touristiques.

2. Décaissements de prêts

A fin 2023, les décaissements de prêts se sont établis à plus de 4 MMDH, en hausse de plus de 38% par rapport au niveau enregistré au titre de l'année 2022. Ce niveau exceptionnel d'activité est porté par les financements mobilisés par le FEC dans le cadre du projet stratégique précité, visant à lutter contre le stress hydrique à travers la réalisation d'ouvrages d'adduction d'eau dans le cadre de l'interconnexion de deux bassins hydrauliques, pour un montant de 2 MMDH.

Ces financements ont porté sur la réalisation de 117 projets au profit des différentes catégories de Collectivités Territoriales et couvrant différents secteurs d'infrastructures et de superstructures tant en milieu urbain que rural.



Les ressources d'emprunt FEC accompagnent l'évolution de l'investissement des Collectivités Territoriales et la dynamique de croissance des territoires

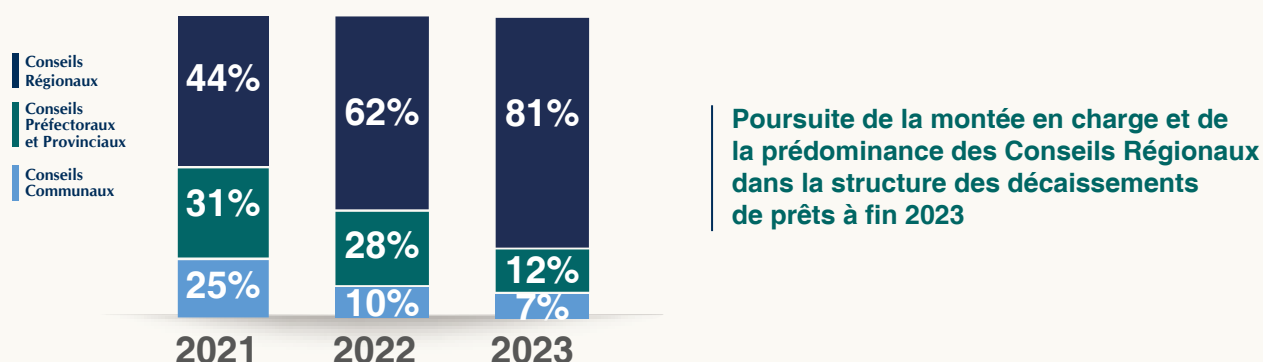
Répartition des décaissements de prêts par type d'emprunteur

La répartition des décaissements de prêts par type d'emprunteur en 2023 se présente comme suit :

	2021		2022		2023	
Collectivités Territoriales	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Conseils Régionaux	1 270	44%	1 791	62%	3 262	81%
Conseils Préfectoraux et Provinciaux	900	31%	827	28%	488	12%
Conseils Communaux	708	25%	283	10%	259	7%
Total	2 878	100%	2 901	100%	4 009	100%

Les décaissements de prêts au titre de l'exercice 2023 ont bénéficié à toutes les catégories de Collectivités Territoriales avec une prédominance des Conseils Régionaux dans la structure des décaissements de prêts, suivis par les Conseils Préfectoraux et Provinciaux et les Conseils Communaux avec des parts respectives de 81%, 12% et 7% du volume des décaissements de prêts à fin 2023.

Evolution de la structure des décaissements de prêts par type d'emprunteur 2021 - 2023



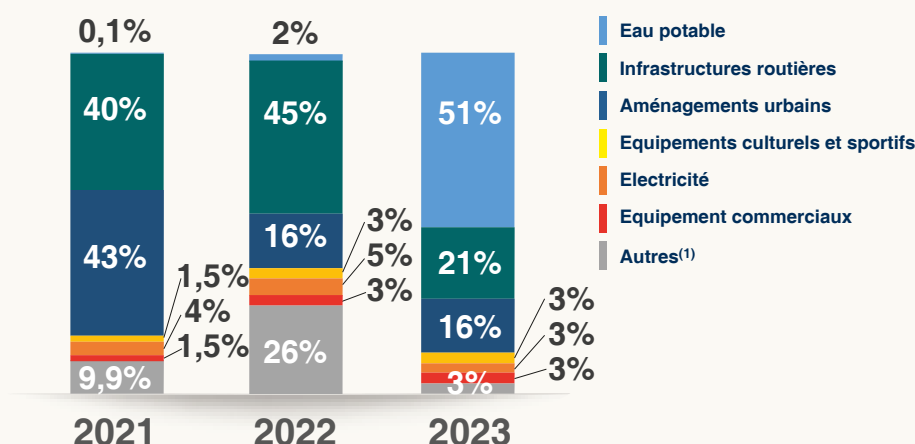
- » Les décaissements de prêts au profit des Conseils Régionaux se sont établis à 3 262 MDH en 2023, en progression de 82% par rapport au niveau enregistré en 2022, et ont principalement concerné quatre Régions pour des montants respectifs de 1 000 MDH, 1 000 MDH, 439 MDH et 307 MDH, soit une part de plus de 84%. Ces décaissements de prêts ont principalement porté sur la réalisation d'ouvrages d'adduction d'eau et l'approvisionnement en eau potable. Ces financements ont également porté sur la réalisation de projets d'infrastructures routières permettant le désenclavement des populations en milieu rural, notamment dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS), de projets d'aménagements urbains pour le renforcement des infrastructures de base ainsi que de projets de modernisation des équipements spécialisés, des équipements commerciaux et des équipements socio-culturels. A travers ces financements, le FEC a contribué à l'aménagement de zones d'activités économiques, à la construction d'établissements dédiés à l'enseignement et à la santé, notamment dans le cadre des contrats programmes Etat-Régions, ainsi qu'à la mise en œuvre de projets à co-bénéfices climat dans le secteur du transport urbain, portant sur la réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).
- » Les décaissements de prêts au profit des Conseils Préfectoraux et Provinciaux se sont établis à 488 MDH, soit une part de plus de 12% du volume global des décaissements de prêts à fin 2023. La majorité de ces décaissements de prêts correspond au financement de programmes de développement territorial, notamment les programmes de développement de deux grandes villes, de projets d'aménagements urbains, à travers le renforcement des infrastructures de base et la requalification et l'intégration urbaine des quartiers sous-équipés, de projets d'équipements socio-sportifs et de protection de l'environnement ainsi que de projets dédiés à la valorisation des sites touristiques. Ces financements ont également porté sur l'amélioration de l'efficacité énergétique du réseau d'éclairage public et la réalisation d'infrastructure routières et des voies de contournement pour le décongestionnement des grandes agglomérations urbaines.
- » Les décaissements de prêts effectués au profit des Conseils Communaux se sont établis à 259 MDH, soit une part de 7% du volume global à fin 2023. Ces financements ont porté sur la réalisation de plusieurs projets liés principalement à la mise à niveau urbaine, la réalisation des liaisons routières, la modernisation des équipements commerciaux, à travers la construction de souks hebdomadaires, d'un marché de gros et d'un pôle agro-alimentaire ainsi qu'à la réalisation d'équipements culturels et sportifs, notamment la construction d'un musée d'arts populaires.

Répartition des décaissements de prêts par secteur d'intervention

La répartition des décaissements de prêts par secteur d'intervention en 2023 se présente comme suit :

Secteurs d'intervention	2021		2022		2023	
	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Aménagements urbains	1 228	43%	480	16%	659	16%
Infrastructures routières	1 164	40%	1 304	45%	849	21%
Assainissement liquide et solide	36	1%	41,8	1%	12	0,3%
Equipements culturels et sportifs	42	1,5%	87	3%	138	3%
Electricité	105	4%	135	5%	125	3%
Equipements commerciaux	42	1,5%	87	3%	92	3%
Transport urbain	-	-	134	5%	30	1%
Equipements spécialisés	103	3,6%	232	8%	43	1%
Eau potable	4	0,1%	67	2%	2 033	51%
Etudes	6	0,2%	0,2	0,01%	-	-
Enseignement et formation professionnelle	148	5,1%	278	10%	19	0,5%
Santé	-	-	55	2%	9	0,2%
Total	2 878	100%	2 901	100%	4 009	100%

Evolution de la structure des décaissements de prêts par secteur d'intervention 2021 - 2023



(1) : Transport urbain, Equipements spécialisés, Enseignement et formation professionnelle, Assainissement liquide et solide, Santé, Etudes

Prédominance des secteurs de l'eau potable, des infrastructures routières et des aménagements urbains dans la structure des décaissements de prêts à fin 2023

- » A l'instar du changement observé au niveau de la structure des engagements de prêts, la structure des décaissements de prêts a connu la même orientation en enregistrant une montée en charge du secteur d'eau potable grâce à la réalisation du projet stratégique précité avec une part de près de 51% à fin 2023, soit un montant de 2 033 MDH.
- » Le secteur des infrastructures routières arrive en deuxième position dans la structure des décaissements de prêts avec une part de 21%, soit un montant de 849 MDH à fin 2023. Ces décaissements concernent principalement le financement de la mise à niveau de liaisons routières et d'ouvrages d'art, notamment dans le cadre du PRDTS en milieu Rural, ainsi que l'aménagement de voies rapides et de contournement pour fluidifier la circulation dans les zones urbaines.
- » Le secteur des aménagements urbains a connu une baisse de sa part dans la structure des décaissements de prêts, passant de 43% en 2021 à 16% en 2023, soit un montant de 659 MDH. Toutefois, ces décaissements ont principalement permis le financement de projets portant sur l'aménagement de voiries, de places et de jardins publics, la valorisation des sites touristiques et la mise à niveau des infrastructures de base et la restructuration des quartiers sous-équipés, notamment dans le cadre de la réalisation des programmes de développement territorial.

- » Les secteurs des équipements commerciaux, de l'électricité et des équipements culturels et sportifs représentent, quant à eux, plus de 9% du volume global des décaissements de prêts en 2023 et concernent principalement, la construction et la modernisation de souks et de plateformes agro-alimentaires, l'amélioration de l'efficacité énergétique du réseau d'éclairage public et l'électrification en milieu rural dans le cadre du PRDTS ainsi que la construction de musées d'arts populaires et d'un grand théâtre.
- » Les décaissements de prêts au titre de l'année 2023 ont également couvert les secteurs du transport urbain, de l'enseignement et de la formation professionnelle et de la santé. Ces financements ont permis la réalisation de projets qui s'inscrivent dans le cadre des contrats Etat-Régions découlant des premiers PDR, portant notamment sur l'acquisition de véhicules pour le transport scolaire visant à lutter contre la déperdition scolaire et à encourager la scolarisation des enfants, particulièrement en milieu rural, ainsi que sur la réalisation d'une ligne de BHNS, la construction d'un hôpital ainsi que d'écoles communautaires et d'internats en milieu rural.

3. Evaluation des risques environnementaux et sociaux des projets financés

Conformément à sa politique Environnementale et Sociale (E&S), le FEC procède systématiquement à l'évaluation des risques E&S des projets soumis à son financement.

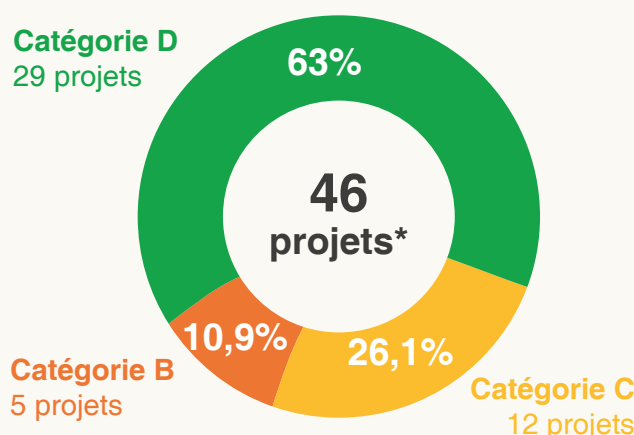
Les 46 projets financés par la Banque au cours de l'année 2023 ont porté sur la réalisation d'investissements socio-économiques soutenables sur le plan E&S, contribuant ainsi à un développement territorial durable et résilient face aux effets du changement climatique.

Ainsi, les résultats du rating E&S au titre de l'exercice 2023, se présentent comme suit :

- 63% des projets financés sont classés dans la « Catégorie D », qui regroupe les projets à risques minimales dont les impacts probables sont maîtrisables ;
- 26,1% des projets financés sont classés dans la « Catégorie C », qui regroupe les projets à risques minimales requérant quelques mesures spécifiques d'atténuation ;
- 10,9% des projets financés sont classés dans la « Catégorie B », qui regroupe les projets à risques limités nécessitant l'intégration des mesures préconisées par les études d'impact E&S réalisées.

Par ailleurs, aucun projet de « Catégorie A » n'a été recensé. Cette catégorie regroupe les projets qui peuvent entraîner des impacts environnementaux ou sociaux négatifs, jugés importants, élevés ou irréversibles et difficilement maîtrisables.

Répartition des projets par catégorie des risques E&S



(*) : Projets attribués à fin décembre 2023

Prédominance des projets classés dans les « Catégories D et C », soit plus de 89%, et qui concernent des projets à risques minimales et aisément maîtrisables

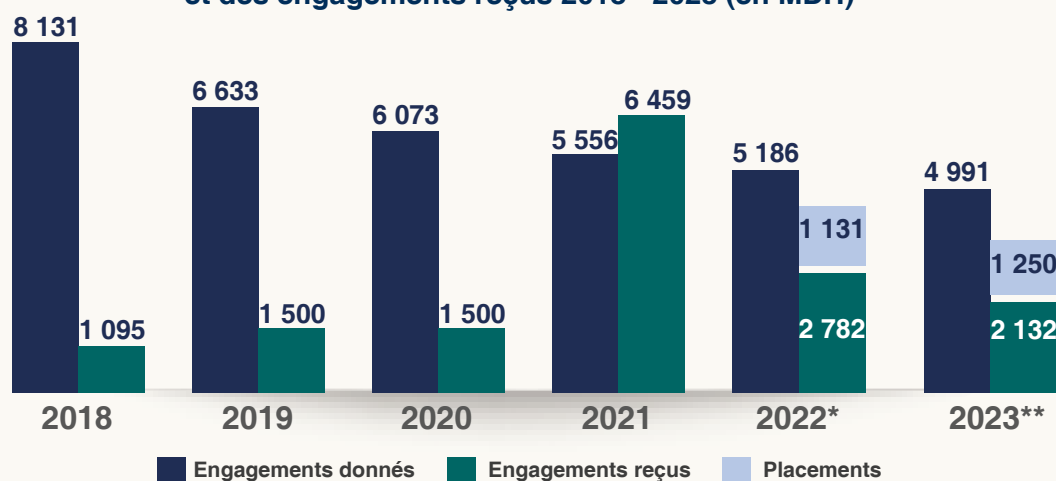
4. Situation des engagements en hors bilan (EHB)

Les engagements de financement octroyés par le FEC en faveur de sa clientèle se montent à près de 4 991 MDH à fin 2023 et leur évolution entre décembre 2022 et décembre 2023, se présente comme suit :

Evolution des EHB (en MDH)

Situation au 31 Décembre 2022	5 186
Nouveaux engagements données	4 303
Décassements de prêts	4 009
Annulations	489
Situation au 31 Décembre 2023	4 991

Evolution des engagements donnés et des engagements reçus 2018 - 2023 (en MDH)



Dans le cadre d'une gestion optimale des excédents ponctuels de la trésorerie, la Banque a effectué les opérations suivantes :

* 1,13 MDH de placements en BDT à fin 2022

** 1,25 MDH de placements réalisés à fin 2023

Le FEC a veillé, au cours des dernières années, à faire converger le niveau des engagements donnés avec celui des engagements reçus afin de renforcer l'adossement Actif /Passif pour une meilleure gestion des risques de liquidité et de taux. De même la Banque a poursuivi l'assainissement de son portefeuille des EHB, grâce notamment à des campagnes de sensibilisation et d'actions de relance auprès des Collectivités Territoriales. Ces opérations ont permis l'annulation d'un montant global de plus de 489 MDH en 2023, en rappelant que le FEC avait déjà procédé à l'annulation d'un montant de près de 1 491 MDH entre 2019 et 2022.

Conjuguée aux décaissements liés à l'activité normative, cette démarche a permis à la Banque de réduire le volume global des EHB de plus de 39% en 2023 par rapport au niveau enregistré en 2018, passant de 8,13 MMDH en 2018 à 4,99 MMDH en 2023, dont plus de 67% correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

Financement de l'activité au 31 décembre 2023

1. Evolution des ressources

Les ressources du FEC se sont établies à 8 035 MDH à fin 2023, et sont constituées essentiellement des recouvrements d'annuités à hauteur de plus de 53%, soit un montant de 4 265 MDH, et des ressources d'emprunts à hauteur de près de 32%, soit un montant de 2 550 MDH comme il ressort du tableau suivant :

Ressources (en MDH)	2022	2023	Part en 2023 en %
Recouvrement d'annuités	3 601	4 265	53,1%
Ressources d'emprunts	5 419	2 550	31,7%
Emprunts Intérieurs (moyen et long termes)	4 350	2 000	24,9%
Emprunts Extérieurs	1 069	550	6,8%
Autres (Intérêts créditeurs, restitutions,...)	12	13	0,2%
Vente de bons du Trésor	-	1 153	14,3%
Solde initial	24	54	0,7%
Total Ressources	9 056	8 035	100%

Recouvrement d'annuités

Au 31 décembre 2023, les recouvrements d'annuités ont porté sur un montant global de 4 265 MDH et dont la répartition, par ancienneté, montre une prédominance des échéances de l'exercice 2023 qui représentent 99,84% du montant global, soit 4 258 MDH. Le reste des recouvrements porte sur les échéances antérieures à 2023, qui représentent 0,16% du total des recouvrements, soit 7 MDH.

Ressources d'emprunt

Les ressources du FEC sont constituées principalement d'emprunts à moyen et long termes mobilisés sur le marché financier domestique, par le biais des crédits bancaires, des emprunts obligataires et des certificats de dépôt, ainsi que des emprunts extérieurs contractés auprès des bailleurs de fonds étrangers.

En outre, et en fonction de l'évolution de ses besoins et des conditions du marché financier, le FEC fait appel ponctuellement à des ressources relais à court terme, en attendant leur transformation en financements à moyen et long termes.

Parallèlement à la mobilisation des ressources nécessaires au financement de l'activité au titre de l'exercice 2023, le FEC a mené plusieurs actions en vue de mettre en place de nouveaux financements visant à pérenniser et à diversifier ses ressources et continuer à répondre aux besoins croissants des Collectivités Territoriales, en rappelant que le FEC ne dispose pas de dépôts de sa clientèle.

Mobilisation de nouveaux financements auprès des DFIs

Le FEC a poursuivi, au cours de l'exercice 2023, sa stratégie financière orientée vers une ouverture sur les financements internationaux, qui se caractérisent par des conditions financières optimales et accompagnés, habituellement, par des subventions pour l'assistance technique.

Dans ce cadre, le FEC a intensifié au cours de l'exercice 2023 les échanges avec les institutions financières de développement (DFIs), avec le double objectif de préparer les tirages sur les lignes de crédit contractées, en fonction de l'évolution des besoins de la Banque et des conditions du marché, et de concrétiser la mise en place de nouveaux accords de financement.

Ainsi, et suite aux deux premiers tirages de 50 et 100 millions d'euros effectués respectivement en 2021 et 2022, le FEC a procédé, en décembre 2023, au 3^{ème} et dernier tirage d'un montant de 50 millions d'euros au titre de la ligne de crédit de 200 millions d'euros contractée auprès de l'AFD en juillet 2021.

A l'instar des précédents tirages, le FEC a mis en place une couverture parfaite et intégrale en montant et en durée contre le risque de change, lui permettant d'être immunisé totalement contre ce risque.

Par ailleurs, le FEC continue d'étudier de nouvelles opportunités de partenariats financiers avec d'autres DFI, englobant des lignes de financement ainsi que des subventions d'assistance technique.

Crédits bancaires

Dans le cadre de sa stratégie financière, le FEC veille à maintenir le recours aux crédits bancaires à long terme, qui s'adaptent aux caractéristiques des emplois du FEC, notamment en termes de maturité et de type de taux, et qui offrent également une flexibilité d'utilisation en termes de volume et de mise à disposition des fonds.

Ainsi, le FEC a mobilisé, au cours de l'exercice 2023, un montant global de 2 MMDH sur une maturité de 15 ans, par le biais des tirages sur des lignes de crédits bancaires à long terme.

Emprunt à court terme

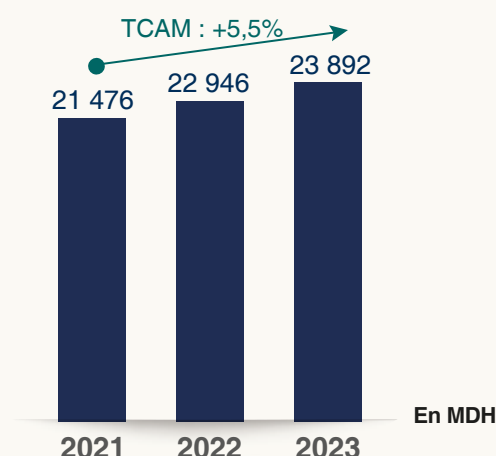
Afin d'optimiser la gestion de la trésorerie et de faire face à des besoins ponctuels au cours de l'exercice, le FEC a eu recours, au cours de l'exercice 2023, à des ressources relais à court terme, à travers des avances sur le marché interbancaire, qui ont été totalement remboursées avant la fin de l'année 2023.

Evolution de la structure de la dette

L'évolution de l'encours de la dette permet de noter une tendance haussière sur la période 2021-2023, reflétant l'augmentation du recours à l'emprunt pour le financement des besoins croissants de l'activité du FEC.

Ainsi, l'encours de la dette est passé de près de 21,5 MMDH en 2021 à près de 23,9 MMDH en 2023, soit un taux de croissance annuel moyen de près de 5,5%.

Evolution de l'encours des emprunts¹

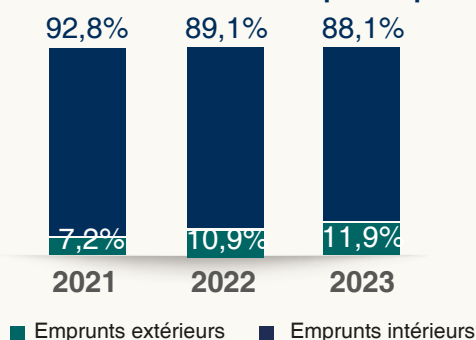


Structure de la dette par origine

L'analyse de la structure de la dette par origine, laisse apparaître une prédominance des ressources en provenance du marché financier intérieur sur celles du marché extérieur, dès lors que la part des emprunts intérieurs représente 88,1% au 31 décembre 2023.

Cependant, il y a lieu de noter la tendance haussière de la part des emprunts extérieurs dans la dette globale sur la période, qui est passée de 7,2% fin 2021 à 11,9% à fin 2023, suite notamment aux tirages effectués au cours des trois derniers exercices sur la deuxième ligne de crédit contractée en juillet 2021 auprès de l'AFD.

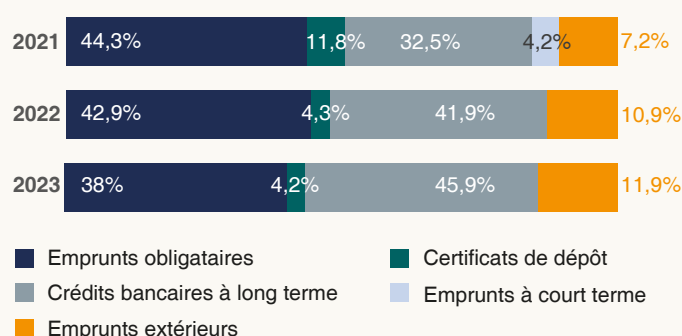
Répartition des encours des emprunts par origine



Répartition de la dette par type d'emprunt

Au 31 décembre 2023, la dette du FEC est principalement constituée de crédits bancaires à long terme et d'emprunts obligataires dont l'encours représente respectivement 45,9% et 38% de la dette globale, suivis des emprunts extérieurs dont l'encours représente 11,9%. Enfin, la part des certificats de dépôt s'établit à 4,2% de l'encours de la dette au 31 décembre 2023.

Répartition de la dette par type d'emprunt



L'évolution de l'encours de la dette par type d'emprunt confirme la prépondérance de la part des ressources de maturité longue par rapport aux ressources à moyen et court termes.

La structure de la dette par type d'emprunt reflète la stratégie financière du FEC, axée sur une diversification des ressources à moyen et long termes, en conciliant entre les contraintes de gestion actif/passif et les objectifs d'optimisation des coûts de financement.

En effet, sur la période 2021-2023, la part des crédits bancaires à long terme et des emprunts obligataires se situe à des niveaux soutenus et représente 83,9% de l'encours global au 31 décembre 2023. Aussi, l'encours des emprunts extérieurs a connu une hausse pour atteindre 11,9% de l'encours global à fin 2023.

Par ailleurs, l'encours des certificats de dépôt a enregistré une baisse en passant de 11,8% au 31 décembre 2021 à 4,2% au 31 décembre 2023, et ce en l'absence de nouvelles émissions sur cette période.

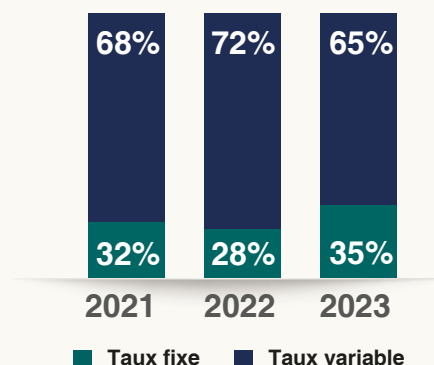
(1) : L'encours des emprunts correspond au capital restant dû hors intérêts et commissions courus et non échus, couverture contre le risque de change, différentiels d'intérêt et écarts de conversion.

Structure de la dette par type de taux d'intérêt

L'analyse de l'évolution de la structure de la dette permet de mettre en évidence une prédominance des ressources à taux variable, dont la part a connu une légère baisse pour s'établir à 65% au 31 décembre 2023. Cette baisse s'explique notamment par la mobilisation de ressources à taux fixe au cours de l'exercice 2023.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que l'évolution de la structure de la dette par type de taux découle de la stratégie de financement du FEC qui, en tenant compte des conditions du marché financier en termes de coût et de maturité, privilégie la mobilisation de ressources en adéquation avec les caractéristiques des crédits accordés à la clientèle, et ce, afin d'assurer un meilleur adossement actif/passif.

Structure de la dette par type de taux



2. Evolution des emplois

Au 31 décembre 2023, les emplois du FEC ont été marqués par :

- » Une hausse des décaissements des prêts qui sont passés de 2 901 MDH en 2022 à 4 009 MDH en 2023 ;
- » Un niveau de remboursement des emprunts qui représente 26% du total des emplois, et qui s'établit à 2 175 MDH.

La structure des emplois à fin 2023, est détaillée dans le tableau suivant :

Emplois (en MDH)	2022	2023	Part en 2023 en %
Virement de prêts	2 901	4 009	50%
Remboursements d'Emprunts	4 566	2 175	26%
Emprunts Intérieurs	4 419	1 930	24%
Emprunts Extérieurs	147	245	2%
Dépenses budgétaires	44	48	1%
Autres (TVA, IR, Restitutions,...)	146	147	2%
Règlement IS	214	221	3%
Achat BDT	1 131	-	-
Placement en DAT	-	850	10,6%
Encours des avances sur le marché monétaire	-	400	5%
Dotation Etat (Fonds spécial Séisme pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc)	-	150	2%
Solde final	54	35	0,4%
Total Emplois	9 056	8 035	100%

Résultats et indicateurs financiers

au 31 décembre 2023

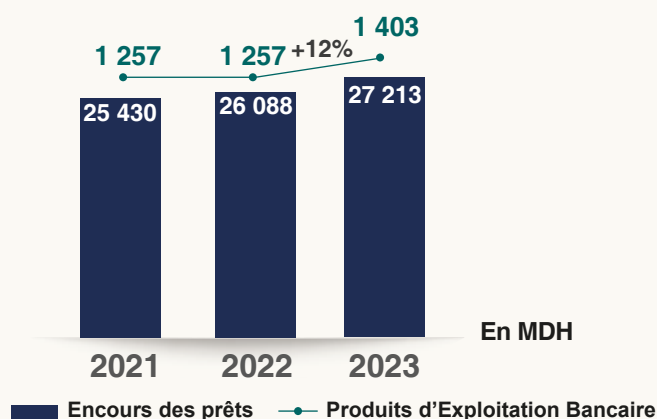
Les comptes du FEC, arrêtés au 31 décembre 2023, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et dans le respect des principes comptables prévus par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), se présentent comme suit :

1. Indicateurs d'exploitation

En MDH

Compte de Produits et Charges	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Produits d'Exploitation Bancaire	1 257	1 257	1 403	12%
Charges d'Exploitation Bancaire	619	596	734	23%
Produit Net Bancaire	637	661	669	1%
Charges Générales d'Exploitation	59	60	62	3%
Coût du risque	--	-1	2	> 100%
Charges non courantes	19	28	180	> 100%
IS	208	216	211	-2%
Résultat net	328	338	199	-41%

Produits d'Exploitation Bancaire (PEB)

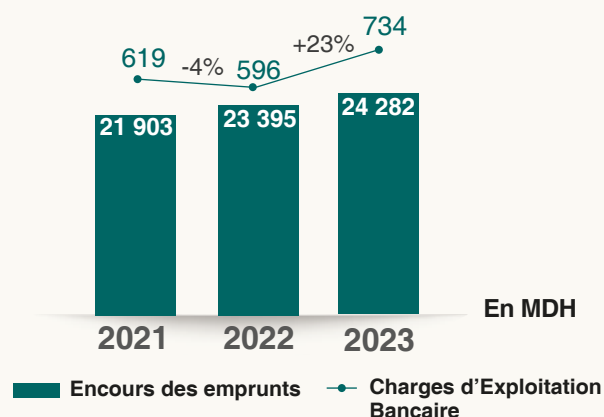


Au terme de l'année 2023, les produits d'exploitation bancaire se sont établis à 1 403 MDH, en hausse de près de 12% par rapport à 2022, tenant compte de l'évolution de l'encours des prêts qui a enregistré une hausse de plus de 4%, passant de 26 088 MDH en 2022 à 27 213 MDH en 2023, soit une augmentation de 1 125 MDH, et d'un taux de recouvrement de près de 100%, permettant de constater en produits, la quasi-totalité des intérêts attendus de l'exercice.

Charges d'Exploitation Bancaire (CEB)

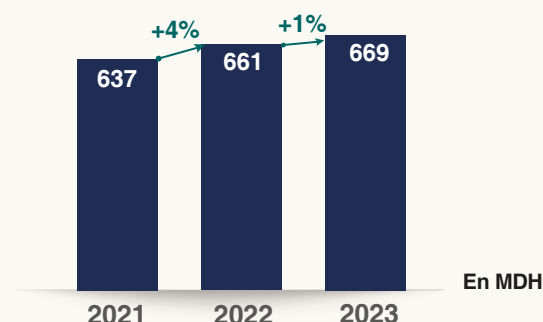
Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de plus de 23% au 31 décembre 2023 par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 734 MDH en 2023, contre 596 MDH en 2022.

Cette hausse s'explique essentiellement, d'une part, par l'augmentation du volume des emprunts dont l'encours a atteint 24 282 MDH au 31 décembre 2023 contre 23 395 MDH au 31 décembre 2022, et d'autre part, par le renchérissement du coût de refinancement de la Banque sur les marchés national et international, en lien avec le resserrement des politiques monétaires.



Produit Net Bancaire (PNB)

L'évolution conjuguée des PEB et des CEB a généré un PNB de 669 MDH à fin 2023, en légère hausse par rapport à celui enregistré l'année dernière, grâce notamment à la qualité du portefeuille de prêts à date, et à l'accroissement des créances sur la clientèle.

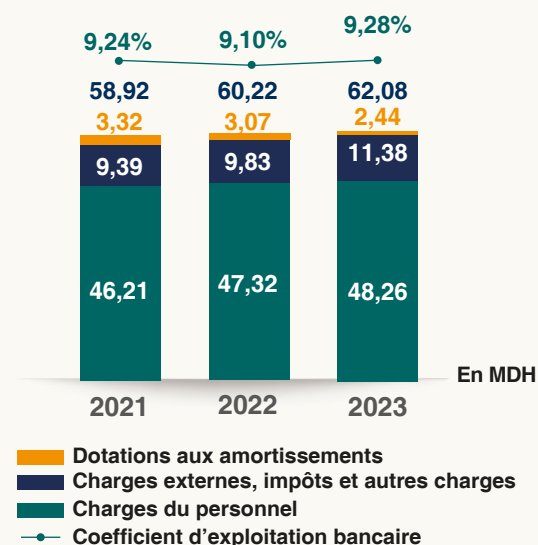


Charges générales d'exploitation (CGE)

Les charges générales d'exploitation (CGE) se sont établies à 62 MDH en 2023, en hausse de 3% par rapport à 2022, qui s'explique essentiellement par la contribution du FEC aux frais de contrôle sur place de Bank Al-Maghrib.

A fin 2023, les CGE sont constituées principalement des charges du personnel à hauteur de 78%, des charges externes pour 18% et des dotations aux amortissements des immobilisations pour 4%.

De ce fait, le Coefficient d'Exploitation s'est établi à 9,28% à fin 2023.

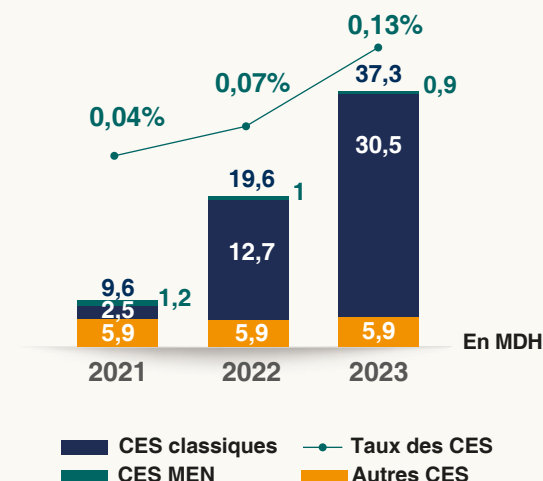


Créances en Souffrance (CES) et coût du risque-crédit

Les créances en souffrance (CES) se sont établies à 37,3 MDH à fin 2023 et se composent principalement de créances non recouvrées de prêts classiques, qui concernent 5 Collectivités Territoriales pour un montant de 30,5 MDH.

Le coût du risque-crédit affiche une hausse au terme de l'année 2023, dès lors que le montant des reprises de provisions opérées sur la base des recouvrements des CES a été inférieur au montant des dotations aux provisions, tel que retrace dans le tableau ci-dessous :

En MDH	2021	2022	2023
Dotations aux provisions sur CES (1)	0,47	0,61	2,20
Reprises de provisions sur CES (2)	0,02	1,27	0,67
Coût du risque-crédit (3) = (1) - (2)	0,45	-0,66	1,53



Provisions pour risques généraux (PRG)

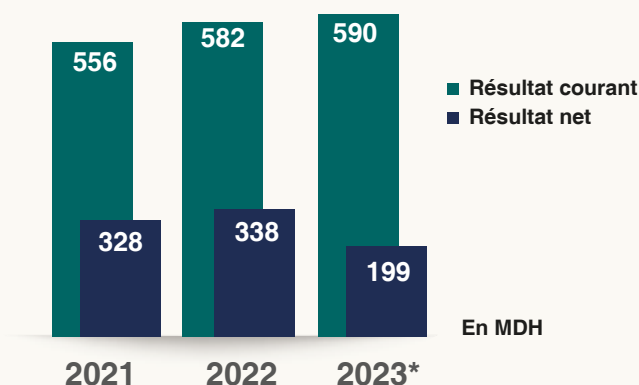
Pour assurer une couverture contre certains risques à caractère général, le FEC a procédé au cours de l'exercice 2023 à la constitution de dotations nettes des reprises aux provisions d'un montant de 15,76 MDH, portant ainsi le montant total des PRG à 88,47 MDH.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que, dans le respect de la réglementation fiscale en vigueur, ces dotations aux provisions ont été intégralement réintégrées dans la base de calcul de l'impôt sur les sociétés.

Résultat Net

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus et particulièrement :

- » d'une progression du PNB ;
- » de la maîtrise des CGE ;
- » de la bonne qualité du portefeuille client ;



(*) : Le résultat net au titre de l'exercice 2023 a été marqué par la comptabilisation de la contribution du FEC de 150 MDH au profit du Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc.

le résultat courant s'est établi à 590 MDH à fin 2023, en légère hausse par rapport à 2022. Toutefois, le résultat net a atteint 199 MDH au titre de l'exercice 2023, en retrait par rapport à 2022, tenant compte de la contribution de la Banque au Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc. En effet, et en tant que Banque Publique Citoyenne, le FEC a répondu à l'appel du devoir national et procédé en 2023, au versement d'une contribution d'un montant de 150 MDH à ce Fonds.

2. Bilan

En MDH

ACTIF	2021	2022	2023	PASSIF	2021	2022	2023
Valeurs en caisse, Banques centrales et Trésor public et Créances sur les établissements de crédit et assimilés	25	54	1 260	Banques centrales, Trésor public	-	-	-
Créances sur la clientèle	26 183	26 849	28 062	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9 959	12 666	14 428
Autres actifs	301	563	539	Titres de créance émis	11 187	9 958	9 226
Titres d'investissement	-	1 131	-	Autres passifs	34	271	283
Immobilisations	45	42	41	Fonds propres et assimilés	5 374	5 744	5 965*
TOTAL	26 554	28 639	29 902	TOTAL	26 554	28 639	29 902

(*) : Y compris une provision pour risques généraux d'un montant de 88,47 MDH.

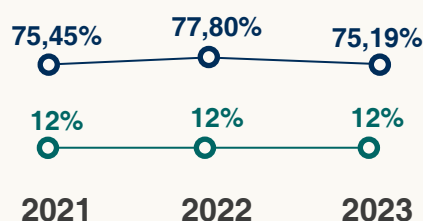
L'analyse de la structure du bilan fait ressortir que l'actif, qui s'élève à 29 902 MDH et qui se compose quasi-exclusivement des créances sur la clientèle, a connu une augmentation de près de 1,3 MMDH qui s'explique essentiellement par le niveau des décaissements de prêts au titre de l'exercice 2023 qui a atteint plus de 4 MMDH.

La structure du passif est caractérisée par la prédominance des dettes de financement, réparties entre les emprunts à long termes et les titres de créances émis, qui représentent plus de 79% du total du bilan.

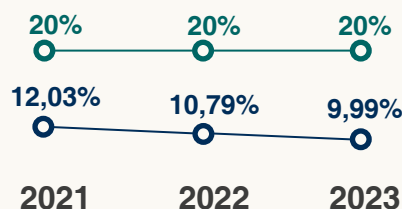
3. Ratios réglementaires

Le FEC veille en permanence au respect des ratios prudentiels édictés par Bank Al-Maghrib visant à préserver les équilibres financiers des établissements de crédit et à couvrir les risques, comme il ressort des indicateurs suivants :

Ratio de solvabilité



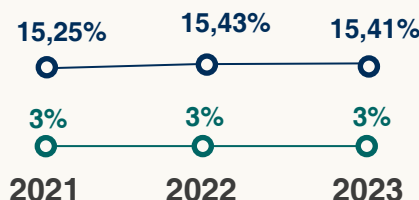
Coefficient Maximum de division des risques (CMDR)



○ Ratio de solvabilité ○ Plancher BAM

○ CMDR ○ Plafond BAM

Ratio de levier



○ Ratio de levier ○ Plancher BAM

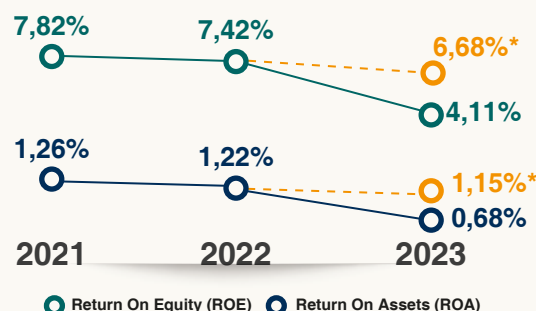
4. Indicateurs de rentabilité

EN MDH	2021	2022	2023	2023 Retraités de la contribution au Fonds Spécial Séisme
Résultat Net	328	338	199	338
Fonds propres (hors EOS)	4 374	4 733	4 948	5 087
Fonds propres moyens ² (hors EOS)	4 198	4 554	4 841	4 910
Return On Equity (ROE)	7,82%	7,42%	4,11%	6,88%
Résultat Net	328	338	199	338
Total bilan	26 554	28 639	29 902	30 052
Total bilan moyen ³	26 036	27 597	29 271	29 346
Return On Assets (ROA)	1,26%	1,22%	0,68%	1,15%

(2): (Fonds propres (hors EOS) de l'année N-1 + Fonds propres (hors EOS) de l'année N) / 2

(3): (Total bilan de l'année N-1 + Total bilan de l'année N) / 2

Les ROE et ROA ont atteint respectivement 4,11% et 0,68% à fin 2023 contre 7,42% et 1,22% à fin 2022. Cette évolution est principalement liée à la baisse du résultat net et à l'évolution de l'actif.



(*) : ROE et ROA retraités de la contribution du FEC au Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc.

RAPPORT ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE | 2023

ABRÉVIATIONS

ALCO	Asset/Liability management Committee
CA	Conseil d'Administration
CAC	Commissaires Aux Comptes
CAR	Comité d'audit et des risques
CCAG-T	Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux
CNEI	Comité National des Etudes d'Impact
CNR	Comité de nomination et de rémunération
COSI	Comité Organisation et Système d'Information
CSSI	Comité de Sécurité du Système d'Information
CRI	Comité des Risques Interne
CRUI	Comission Régionale Unifiée de l'Investissement
CT	Collectivités Territoriales
DFIs	Development Finance Institutions (Institutions financières de développement)
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
E&S	Environnemental et Social
ESG	Environnement, Social et Gouvernance
IDLMI	Indice de Développement Local Multidimensionnel
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MI	Ministère de l'Intérieur
ODD	Objectifs de Développement Durable
PRDTS	Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales
RSE	Responsabilité Sociétale et Environnementale
SGES	Système de Gestion Environnementale et Sociale
SIG	Système d'Information Géographique
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable

SOMMAIRE

1. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1. Profil et stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) du FEC	4
1.1.1. Le Fonds d'Équipement Communal : Une Banque publique dédiée au développement territorial	
1.1.2. Stratégie RSE du FEC	
1.2. Périmètre du reporting ESG	5
1.3. Matérialité des aspects ESG	5
1.4. Méthodologie du processus relatif aux informations extra financières, indicateurs quantitatifs et méthodes de calcul	6
1.5. Vérification externe des informations ESG	7
2. ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES :	8
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE	
2.1. Informations environnementales	8
2.1.1. Présentation des activités ayant un impact sur l'environnement	
2.1.2. Politique Environnementale et Sociale du FEC	
2.1.3. Litige ou poursuite relatifs à des problématiques d'ordre environnemental	
2.1.4. Actions et mesures mises en place pour évaluer et minimiser les impacts E&S de l'activité	
2.2. Informations sociales	10
2.2.1. Politique de gestion des ressources humaines	
2.2.2. Effectif sur les trois derniers exercices	
2.2.3. Schéma d'intéressement et de participation du personnel sur les trois dernières années	
2.2.4. Indicateurs relatifs aux ressources humaines sur les trois dernières années	
2.3. Gouvernance	15
2.3.1. Composition de l'organe de gouvernance	
2.3.2. Ethique, déontologie et prévention de la corruption	
2.4. Informations sur les parties prenantes	27
2.4.1. Impacts économique et social des activités du FEC sur la population et le développement territorial	
2.4.2. Actions correctives mises en place au sein des activités ayant des impacts négatifs potentiels ou avérés sur les communautés locales	
2.4.3. Conditions de dialogue avec les parties prenantes	
2.4.4. Cartographie des parties prenantes	
2.4.5. Politiques et critères de sélection des parties prenantes	
2.5. Autres	36
2.5.1. Objectifs et engagements du FEC en matière de RSE	
2.5.2. Réalisations en matière de RSE sur les trois derniers exercices	

1. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Profil et stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) du FEC

1.1.1. Le Fonds d'Équipement Communal : Une Banque publique dédiée au développement territorial

Riche de son expérience de plus de 60 ans, le Fonds d'Équipement Communal (FEC), en tant que Banque publique dédiée au financement du développement territorial, se positionne aujourd'hui comme le partenaire technique et financier de premier rang des Collectivités Territoriales (CT). Dans l'exercice de sa mission, la Banque œuvre constamment à faciliter à sa clientèle l'accès au levier de l'emprunt pour le financement de leurs investissements et projets de développement territorial, notamment à travers des solutions de financement adaptées à leurs besoins prioritaires.

Engagé en tant que Banque responsable, le FEC veille à inscrire son rôle dans une logique de consolidation et de renouvellement à l'aune des évolutions de l'économie marocaine et du secteur public local. Il œuvre en permanence à adapter ses services et ses interventions aux défis à relever par les CT et aux priorités du développement territorial durable, particulièrement en matière de réduction des disparités territoriales et sociales, de transition vers un développement bas carbone et de renforcement de la résilience des territoires face aux effets du changement climatique.

Les Collectivités Territoriales, qui constituent le socle de la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles, se trouvent aujourd'hui à la croisée des chemins, au regard de leur rôle, d'une part, dans le renforcement des infrastructures et des équipements et d'autre part, d'apporter une réponse efficace aux impératifs qu'impose un développement territorial durable et résilient.

1.1.2. Stratégie RSE du FEC

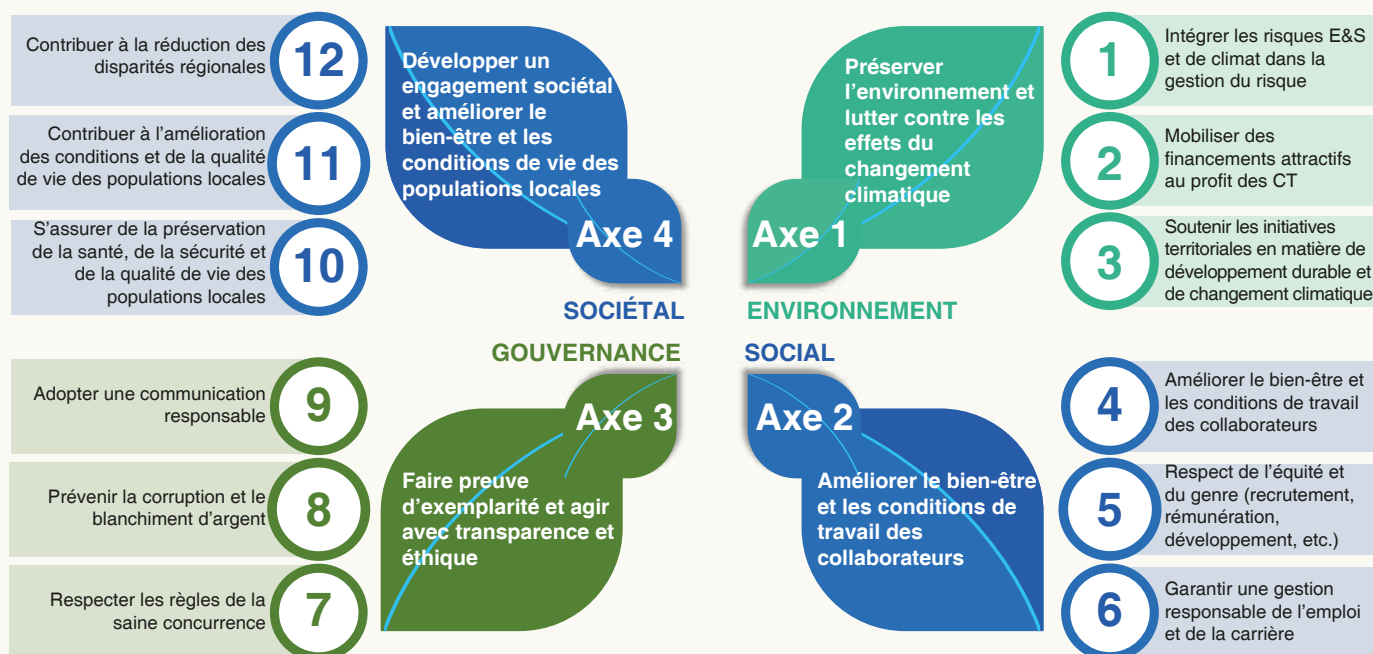
Dans le cadre de sa démarche RSE et dans l'objectif d'adapter ses services et ses interventions aux priorités du développement territorial durable, la Banque a fait le choix stratégique d'intégrer les facteurs de durabilité "Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance" (ESG) dans ses activités et ses opérations de financement, et également dans ses relations avec ses parties prenantes. Cet engagement responsable envers les principes fondamentaux du développement durable, s'est notamment traduit par l'intégration des critères de risques E&S dans la gestion globale des risques et dans les processus décisionnels de la Banque.

A travers sa stratégie de durabilité, la Banque vise un alignement progressif de ses opérations de financement des investissements territoriaux avec les enjeux et les engagements internationaux et nationaux en matière de développement durable et de climat, contribuant, ainsi, à asseoir un développement durable, sobre en carbone, résilient et inclusif à l'échelle des territoires.

Pour la déclinaison de sa vision stratégique, la Banque a mis en place son SGES comme un pilier fondamental pour une gestion proactive des risques environnementaux, sociaux et climatiques, et qui se compose principalement de la politique E&S et des procédures garantissant la standardisation de la conduite de l'évaluation des risques E&S.

Dans la même lignée, la Banque a mis en place les moyens pour améliorer sa gouvernance et renforcer ses capacités techniques pour le développement de son portefeuille de projets à Co-bénéfices Climat.

Pour s'aligner avec les référentiels et les bonnes pratiques nationaux et internationaux, et évaluer sa démarche RSE, la Banque a entamé un processus de définition de ses enjeux prioritaires et significatifs. Ce processus a permis de retenir 12 engagements partagés avec ses parties prenantes et porteurs de valeurs ajoutées, et structurés autour de 4 axes consolidant les principales actions entreprises en la matière et permettant de décliner la vision stratégique de la Banque en la matière.



1.2. Périmètre du reporting ESG

Le périmètre du présent rapport concerne exclusivement les indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) relatifs aux projets des Collectivités Territoriales, financés par la Banque dans le cadre de son activité de prêts.

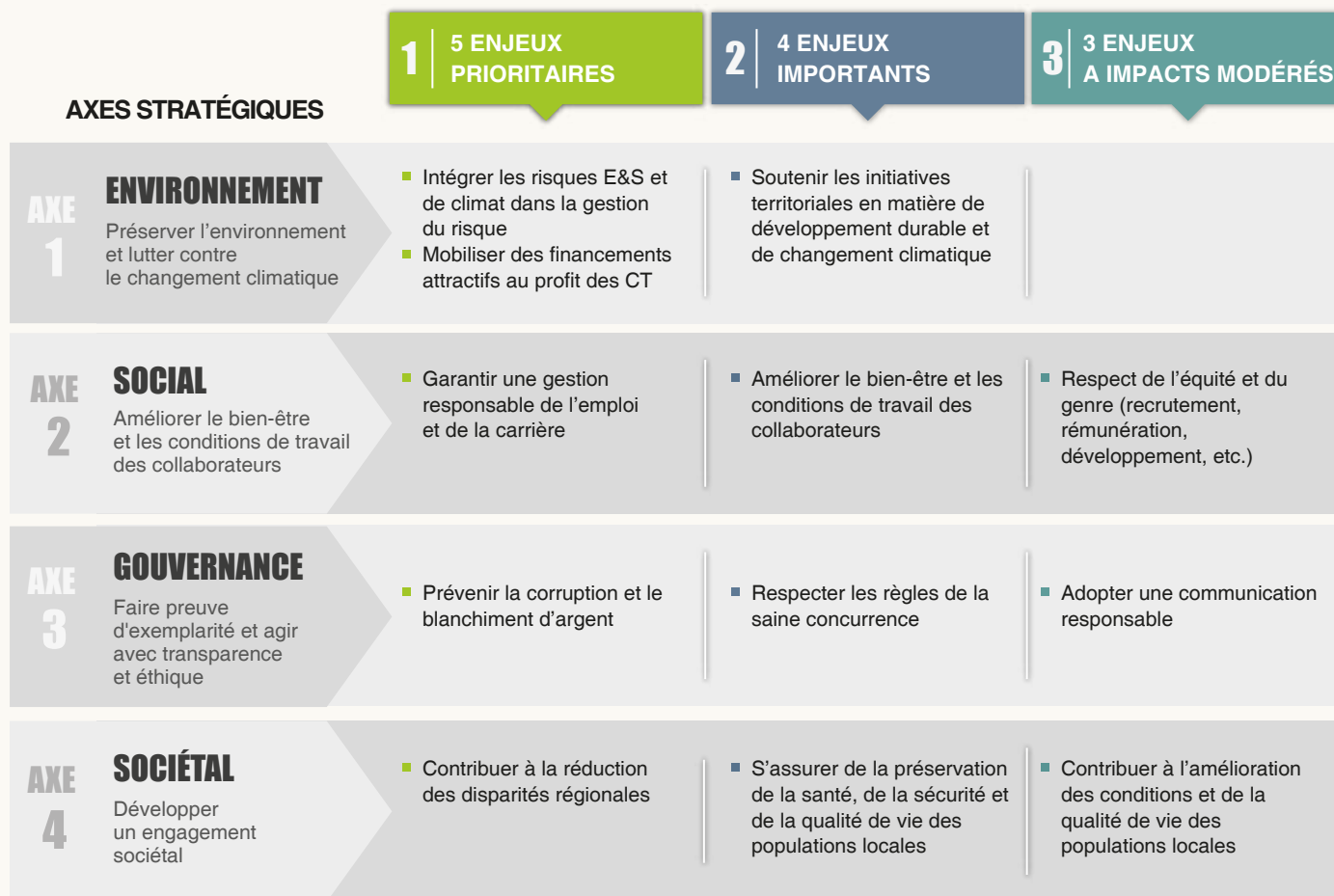
1.3. Matérialité des aspects ESG

L'analyse de matérialité s'appuie sur une double priorisation des enjeux des aspects ESG afin d'identifier ceux qui répondent, à la fois, aux objectifs de performance de la Banque et aux attentes des parties prenantes. Cette analyse permet à la Banque de disposer d'une matrice de matérialité des aspects ESG, qui l'aide à mieux communiquer sur les enjeux importants, à fluidifier le dialogue avec ses parties prenantes, et ce dans l'objectif de se conformer à leurs nouvelles attentes et aux évolutions réglementaires.

La matrice de matérialité des enjeux établie représente la pertinence des enjeux identifiés sur la base de l'ampleur de leur impact sur la performance de la Banque et ses parties prenantes. Ces enjeux sont hiérarchisés en quatre thématiques, selon trois niveaux de priorité :

- Enjeux prioritaires ;
- Enjeux importants ;
- Enjeux à impacts modérés.

PRIORISATION DES ENJEUX



1.4. Méthodologie du processus relatif aux informations extra financières, indicateurs quantitatifs et méthodes de calcul

L'approche méthodologique d'identification, de collecte et de traitement des informations extra-financières relatives aux aspects E&S se base sur une analyse des documents techniques relatifs aux projets soumis au financement du FEC. Lors de l'évaluation des risques E&S de chaque projet, les indicateurs pertinents sont identifiés et les informations y afférentes sont renseignées au niveau de la fiche environnementale et sociale relative à chaque projet.

Les indicateurs quantitatifs relatifs aux composantes à co-bénéfices climat sont calculés en s'appuyant sur des outils techniques développés avec l'appui d'experts en la matière. Ces outils utilisent les méthodologies reconnues à l'échelle nationale et internationale, notamment en matière de quantification des réductions d'émission de carbone et de vérification de la résilience aux aléas climatiques.

Pour les informations relatives aux réclamations E&S, le FEC s'appuie sur un système d'information de gestion des réclamations existant, qui génère un reporting périodique sur ces réclamations. De même, le FEC adhère à la plateforme nationale des réclamations Chikaya.ma.

Les informations extra-financières pertinentes, ainsi que les principaux indicateurs quantitatifs retenus et déployés progressivement sont décrits comme suit :

Informations environnementales

Gestion des risques E&S des projets

- Pourcentage en nombre de projets par catégorie de risques E&S
- Nombre de projets rejetés pour des raisons de risques E&S élevés
- Nombre de réclamations E&S reçues

Retombées et Impacts positifs sur l'environnement et le climat

- Quantité d'énergie économisée (KWh/an)
- Volume des eaux usées traitées (m³/j)
- Volume des eaux usées réutilisées (m³/j)
- Volume de réduction d'émission de CO2 (TéqCO2)
- Quantité d'énergie renouvelable produite (KWh/an)

Informations sociales

Retombées et Impacts positifs sur la population

- Nombre d'habitants désenclavés
- Nombre d'usagers du transport collectif financé
- Nombre d'habitants dont la qualité du système d'alimentation en eau potable est améliorée
- Nombre d'habitants dont la qualité du système d'assainissement est améliorée
- Nombre d'habitants protégés contre les inondations
- Nombre d'élèves dont les conditions de mobilité sont améliorées
- Nombre d'habitants ayant accès à l'énergie électrique
- Nombre d'habitants dont la qualité du service des soins est améliorée
- Nombre d'emplois créés

Gestion responsable de carrière et de compétences

- Nombre de représentants du personnel
- Nombre de jours de grève par exercice
- Nombre d'accidents de travail par exercice
- Nombre de licenciements par exercice et par catégorie
- Nombre de démissions par exercice et par catégorie
- Nombre de recrutements par exercice et par catégorie
- Taux du Turnover par exercice
- Nombre et nature des litiges sociaux par exercice

Gouvernance

- Nombre de mandats par administrateur
- Nombre et nature d'actions engagées pour prévenir la corruption
- Nombre de réclamations au sujet d'écarts à l'égard de l'éthique et de la déontologie
- Nombre d'incidents de corruption

1.5. Vérification externe des informations ESG

Les indicateurs d'impact servent, dans le cadre des exigences contractuelles en matière de redevabilité, à établir les reportings périodiques à destination des partenaires financiers de la Banque, en particulier les bailleurs de fonds internationaux. A cet effet, les informations sur les réalisations en matière de gestion des risques E&S, de composante Co-bénéfices climat et de contribution à la réduction de disparité sociale sont examinés et affinés.

2. ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES : Informations Environnementales, Sociales et de Gouvernance

2.1. Informations environnementales

2.1.1. Présentation des activités ayant un impact sur l'environnement

La Banque veille constamment à valoriser les bénéfices sociaux et environnementaux des projets financés. Ces projets ont indéniablement des retombées positives sur la qualité et les conditions de vie des populations, notamment en ce qui concerne la santé, l'hygiène et la sécurité ainsi que l'accès, plus particulièrement pour les populations les plus vulnérables, aux infrastructures de base (eau potable, assainissement, électricité, routes goudronnées...) et aux opportunités d'emplois générées par ces projets.

En tant que Banque responsable et engagée, l'institution est consciente que les projets financés comportent des risques environnementaux et sociaux. A cet effet, et dans le cadre de ses activités de financement, elle veille à intégrer et à accompagner la prise en compte de pratiques durables de développement et de gestion des risques E&S visant à minimiser les risques et impacts environnementaux et sociaux des activités des projets financés pour améliorer leur performance environnementale.

Dans le même esprit, la Banque ne finance pas des activités présentant des risques environnementaux significatifs sur le milieu naturel ou des risques sociaux élevés ou substantiels sur le milieu social. Les risques sociaux et environnementaux des projets financés sont globalement faibles à moyens, facilement maîtrisables et gérables.

Ainsi, l'accord de financement ne peut être accordé sans que les aspects relatifs au foncier soient résolus et assainis au préalable et que les personnes concernées soient informées ou indemnisées.

Les projets soumis à la loi en vigueur relative aux études d'impact devront fournir une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) accompagnés de l'autorisation environnementale sous forme de lettre d'acceptabilité environnementale délivrée par une commission nationale ou régionale selon le cas.

2.1.2. Politique Environnementale et Sociale du FEC

En tant qu'acteur financier au service du développement territorial durable, la Banque veille à intégrer pleinement la gestion des risques E&S dans sa stratégie de développement pour une conduite responsable de ses activités de financement. Dans cet esprit, la Banque a adopté, dès 2022, une politique E&S qui formalise son engagement à prendre en considération, de façon systématique, les facteurs de durabilité dans ses processus de due diligence et ses opérations de financement à travers l'application des principes de sauvegardes E&S. La déclinaison opérationnelle de cet engagement s'appuie sur un corpus composé de procédures opérationnelles et d'outils pertinents permettant de gérer efficacement les risques inhérents aux projets soumis à son financement.



La politique E&S du FEC vise à consolider sa volonté à s'inscrire dans un processus d'amélioration continue de la gestion environnementale et sociale des projets qu'il finance. Elle retrace ses engagements en matière de maîtrise des risques environnementaux et sociaux liés à son activité et de sa contribution dans l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) conformément à la réglementation nationale et aux engagements internationaux du pays.

A ce titre, la Banque a veillé à anticiper l'adaptation de sa démarche de gestion E&S aux nouveaux apports de la loi n°49-17 relative à l'évaluation environnementale du 8 août 2020 et dont les textes d'application sont en cours d'approbation.

2.1.3. Litige ou poursuite relatifs à des problématiques d'ordre environnemental

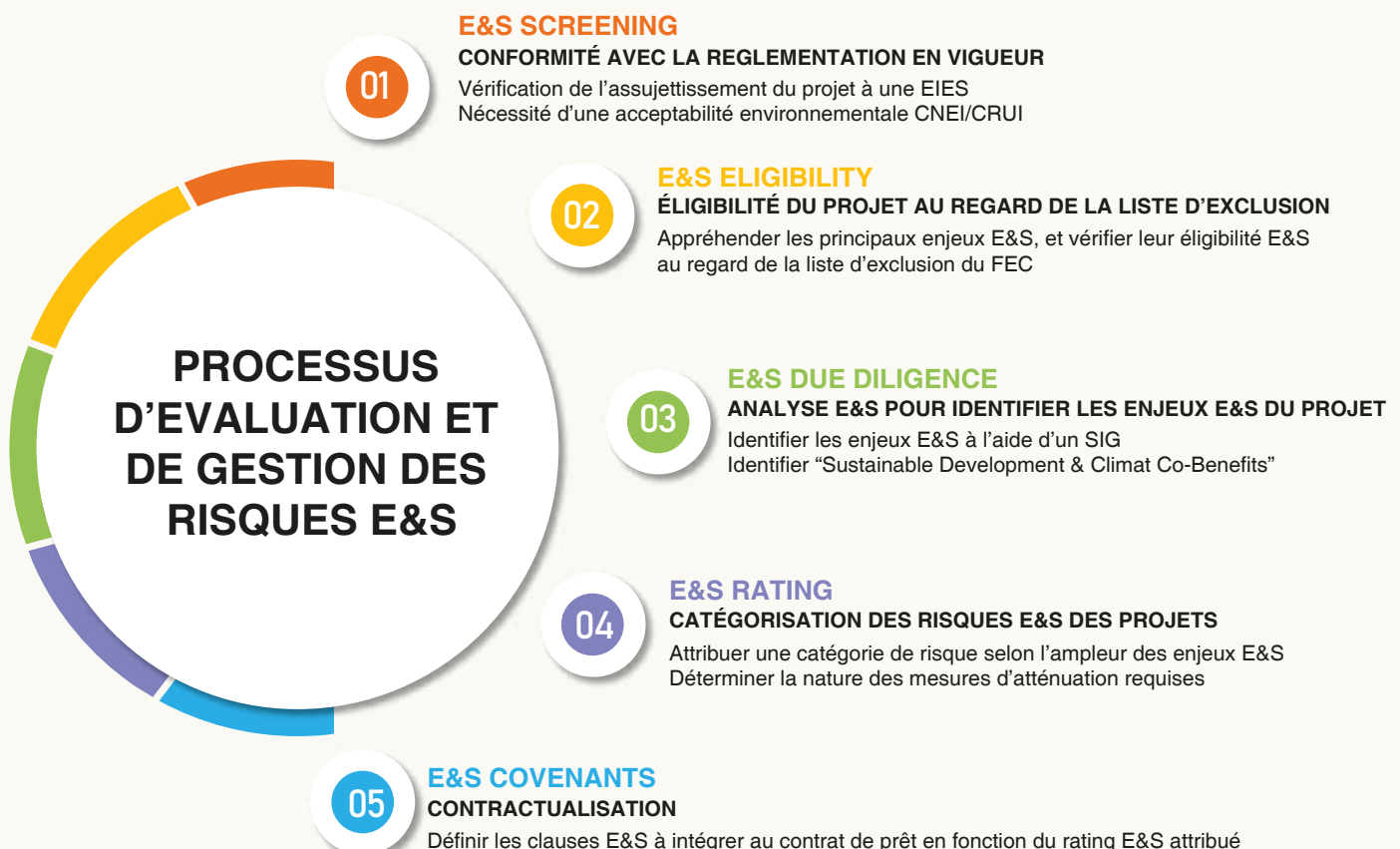
La Banque a déployé un dispositif de gestion des réclamations de nature E&S basé sur un système d'information et une procédure dédiée lui permettant d'être informé des éventuelles réclamations E&S qui pourraient être émises en lien avec des projets financés, et de s'assurer des traitements qui y sont apportés par la CT concernée jusqu'à remédiation et clôture des réclamations reçues.

Ce dispositif étant en place et opérationnel, le FEC n'a reçu de la part des CT, à ce jour, aucune réclamation d'ordre environnemental et social en relation avec les projets financés par l'Institution.

2.1.4. Actions et mesures mises en place pour évaluer et minimiser les impacts E&S de l'activité

Processus de gestion des risques et impacts E&S

Le processus d'évaluation des risques E&S, conduit concomitamment avec l'évaluation technique et financière des dossiers de demande de prêt, consiste à attribuer un rating E&S à chaque projet soumis au financement de la Banque. Les conclusions de l'évaluation des risques E&S sont relatées dans une fiche d'Evaluation des risques E&S, qui présente les résultats de l'évaluation des impacts négatifs et positifs du projet sur l'environnement et la population locale, ainsi que des mesures d'atténuation à entreprendre et les conditionnalités E&S à prévoir en fonction du rating de risque E&S attribué au projet. Le processus de gestion des risques E&S est résumé comme suit :



2.2. Informations sociales

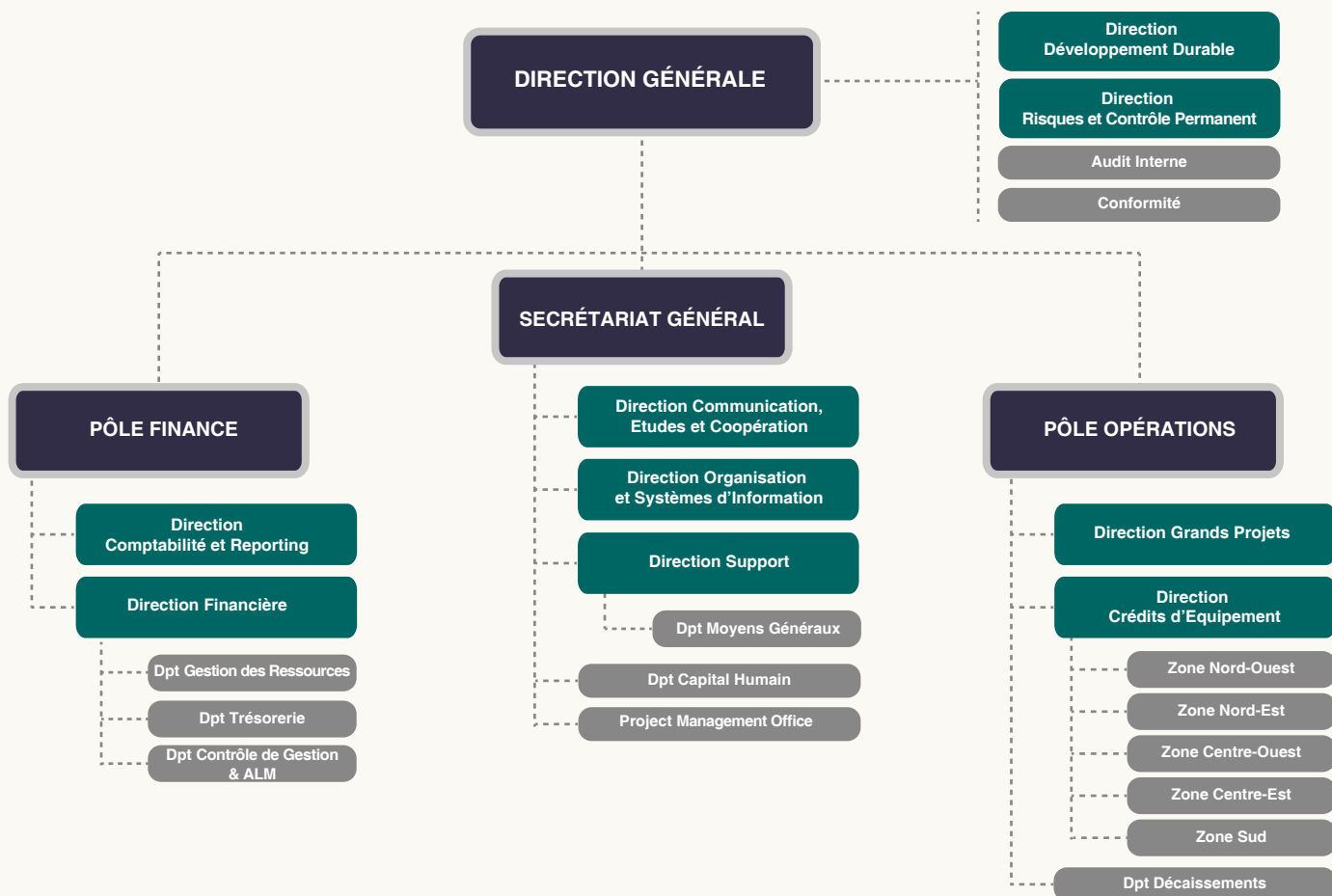
2.2.1. Politique de gestion des ressources humaines

Le FEC s'est doté, au cours des dernières années, d'une organisation moderne et adaptée aux spécificités des métiers de la Banque, qui s'articule autour d'une Direction Générale et d'entités fonctionnelles favorisant une organisation orientée client, qui valorise l'interaction cohérente entre ses différentes structures et les synergies entre elles.

La vision stratégique RH a conduit à un regroupement progressif des activités métiers de la Banque autour de « Pools d'expertise », notamment en ce qui concerne l'activité de prêts, la finance et le développement durable. Ainsi, l'année 2023 a été marquée par les éléments présentés ci-après :

1. La fusion de la Direction du Développement Durable et de la Direction de l'Assistance Technique, dans une perspective d'amélioration du portage, de la coordination et du pilotage des nouvelles offres d'accompagnement et de renforcement des capacités des Collectivités Territoriales dans le cadre du financement de projets innovants, tels que définis dans la vision stratégique de la Banque ;
2. La création du Pôle Finance en y intégrant la Direction Financière et la Direction Comptabilité et Reporting. Ce pôle mène des actions stratégiques de la Banque visant la pérennisation et la diversification de ses ressources à travers des partenariats de financement nationaux et internationaux ainsi que le développement d'opérations de syndication, avec des institutions financières de premier plan, notamment pour le financement de projets stratégiques de développement territorial ;
3. Le recrutement d'un Chief Project Management Office (PMO), chargé de la gestion stratégique et de la conduite opérationnelle des projets structurants de la Banque.

L'organigramme du Fonds d'Equipement Communal se présente comme suit :



Recrutement

Le recrutement est régi par un dispositif de recrutement approuvé par le Conseil d'Administration du FEC en date du 30 octobre 2013.

Au cours de l'année 2023, la Banque a procédé à deux recrutements à travers des appels à candidature interne et externe :

1. Recrutement du Directeur du Pôle Finance, et ce, dans la continuité de la démarche basée sur le regroupement des métiers complémentaires autour de « Pools d'expertise » ;
2. Recrutement d'un Chief Project Management Office (PMO), chargé notamment de la gestion stratégique et de la conduite opérationnelle des projets structurants, principalement ceux liés à la transformation digitale de l'Institution.

Rémunération

La rémunération des collaborateurs de la Banque repose sur un système dual mettant l'emploi au cœur de la rémunération, en adoptant une pesée et une classification des emplois en fonction des missions et des responsabilités assignées.

Par ailleurs, la politique de rémunération du personnel du FEC est régie par les dispositions du titre III du règlement intérieur du personnel, et les décisions d'application sont prises par le Gouverneur, Directeur Général.

Gestion des carrières

La Gestion de Carrière des collaborateurs du FEC s'appuie sur le principe de l'évaluation des collaborateurs sur la base des écarts entre les compétences requises et acquises. Ce système d'appréciation et d'évaluation permet aux collaborateurs d'accéder à une mobilité aussi bien horizontale que verticale, aux formations ciblées ainsi qu'à une prime annuelle, proportionnelle au rendement.

Formation

La formation du personnel de l'Institution constitue un levier important de développement et d'enrichissement des compétences.

Dans ce cadre, l'année 2023 a été marquée par l'organisation de séminaires thématiques et de formations en interne au profit des collaborateurs de la Banque, notamment :

1. Des sessions de formation au profit des cadres et des responsables de la Banque en matière d'identification, de montage et de financement de projets à co-bénéfices climat ;
2. Des sessions de formation et de sensibilisation, au profit de l'ensemble des collaborateurs de la Banque, en matière de sécurité des Systèmes d'Information.

L'année 2023 a également été marquée par la participation de 6 collaborateurs de la Banque à la 10^{ème} édition du parcours de formation « Stratégie financière des collectivités locales » organisée conjointement par l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque Mondiale dans la ville de Marseille.

Les engagements budgétaires relatifs à la formation au titre de la période 2021-2023 ont bénéficié à 26 collaborateurs, soit près de 30% de l'effectif global de la Banque en 2023.

Le budget de formation de la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KDH	2021	2022	2023
Budget de formation	250	250	250
Rapport du budget de formation / Frais de personnel	0,5%	0,5%	0,5%
Taux de réalisation	12,5%	37,5%	59,5%

Egalité hommes / femmes

Les dispositions du Règlement Intérieur du FEC, ainsi que les décisions qui en découlent sont fondées sur les principes de neutralité et de non-discrimination entre les genres. Dans ce sens, la Banque est engagée pour assurer l'égalité homme / femme, notamment à travers la mise en œuvre d'actions concrètes à toutes les composantes de la gestion des ressources humaines, notamment : le recrutement, la rémunération, la mobilité verticale dont seuls les critères de formation, d'expérience et de mérite sont considérés, l'accès aux différentes catégories de prêts et de dons sociaux, etc.

2.2.2. Effectif sur les trois derniers exercices

Répartition par nature de contrat de travail

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC sur les trois dernières années, par nature de contrat de travail, se présentent comme suit :

Répartition de l'effectif par nature de contrat	2021	2022	2023
CDI	83	84	81
CDD	-	-	-
Statutaire	8	7	6
Total	91	91	87

Répartition globale par genre

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC sur les trois dernières années, par genre, se présentent comme suit :

	2021		2022		2023	
Genre	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Répartition de l'effectif	41	50	42	49	39	48
Total	91		91		87	

Répartition globale par genre et selon le taux d'encadrement

Le taux d'encadrement de l'effectif de la Banque (Bac +4 ans et plus) sur la période 2021-2023, réparti par genre, se présente comme suit :

Catégorie	2021		2022		2023	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
≥ Bac +4 ans et plus	28	42	29	41	27	40
< Bac +4 ans	13	8	13	8	12	8
Effectif par genre	41	50	42	49	39	48
Effectif Global	91		91		87	
Taux d'encadrement	77%		77%		77%	

Le taux d'encadrement a atteint plus de 77% au titre de l'année 2023. Selon le genre, ce taux est proportionnel à l'effectif global et suit une tendance stable au cours de la période 2021-2023.

Répartition globale par genre et par catégorie

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC, par genre et par catégorie, se présentent comme suit :

Catégorie	2021		2022		2023	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Direction Générale	-	1	-	1	-	2
Directeurs	2	8	2	8	2	6
Responsables	6	5	7	6	6	6
Cadres	31	30	31	29	29	30
Employés	2	6	2	5	2	4
Effectif par genre :	41	50	42	49	39	48
Total	91		91		87	

Répartition par ancienneté

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC par ancienneté se présentent comme suit :

Ancienneté	2021	2022	2023
Tranche $\geq$ à 20 ans	33	35	33
10 ans $\leq$ tranche $<$ à 20 ans	43	45	42
5 ans $\leq$ tranche $<$ à 10 ans	9	4	7
Tranche $<$ à 5 ans	6	7	5
Total	91	91	87

2.2.3. Schéma d'intéressement et de participation du personnel sur les trois dernières années

A ce jour, il n'existe aucun plan d'intéressement ou de participation du personnel au capital du FEC compte tenu de son statut d'établissement public détenu à 100% par l'Etat.

2.2.4. Indicateurs relatifs aux ressources humaines sur les trois dernières années

Nombre de représentants du personnel

Les représentants du personnel durant la période considérée se présentent comme suit :

	2021*	2022	2023
Représentants du personnel	-	-	-

(*) : Les élections du personnel ont été effectuées conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1010.21 du 06/04/2021. A l'issue de ces élections, aucune liste n'a été présentée.

Nombre de jours de grève par exercice

Au titre des 3 derniers exercices, le FEC n'a recensé aucun jour de grève.

Nombre d'accidents de travail par exercice

Au titre des 3 derniers exercices, le FEC n'a recensé aucun accident de travail.

Nombre de licenciements par exercice et par catégorie

Au cours des exercices considérés, aucun licenciement n'a été opéré au FEC.

Nombre de démissions par exercice et par catégorie

Le nombre de démissions du personnel du FEC sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

Nombre de démissions	2021	2022	2023
Direction Générale	-	-	-
Directeurs	1	-	-
Responsables	-	-	1
Cadres	-	1	1
Employés	-	-	-
Total des démissions	1	1	2

Par ailleurs, le nombre de départs (retraite, mise en disponibilité...) du personnel du FEC sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

Nombre de départs	2021	2022	2023
Direction Générale	-	-	-
Directeurs	1	1	1
Responsables	1	-	1
Cadres	-	-	1
Employés	-	1	-
Total des départs	2	2	3

Nombre de recrutements par exercice et par catégorie

Le nombre de recrutements au niveau du personnel du FEC sur les 3 derniers exercices, par catégorie, se présente comme suit :

Nombre de recrutements	2021	2022	2023
Direction Générale	-	-	-
Directeurs	1	-	-
Responsables	-	2	1
Cadres	-	1	-
Employés	-	-	-
Total des recrutements	1	3	1

En tenant compte des différents éléments présentés ci-dessus, le taux de turnover au sein du FEC a évolué sur la période considérée comme suit :

	2021	2022	2023
Recrutements	1	3	1
Départs	2	2	3
Démissions	1	1	2
Effectif	91	91	87
Taux de turnover* (en %)	2,2%	3,3%	3,4%

(*) : Turnover = (Recrutements + Départs + Démissions) / 2 / Effectif

Les taux de turnover enregistrés au niveau de la Banque varient de 2,2% à 3,4% au cours des 3 dernières années.

Nombre et nature des litiges sociaux par exercice

Aucun litige social (collectif ou individuel) n'a été enregistré sur la période 2021-2023.

2.3. Gouvernance

2.3.1. Composition de l'organe de gouvernance

Conseil d'Administration (CA) du FEC

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC, promulguée par le Dahir n° 1-92-5 du 5 août 1992, telle que modifiée et complétée et aux dispositions de l'article 3 du décret n° 2-90-351 du 14 décembre 1992 pris pour l'application de la loi n° 31-90 précitée, le FEC est administré par un Conseil présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet, en l'occurrence le Ministre de l'Intérieur qui, de par les dispositions de l'article 2 du décret susvisé, assure la tutelle du FEC et ce, sous réserve des pouvoirs et attributions dévolus au Ministre de l'Economie et des Finances par les lois et règlements sur les établissements publics.

Conformément à l'article 5 de la loi n°82-20 portant création de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics (ANGSPE), le Conseil d'Administration du FEC, réuni en date du 31 Mai 2023, a pris acte de la désignation du représentant de l'ANGSPE en qualité de membre dudit conseil.

Le Conseil d'Administration du FEC est composé de Neuf (9) membres représentant l'Administration et de huit (8) membres représentant les élus locaux. Il comprend, outre son Président, les membres non exécutifs suivants¹:

- Deux représentants du Ministère de l'intérieur ;
- Deux représentants du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Un représentant de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics (ANGSPE) ;
- Un représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale ;
- Un représentant du Ministère de l'Equipement et de l'Eau ;
- Un représentant du Ministère de la transition énergétique et du développement durable;
- Le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ou son représentant ;
- Huit conseillers communaux désignés par décision du Ministre de l'Intérieur et ce, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n°31-90 précitée.

Il en ressort que conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC, telle que complétée, et de celles de l'article 3 de son décret d'application :

- Les membres du Conseil d'Administration du FEC, représentant l'Administration, sont désignés par voie réglementaire ;
- Les membres du Conseil d'Administration représentant les élus locaux sont désignés par décision du Ministre de l'Intérieur.

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration du FEC est composé comme suit :

(1) : Le Gouverneur de Bank Al-Maghrib n'est plus membre du Conseil d'Administration qui avait pris acte lors de sa réunion du 30 mai 2006 du retrait de BAM du Conseil d'Administration du FEC.

Composition du Conseil d'Administration (CA) du FEC au 31 décembre 2023 ¹

Noms et Prénoms	Age	Homme/Femme	Nationalité	Date de première nomination	Année d'échéance du mandat	Nombre de mandats dans d'autres sociétés		Taux de participation aux réunions	Appartenance à des comités du FEC
Président									
M. Abdelouafi LAFITTI, Ministre de l'Intérieur	56 ans	Homme	Marocaine	--	--	--	--	1/2*	--
Administrateurs exécutifs									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Administrateurs non exécutifs 2									
Administrateurs du FEC représentant l'administration									
Deux (2) représentants du Ministère de l'Intérieur (Membres non désignés <i>intuitu personae</i>)									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
M. Khalid EL HATTAB ³	46 ans	Homme	Marocaine	14 mars 2023	--	23	5	2/2	Président du Comité d'Audit et des Risques du FEC
M. Hamid TAWFIKI	59 ans	Homme	Marocaine	31 mars 2023	--	10	4	2/2	--
Mme Saadia LAAROUSSI	50 ans	Femme	Marocaine	09 nov 2015	--	--	--	2/2	Membre du Comité de Crédit du FEC
M. Mohammed EL IDRISSI ⁵	49 ans	Homme	Marocaine	03 janv 2022	--	1	1	1/2	Membre du Comité d'Audit et des Risques du FEC
M. Abdelouahab BELMADANI ⁶	44 ans	Homme	Marocaine	29 oct 2018	--	--	--	1/2	--
M. Mohamed OUHMED ⁷	54 ans	Homme	Marocaine	12 avr 2021	--	--	--	1/2	--
M. Abdellatif FAZOUANE	55 ans	Homme	Marocaine	06 déc 2021	--	1	1	2/2	--
Administrateurs du FEC représentant les élus locaux									
Mme Mina BOUHOUD	59 ans	Femme	Marocaine	03 mai 2017	--	--	--	2/2	--
M. Mohammed CHAOUKI	50 ans	Homme	Marocaine	03 mai 2017	--	--	--	2/2	--
M. Badr EL MOUSSAOUI	42 ans	Homme	Marocaine	03 mai 2017	--	--	--	2/2	--
Cinq (5) membres représentant les élus sort en cours de désignation suite aux élections de septembre 2021 (Cessation de fonction)	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Administrateurs indépendants 4									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

* Les administrateurs présents ou représentés ont désigné à l'unanimité Monsieur le Wali, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur, Président de la Séance du 31 octobre 2023.

1- La composition du Conseil d'Administration du FEC est fixée en vertu des dispositions de l'article 3 du Décret n°2.90.351 du 14 décembre 1982, pris pour l'application de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC.

2- Les membres du Conseil d'Administration du FEC sont désignés, selon le cas, par voie réglementaire (nuit représentants de l'administration) et par décision du Ministre de l'Intérieur pour les conseillers communaux (article 4 de la loi n° 31-90 précitée et article 3 de son décret d'application).

3- Conformément à l'article 5 de la loi n° 82-20 portant création de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publiques (ANGSPE), le Conseil d'Administration du FEC, réuni en date du 31 Mai 2023, a pris acte de la désignation du représentant de l'ANGSPE en qualité de membre dudit conseil.

4- Les dispositions de la Circulaire n° 5/W/16 du Wali de Bank Al-Maghrib du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit ne pourraient être prises en compte que dans le cadre de la réforme institutionnelle envisagée du FEC.

5- Lors de la réunion du Conseil d'Administration du FEC du 31 Mai 2023, M. Mohammed EL IDRISSI, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances, Direction du Trésor et des Finances Extérieures, a été représenté par Madame Saloua OUASSIF.

6- Lors de la réunion du Conseil d'Administration du FEC du 31 Mai 2023, M. Abdelouahab BELMADANI, représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, a été représenté par M. Abdellah AL MARNISSI.

7- Lors de la réunion du Conseil d'Administration du FEC du 31 Octobre 2023, M. Mohamed OUHMED, représentant du Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable, a été représenté par Madame Aicha LAABDAOUI.

Eléments succincts d'information sur les qualifications et l'expérience professionnelle des administrateurs du FEC

I. Président du Conseil d'Administration du FEC²

M. Abdelouafi LAFTIT, a été nommé à nouveau par SM le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, le 7 octobre 2021, Ministre de l'Intérieur.

M. LAFTIT est né le 29 septembre 1967 à Tafsisst. Diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris en 1989 et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées en 1991, il a débuté sa carrière professionnelle dans le domaine financier en France avant de rejoindre l'Office d'Exploitation des Ports (ODEP) où il a occupé entre 1992 et 2002, successivement, le poste de directeur des ports à Agadir, Safi et Tanger, avant d'être nommé, en mai 2002, directeur du Centre régional d'investissement de Tanger-Tétouan.

Le 13 septembre 2003, M. LAFTIT a été nommé par SM le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'assiste, Gouverneur de la Province Fahs-Anjra, avant d'être nommé, en octobre 2006, Gouverneur de la Province de Nador, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en mars 2010, Président Directeur Général de la Société d'aménagement pour la reconversion de la zone portuaire de Tanger ville.

Le 24 janvier 2014, le Souverain lui a renouvelé sa confiance en le nommant Wali de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Gouverneur de la Préfecture de Rabat.

Le 5 avril 2017, M. LAFTIT a été nommé par SM le Roi Mohammed VI en tant que Ministre de l'Intérieur, poste qu'il occupe à ce jour.

II. Membres du Conseil d'Administration représentant l'Administration :

M. Khalid EL HATTAB : Administrateur du FEC représentant de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics (ANGSPE)

Titulaire d'un MBA en Finances de l'Oklahoma City University (USA), M. Khalid EL HATTAB dispose de vingt-trois ans d'expérience en management, stratégie et développement, finance de marché et d'entreprises, gestion des risques, banques et consulting, et ce dans des organismes de référence (Bank Al-Maghrib, Caisse de Dépôt et de Gestion, Mazars...).

M. Khalid EL HATTAB est actuellement Directeur du Pôle Finances et du Pilotage de la Performance au sein de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics (ANGSPE) et est par ailleurs administrateur et Membre/Président des Comités d'Audit & Risques/d'investissement de plusieurs établissements et sociétés faisant partie du périmètre de l'Agence et opérant dans les principaux secteurs de l'économie, développement territorial, investissement, tourisme, infrastructure, banques...

M. HAMID TAWFIKI : Administrateur du FEC représentant de la Caisse de Dépôt et de Gestion

M. TAWFIKI est diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris et de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris. Il est également titulaire d'un DEA en Mathématiques de l'Université Paris Dauphine.

M. TAWFIKI est Directeur Général Adjoint du Groupe CDG depuis mai 2023. Il a été auparavant Administrateur, Directeur Général de CDG Capital depuis septembre 2010. Il a été Président de la Bourse de Casablanca (2016-2020), et Président de Maghreb Titrisation (2010-2021).

M. TAWFIKI est actuellement Administrateur de CDG Capital, du FEC, de la SCR, du CIH, de la Bourse de Casablanca, et de Atlanta-Sanad.

Avant de rejoindre le Groupe CDG, M. TAWFIKI était Président Directeur Général et Co-fondateur d'Avenir Global Investment Advisors, société de conseil en investissements et de gestion d'actifs spécialisée dans le Développement Durable basée en Suisse.

M. TAWFIKI a près de 34 années d'expérience dans la Finance Internationale où il a occupé plusieurs postes de responsabilité en Europe, au Moyen-Orient, et en Asie. Au sein du Groupe Suez et du Groupe Crédit Agricole, M. TAWFIKI a été successivement : Managing Director Responsable mondial des Dérivés sur Matières Premières, Managing Director Responsable des Activités de Marché de Capitaux dans les Pays Emergents, Directeur Régional de la Banque d'affaires en Asie, Directeur du Marketing et des Investissements, Responsable des Etudes Stratégiques et de l'Organisation pour l'International.

(2) Source : Biographie express de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, parue dans le journal Le Matin du 8 octobre 2021 (version électronique)

M. TAWFIKI est membre du Bretton Woods Committee, Co-chair de l'International Development Finance Club (IDFC). M. TAWFIKI est passionné par la finance durable et la finance de développement.

Mme Saadia LAAROUSSI : Administrateur du FEC représentante du Ministère de l'Economie et des Finances

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en statistique de l'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée de Rabat, Mme LAAROUSSI Saadia a intégré le Ministère de l'Economie et des Finances en 1997 en tant que cadre à la Division des Finances Locales relevant de la Direction du Budget. En 2015, Mme LAAROUSSI est nommée Chef de Service des Finances Locales à cette Direction. Depuis 2019, elle occupe la fonction de Chef de Service de Suivi des Ressources Affectées aux Collectivités Territoriales au sein de la Division des Finances Locales suscitée.

M. Mohammed El IDRISSE : Administrateur du FEC représentant du Ministère de l'Economie et des Finances

M. Mohammed El Idrissi est Diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration de Rabat. Il a entamé sa carrière en 1997 à l'Administration des Douanes où il a occupé plusieurs fonctions, notamment celle d'Inspecteur au Port de Casablanca et de Chef du Bureau du Suivi du Recouvrement et d'Appui aux Receveurs.

En 2009, M. Mohammed El Idrissi a intégré le corps de l'Inspection Générale des Finances. Par la suite M. Mohammed El IDRISSE a intégré la Direction du Trésor et des Finances Extérieures du Ministère de l'Economie et des Finances où il occupera la fonction de Chef de services au Pôle chargé du Secteur Financier puis au Pôle chargé des Relations avec l'Afrique et l'Europe.

M. Mohammed El IDRISSE occupe actuellement la fonction de Chef de la Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion Financière au sein de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures du Ministère de l'Economie et des Finances.

M. Abdellatif FAZOUANE : Administrateur du FEC représentant du Ministère de l'Equipeement et de l'Eau

M. Abdellatif FAZOUANE est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur des Ponts & Chaussées de Paris obtenu en 1992. Il a entamé sa carrière en 1992 à l'Office d'exploitation des ports en qualité de chef de projet et par la suite, a été nommé chef de service aménagement et construction au port de Casablanca.

En 1996, M. Abdellatif FAZOUANE intègre le Ministère de l'Equipeement, en qualité de Directeur Provincial de BENSLIMANE. Par la suite, il a occupé plusieurs fonctions au sein du groupe CDG, notamment celle de Chargé de Mission auprès de la Direction Générale (Suivi Filiales & Projet d'aménagement de la Vallée du Bouregreg), de Directeur Général de la Société de Développement Al kora renommée par la suite Société Dyar AL MANSOUR, de Directeur Général de Foncière Chellah, PDG d'Arribat Center, Administrateur de plusieurs filiales ou participations, de PDG de la Compagnie Générale des Parkings ainsi qu'Administrateur de plusieurs SDLs.

En 2018, M. Abdellatif FAZOUANE réintègre le Ministère de l'Equipeement et de l'Eau où il occupera plusieurs fonctions, à savoir celle de Chargé de Mission au niveau de la DATRP, de Directeur de la Stratégie, du Financement et de la Coopération par intérim.

M. Abdellatif FAZOUANE occupe actuellement la fonction de Directeur de la Stratégie et du Financement par intérim au sein du Ministère de l'Equipeement et de l'Eau et siège dans plusieurs Conseils d'administration d'EEP sous tutelle du MEE ou autres organismes.

M. Mohamed OUHMED : Administrateur du FEC représentant du Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable

M. OUHMED occupe actuellement la fonction de Directeur des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique au Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement du Royaume du Maroc.

Il est Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Rabat et du MBA International Paris, à l'Université de Paris Dauphine.

M. OUHMED a assuré plusieurs fonctions de responsabilité au sein du Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement, principalement en tant que "Chef de la Division de la Coordination et des Affaires Juridiques", en tant que "Chargé d'Etudes" au Secrétariat Général et en tant que "Chef de Direction de la Distribution et du Marché Pétrolier.

M. Abdelouahab BELMADANI : Administrateur du FEC représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

M. Abdelouahab BELMADANI est Directeur de la Planification et des Ressources Financières au Ministère de la Santé et de la Protection Sociale au Maroc, depuis 2018. Il assure également le poste de Directeur par intérim de la Direction des Equipements et de la Maintenance.

Avant de prendre ses fonctions au Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, M. BELMADANI a occupé des postes de responsabilités à la Direction du Budget au Ministère de l'Economie et des Finances (2010-2018) où il a participé au processus de préparation et de mise en œuvre de la Loi Organique des Finances ainsi qu'à plusieurs projets structurants en relation avec le financement public et la coopération avec les Partenaires internationaux Techniques et Financiers.

M. BELMADANI a participé activement à la gestion de la crise du COVID-19 au Maroc du fait, aussi bien de ses responsabilités comme directeur par intérim en charge des investissements et de l'équipement des structures de santé, que de ses attributions relatives au financement et à la coopération internationale au niveau de la Direction de la Planification et des Ressources Financières.

Dans le cadre de sa qualité de coordonnateur de la coopération internationale en santé, M. BELMADANI co-préside avec l'OMS le groupe santé pour l'élaboration et le suivi de l'UNDAF ainsi que du nouveau Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD). Il est membre suppléant du Conseil Exécutif de l'OMS et point focal de la coopération en Santé avec l'Union Africaine.

M. BELMADANI est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat en agro économie à l'IAV Hassan II et d'un master en Banque et Marchés Financiers de l'université François Rabelais de Tours (France) et de plusieurs formations certifiées dans le domaine des finances et du leadership sur les Objectifs de Développement Durable.

III. Membres du Conseil d'Administration représentant les élus :

■ Mme Mina BOUHDOUN : Administrateur du FEC représentant les élus locaux

Mme. BOUHDOUN est élue Présidente du Conseil Communal de ELGFIFATE - Province de TAROUDANT.

■ M. Mohammed CHAOUKI : Administrateur du FEC représentant les élus locaux

M. CHAOUKI est élu Président du Conseil Communal de FOUM JEMAA - Province d'AZILAL.

■ M. Badr EL MOUSSAOUI : Administrateur du FEC représentant les élus locaux

M. EL MOUSSAOUI est élu Président du Conseil Communal de EL MARSAA - Province de LAAYOUNE.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 31-90 précitée, le contrôle financier de l'établissement par l'Etat est assuré par un Commissaire du Gouvernement chargé notamment de veiller à la conformité des décisions du FEC avec les dispositions de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC précitée et la politique générale de l'Etat en matière financière. Son avis conforme est requis par le Conseil pour:

- L'arrêté du programme général des prêts ;
- L'arrêté du budget de fonctionnement et d'investissement du Fonds ;
- L'affectation des bénéfices ;
- Le statut et la rémunération du personnel.

Il est important de préciser que la mission et les modalités de fonctionnement du CA du FEC (composition, convocation des membres, quorum, délibérations, etc.) sont régies par les dispositions de la loi n° 31-90 précitée et par son décret d'application et ce, eu égard au statut du FEC qui est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, soumis aux dispositions de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, telle que modifiée et complétée.

Enfin, en application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2-90-351 précité, le CA du FEC se réunit au moins 2 fois par an :

- Avant le 31 mai pour arrêter les comptes de l'exercice écoulé ;
- Avant le 31 octobre pour examiner et arrêter le budget du Fonds et le programme prévisionnel de l'exercice suivant.

Préalablement à la tenue de chaque réunion du CA, la Direction Générale du FEC adresse au Président du CA un dossier comportant les éléments suivants :

- L'ordre du jour de la réunion ;
- Le procès-verbal de la réunion précédente ;
- Les projets de résolutions devant être approuvés lors de la prochaine réunion ;
- Le rapport de gestion devant être présenté lors de la réunion du Conseil et le cas échéant, les documents ou rapports sur le fondement desquels les administrateurs pourront participer aux débats et prendre les décisions nécessaires ;
- Une matrice faisant ressortir la mise en œuvre des recommandations des administrateurs lors des réunions précédentes, le cas échéant.

Ce dossier est également transmis à l'ensemble des administrateurs, au Commissaire du Gouvernement et aux Commissaires aux Comptes, préalablement à la tenue de chaque réunion du CA.

Conscient de l'importance de promouvoir l'égalité hommes/femmes au sein de la Banque et d'encourager la représentativité des deux genres dans son organisation³, le Conseil d'Administration du FEC, réuni en date du 31 Mai 2023, a approuvé la politique genre de la Banque et ce, conformément à la recommandation de Bank Al-Maghrib n°1/W/2022 du 19 mai 2022 relative à la prise en compte de la dimension genre dans les établissements de crédit en vigueur. Cette politique permet ainsi de favoriser le renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes (politique de recrutement, de gestion de carrières, de rémunération, de formation...) et d'assurer un équilibre hommes/femmes au sein de ses différentes instances de gouvernance.

Cette politique consolide les énoncés de la politique Environnementale et Sociale (E&S) du FEC, principalement en matière de respect de l'égalité des genres et s'appuie sur les axes de la stratégie RSE du FEC, notamment l'axe 2 "Social". (cf. point 1.1 relatif au Profil et stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) du FEC).

(3) : Les engagements de la Banque pour assurer l'égalité homme/ femme sont détaillés au niveau du point 2.2 relatif aux informations sociales du présent Rapport ESG.

Comités spécialisés

Comités émanant du Conseil d'Administration

Comité d'Audit et des Risques

Le statut de banque a permis au FEC de s'aligner sur les pratiques de gouvernance les plus strictes. Ainsi, conformément à la réglementation bancaire, le FEC dispose depuis 2003 d'un Comité d'Audit chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière d'évaluation de la cohérence et de l'adéquation du dispositif de contrôle interne.

Conformément aux dispositions de la Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°4/W/2014 relative au contrôle interne des établissements de crédit du 30 octobre 2014, le Conseil d'Administration du FEC a approuvé, lors de sa réunion du 26 mai 2015, la proposition d'instituer un Comité d'Audit et des Risques compte tenu de la taille de l'Institution, et a fixé sa composition.

Composition du Comité d'Audit et des Risques

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics (ANGSPE), ou son représentant	Président
Le Wali, Inspecteur Général de l'Administration Territoriale (Ministère de l'Intérieur), ou son représentant	Membre permanent
Le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures (Ministère de l'Economie et des Finances), ou son représentant	Membre permanent

Le Comité d'Audit et des Risques du FEC est régi par une charte qui précise ses missions, sa composition, son périmètre d'intervention et ses règles de fonctionnement. Cette charte a été approuvée par le Conseil d'Administration réuni le 27 mai 2016.

Les travaux du Comité d'Audit et des Risques ont pour double objectif d'assister le Conseil d'Administration dans l'évaluation de la qualité et la cohérence du dispositif de contrôle interne du FEC et de l'accompagner en matière de stratégie et de gestion des risques.

Le Comité d'Audit et des Risques a notamment pour attributions :

1. En matière d'information financière et comptable :

- de vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au CA et aux tiers, et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes.

2. En matière de contrôle interne :

- de porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne ;
- d'évaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- de recommander la nomination des CAC ;
- de définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et CAC doivent couvrir ;
- d'approuver la charte d'audit et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne ;
- de prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations de la fonction d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité, des CAC et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises.

3. En matière de stratégie et de gestion des risques :

- de conseiller le CA concernant la stratégie en matière de risques et le degré d'aversion aux risques ;
- de s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au degré d'aversion aux risques défini par le CA ;
- d'évaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques du FEC ;
- de s'assurer de l'adéquation des SI eu égard aux risques encourus ;
- d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction gestion des risques et de contrôle permanent au FEC et de veiller à son indépendance.

Le périmètre d'intervention du Comité d'Audit et des Risques s'étend à l'ensemble des entités du FEC. Il intervient dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels.

Le Comité d'Audit et des Risques se réunit sur convocation de son Président, au moins une fois par semestre et aussi souvent que les besoins l'exigent. Il rend compte de ses travaux au CA.

Comité de Nomination et de Rémunération

Conformément aux dispositions de la circulaire n°4/W/2014 du Wali de Bank Al-Maghrib relative au contrôle interne des établissements de crédit du 30 octobre 2014 et celles de la Directive du Wali de Bank Al-Maghrib n°1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit du 30 octobre 2014, le Conseil d'Administration du FEC a institué, lors de sa réunion du 29 mai 2019, un Comité de Nomination et de Rémunération (CNR) et a approuvé sa charte, qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Ce Comité est composé de 3 membres non exécutifs, en cours de désignation. Il peut aussi faire appel à tout expert ou personne dont la contribution est jugée utile, au regard des points inscrits à l'ordre du jour de ses réunions.

Ce Comité a notamment pour missions de :

- Donner un avis sur le processus de recrutement et de nomination des dirigeants du FEC ;
- Donner un avis sur la politique de rémunération du FEC.

Le Comité de nomination et de rémunération se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par an, et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Comité institué par la loi du FEC

Comité de crédit

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 31-90 précitée, il est institué au sein du FEC, un Comité de Crédit chargé d'examiner et de consentir les prêts et les avances dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Composition du Comité de crédit (cf. article 6 du Décret n° 2-90-351 précité)

Le Gouverneur, Directeur Général du FEC	Président
Deux représentants désignés par le Ministre de l'Intérieur	Membres permanents
Deux représentants désignés par le Ministre de l'Economie et des Finances	Membres permanents
Un représentant désigné par le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion	Membre permanent

Le Comité de Crédit peut s'adjoindre, à titre consultatif, des représentants de tout ministère ou organisme dont l'avis lui paraît nécessaire.

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n° 2-90-351 précité, ce comité se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins une fois par mois. Lorsque les circonstances l'exigent, le Comité de Crédit peut se réunir à la demande écrite de l'un de ses membres.

Comités émanant de la Direction Générale

Comité des Risques Interne

Le FEC dispose depuis 2009 d'un comité des risques interne dont les missions et les modalités de fonctionnement ont été revues en 2019. Conformément à la décision du Gouverneur, Directeur Général n°32 du 03 avril 2019, le comité des risques interne a notamment pour missions :

1. En matière de gestion du risque Crédit :

- S'assurer de la cohérence des activités du FEC avec ses orientations stratégiques ainsi qu'avec son degré d'aversion aux risques ;
- Examiner la déclinaison des niveaux généraux d'aversion aux risques en limites internes et veiller au respect de ces limites ;
- S'assurer de l'efficacité du dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance du risque de concentration du crédit ;
- Examiner et suivre l'évolution des créances en souffrance et des créances vulnérables et décider des mesures à entreprendre ;
- Examiner régulièrement la pertinence des stress-tests, en évaluer les résultats, et engager les mesures visant l'atténuation des risques lorsque les stress-tests révèlent des vulnérabilités.

2. En matière de gestion du risque opérationnel :

- S'assurer du déploiement du dispositif de gestion des risques opérationnels dans les différentes entités de la Banque ;
- Procéder à une revue périodique de l'évolution de l'exposition aux risques opérationnels, des pertes et des incidents opérationnels ;
- Examiner et valider les évolutions de la cartographie des risques opérationnels ;
- Surveiller l'évolution du coût du risque opérationnel lors de la remontée des pertes opérationnelles ;
- S'assurer de l'efficacité du dispositif de collecte et de remontée des incidents ;
- S'assurer du suivi de la formalisation des contrôles et gestion des risques au niveau des différentes entités du FEC ;
- Examiner et évaluer le dispositif de continuité de l'activité de la Banque ;
- Valider les reportings relatifs à la gestion des risques opérationnels à transmettre au CAR et/ou au CA.

3. En matière de gestion des risques liés aux activités externalisées :

- S'assurer du suivi des risques liés aux activités externalisées.

4. En matière de renforcement du système de contrôle interne :

- S'assurer de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne ;
- Effectuer une surveillance, effective et régulière, des mesures d'amélioration du système de contrôle interne et de renforcement de la culture du contrôle interne au niveau de différentes entités de la Banque ;
- S'assurer de la conformité des procédures internes avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur ainsi qu'avec les normes et usages professionnels et déontologiques ;
- Traiter toute question liée à l'amélioration du dispositif de contrôle interne ;
- Examiner et valider le manuel de contrôle interne ;
- Examiner le rapport annuel sur le contrôle interne à transmettre à Bank Al-Maghrib ;
- Suivre la mise en œuvre de tous les plans d'actions afin de pallier aux dysfonctionnements relevés par les corps de contrôle interne et externe.

5. En matière de conformité aux exigences réglementaires et prudentielles :

Le Comité des Risques Interne s'assure de la conformité des dispositifs et des modèles de gestion des risques mis en place aux exigences de la réglementation prudentielle. Il veille également au respect des normes prudentielles applicables au FEC.

Dans ce cadre, le Comité des Risques Interne veille notamment au respect :

- Des règles de solvabilité ;
- Du dispositif de limitation de la concentration du risque de crédit à l'égard d'une même contrepartie.

6. Gouvernance, supervision et contrôle externe du FEC :

Le Comité des Risques Internes veille à la mise en œuvre des recommandations relevant de son champ d'intervention et émanant du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et des Risques ainsi que des intervenants de la supervision et du contrôle externe.

Le Comité des Risques Interne est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Composition du Comité des Risques Interne

Le Gouverneur, Directeur Général du FEC ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Secrétaire Général	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Opérations	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Finance	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Comptabilité et Reporting	Membre permanent
Le Responsable Conformité et Gouvernance	Membre permanent

Le Comité des Risques Interne, se réunit sur convocation de son président, au moins une fois par trimestre, et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Comité Asset/liability management committee (ALCO)

Le FEC dispose, depuis 2017, d'un comité ALM-Trésorerie dont l'appellation, la mission, la composition et les modalités de fonctionnement ont été revues en 2019. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions de mise en conformité du FEC aux dispositions de la Directive du Wali de Bank Al-Maghrib n°2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire du 04 mars 2021, la composition de ce Comité a été revue en 2021 et ce, en vertu de la décision de M. le Gouverneur, Directeur Général n°2367 du 15 septembre 2021.

Conformément à la décision du Gouverneur, Directeur Général du FEC n°25 du 22 février 2019, telle que modifiée par la décision n°2367 susvisée, le Comité ALCO a notamment pour attributions :

- D'élaborer et de mettre en œuvre la politique de gestion Actif-Passif de la Banque, dans ses différentes composantes (refinancement, placement, transformation, couverture, rentabilité des fonds propres...), conformément aux orientations stratégiques du Conseil d'Administration et aux dispositions législatives et réglementaires ;
- D'évaluer la politique tarifaire appliquée à la clientèle ;
- De définir les limites nécessaires à l'encadrement des risques de taux et de liquidité ;
- De veiller aux équilibres bilanciaux de la Banque ;
- D'évaluer l'impact du lancement de nouveaux produits ou de toute nouvelle activité, comportant un risque de taux ou de liquidité, sur la situation financière de la Banque ;
- De suivre le profil de risque de la Banque (risque de liquidité, de taux et de change) à l'aune des limites internes et réglementaires fixées par la Banque ;
- De valider les conventions et les modes d'écoulement en taux.

Composition du Comité ALCO

Le Gouverneur, Directeur Général du FEC ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Secrétaire Général	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Opérations	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Finance	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Comptabilité et Reporting	Membre permanent
Le Responsable du Département Contrôle de gestion et ALM	Membre permanent
Le Responsable Conformité et Gouvernance	Membre permanent

Le comité ALCO est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le comité ALCO se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par trimestre et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Comité Organisation et Système d'Information (COSI)

Le FEC dispose, depuis avril 2019, d'un COSI chargé du pilotage de la stratégie du FEC en matière d'organisation, de développement et de gouvernance du système d'information de la Banque.

Conformément à la décision du Gouverneur, Directeur Général n° 4300 du 15 Décembre 2023, le COSI a notamment pour missions de :

- Veiller à l'alignement de la stratégie informatique sur celle de la Banque ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du portefeuille des projets SI et sécurité ;
- Emettre un avis sur les différentes composantes de la gouvernance des SI ;
- Emettre un avis sur les budgets alloués aux projets Organisation et Système d'Information ;
- S'assurer de la mise en œuvre des plans d'actions conçus en réponse aux problématiques relatives aux SI.

Composition du Comité Organisation et Système d'Information

Le Gouverneur, Directeur Général du FEC ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Secrétaire Général	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Opérations	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Finance	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Organisation et Système d'Information	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Support	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Responsable Conformité et Gouvernance	Membre permanent
Le Chief, Project Management Office	Membre permanent
Le Responsable Organisation et Sécurité de l'Information	Membre permanent

Le Comité peut faire appel à tout expert ou personne dont la contribution est jugée utile, au regard des points inscrits à l'ordre du jour de ses réunions.

Le COSI est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le COSI se réunit, en présentiel ou à distance, sur convocation de son Président, au moins une fois par semestre et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Comité de Sécurité du Système d'Information (CSSI)

Le FEC dispose, depuis Décembre 2023, d'un Comité de Sécurité du Système d'Information (CSSI) chargé du pilotage de la stratégie du FEC en matière de sécurité du système d'information de la Banque.

Conformément à la décision du Gouverneur, Directeur Général n° 4301 du 15 Décembre 2023, le CSSI a notamment pour missions de :

- Veiller au suivi de la mise en œuvre de la politique de sécurité SI et de son respect par les collaborateurs du FEC et par les tiers ;
- Piloter globalement les plans d'actions dans le domaine de la sécurité SI, à savoir la validation, l'engagement de moyens associés et la vérification de la bonne réalisation de ces plans d'actions ;
- Suivre l'évolution du plan de traitement des risques liés à la sécurité SI et s'assurer de la revue régulière de la cartographie des risques sécurité ;
- Suivre les projets structurants dans le domaine de la sécurité SI ;

- Examiner les indicateurs de Sécurité SI et assurer le suivi des actions permettant leur amélioration ;
- Traiter les questions relatives aux incidents majeurs liés à la sécurité du SI ;
- Approuver l'affectation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions de sécurisation du système d'information ;
- Arbitrer sur les priorités de la banque en terme de la sécurité SI.

Composition du Comité de Sécurité du Système d'Information	
Le Secrétaire Général ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Organisation et Système d'Information	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Chief, Project Management Office	Membre permanent
Le Responsable Organisation et Sécurité de l'Information	Membre permanent
Le Chargé des Infrastructures Technologiques (Sécurité opérationnelle)	Membre permanent

Le Comité peut faire appel à tout expert ou personne dont la contribution est jugée utile, au regard des points inscrits à l'ordre du jour de ses réunions.

Le CSSI est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le CSSI se réunit en présentiel ou à distance, sur convocation de son Président, au moins une fois par semestre et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Le Comité d’Ethique (CE)

En date du 17 juillet 2023, le FEC a institué un Comité d’Ethique (CE) qui est devenu opérationnel le 1^{er} mars 2024. Ce comité est chargé, notamment des missions suivantes :

- Donner un avis sur toute question d'ordre éthique inscrite à son ordre du jour et formuler toute recommandation en la matière ;
- Mettre en œuvre toutes les actions de nature à favoriser le développement d'une culture éthique au sein de la Banque ;
- Assurer la mise à jour du Code d’Ethique et de Déontologie ;
- Entreprendre ou mandater la Fonction d’Audit Interne et/ou une tierce personne interne ou externe pour entreprendre les investigations nécessaires pour apprécier le bien-fondé des faits, objet d'une alerte d'éthique et ce, dans les conditions fixées dans la procédure « Alerte d'éthique » ;

- Evaluer périodiquement le dispositif d'alerte d'éthique pour en assurer l'effectivité et l'efficacité.

Placé sous la présidence du Gouverneur, Directeur Général du FEC, ou son représentant désigné parmi les collaborateurs n'exerçant pas de fonctions opérationnelles, le CE est composé des membres suivants :

Composition du Comité d’Ethique	
Le Gouverneur, Directeur Général du FEC ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Secrétaire Général	Membre permanent
Le Responsable de la Fonction Conformité	Membre permanent
Le Responsable de la Fonction Audit Interne	Membre permanent

Le CE est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le CE se réunit en présentiel ou à distance, sur convocation de son Président, au moins une fois par semestre, et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs du FEC représentant l’Administration et les élus locaux ne bénéficient d’aucune rémunération ou jetons de présence et ce, conformément à la circulaire n°12-99 du 10 mai 1999 relative aux indemnités allouées aux membres des Conseils d’Administration des établissements publics.

Rémunération des dirigeants

La rémunération de la Direction Générale est fixée par décision du Ministre de l’Intérieur et du Ministre de l’Economie et des Finances.

Relation avec les actionnaires

Etant détenu à 100% par l’Etat, le FEC n’a pas d’autres actionnaires.

2.3.2. Ethique, déontologie et prévention de la corruption

Prévention de la corruption

Le FEC dispose, depuis 2008, d'un code déontologique qui édicte les principes et les règles de bonne conduite auxquelles doivent s'identifier et se rallier tous les collaborateurs du FEC dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Ces principes et règles visent notamment à affirmer l'engagement de la Banque à prévenir les risques liés à la corruption. En effet, le code déontologique du FEC édicte des règles de bonne conduite particulières à respecter en matière d'acceptation de Cadeaux, invitations, avantages financiers ou autre.

Par ailleurs, le Code déontologique du FEC a été renforcé en 2015 par l'introduction notamment de nouvelles dispositions qui visent à renforcer davantage l'engagement de la Banque à prévenir tous risques liés à la corruption. En effet, le FEC a érigé, la lutte contre la corruption, comme l'un des principes généraux du code déontologique de la Banque. Il a également été procédé à l'introduction de nouvelles dispositions propres aux collaborateurs qui interviennent dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics. De même, un modèle de déclaration relative aux situations de conflit d'intérêts a été annexé au code déontologique du FEC, et ce afin de mieux les anticiper et de les éviter.

Il est à signaler que, depuis l'adoption du Code de déontologie par l'ensemble des collaborateurs du FEC, et d'après les constats et les remontées d'informations qui ont été adressées au responsable Conformité et Gouvernance, en tant que responsable de la déontologie, aucune difficulté particulière n'a été notée dans la mise en application dudit Code.

Aussi, et dans le cadre du renforcement de son dispositif d'éthique et de déontologie, le FEC a procédé à une nouvelle actualisation du « Code Déontologique » qui devient le « Code d'Ethique et de Déontologie ». Ce nouveau code marque l'engagement fort du FEC à maintenir et à renforcer les règles les plus strictes en matière d'intégrité, d'éthique et de transparence dans l'exercice de ses activités ainsi que dans le cadre de ses relations internes et externes.

Ainsi, ce code a été renforcé en tenant compte des nouvelles exigences législatives et réglementaires, notamment les dispositions de la Directive de BAM n°1/W/2022, relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption, la prise en compte de la dimension genre, la mise en place d'un Comité d'Ethique et d'un dispositif d'alerte éthique.

Ce code fait partie intégrante du dispositif anti-corruption du FEC approuvé par le Conseil d'Administration en date du 31 octobre 2023 et entré en vigueur le 1 mars 2024.

Aussi, le FEC dispose d'un règlement des achats qui constitue le cadre de référence pour la réalisation des opérations d'achats initiées par la Banque. Ces principes permettent d'assurer l'efficacité des achats et la bonne utilisation des ressources affectées.

Conformément aux dispositions de la Directive de Bank Al-Maghrib (BAM) n° 1/W/2022 du 19 mai 2022 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption, le FEC a formalisé son dispositif anti-corruption qui définit sa stratégie globale en matière de gestion des risques de corruption.

Ce dispositif a pour objet de définir les composantes clés sur lesquelles repose la politique anti-corruption du FEC qui lui permet d'identifier, d'analyser, d'évaluer, de prévenir, de détecter et de sanctionner tout comportement susceptible d'être qualifié de corruption ou d'atteinte à la probité.

La politique anti-corruption a également pour objet d'énoncer les grands principes mis en œuvre par le FEC en matière de lutte contre la corruption, de réaffirmer l'engagement du FEC dans une démarche de « Tolérance zéro » à l'égard de toute forme de corruption et de fixer les rôles et les responsabilités des collaborateurs de la Banque ainsi que de ses différentes parties prenantes.

A cet effet, et conformément aux dispositions de la Directive de BAM n° 1/W/2022 précitée, notamment son article 4, le Conseil d'Administration a approuvé, lors de sa réunion du 31 octobre 2023, la Politique anti-corruption du FEC susvisée, avec une entrée en vigueur le 1 mars 2024.

Incidents de corruption

A ce jour, le FEC n'a enregistré aucun incident de corruption.

2.4. Informations sur les parties prenantes

2.4.1. Impacts économique et social des activités du FEC sur la population et le développement territorial

Consciente que l'investissement public est un instrument essentiel pour conduire une croissance économique territoriale, la Banque a poursuivi ses efforts en vue d'accroître ses concours financiers pour accompagner la dynamique d'investissement à l'échelle régionale et le changement d'échelle opéré depuis le démarrage de la mise en œuvre de la régionalisation avancée.

La détermination de la Banque en faveur du renforcement du verdissement de son activité constitue un enjeu stratégique visant à contribuer à un développement territorial résilient et inclusif à travers le financement des investissements locaux à fort impact social et environnemental. Ces investissements permettent la réduction des disparités sous toutes ses formes, l'amélioration des conditions de vie des populations locales et la création de la richesse et d'opportunités d'emplois.

Au cours de l'année 2023, les engagements et les décaissements de prêts au profit des Collectivités Territoriales ont atteint respectivement plus de 4,3 MMDH et plus de 4 MMDH, en hausse significative par rapport à 2022, de plus de 60% pour les engagements de prêts, et de plus de 38% pour les décaissements de prêts.

De leur côté, les attributions de prêts ont atteint plus de 2,4 MMDH et ont concerné le financement de 46 projets, permettant ainsi à la Banque de contribuer à la concrétisation d'importants investissements des Collectivités Territoriales.

Ces financements ont permis la réalisation de projets d'investissements qui couvrent plusieurs secteurs d'intervention, notamment les infrastructures routières, les aménagements urbains, les équipements culturels et sportifs, le transport urbain, la santé, l'enseignement et la formation professionnelle, tout en améliorant les conditions et la qualité de vie des populations locales.

Contribuer à la réduction des disparités sociales et territoriales :

La Banque accompagne les CT dans leurs efforts de résorption des déficits en matière d'accès à des infrastructures et services de base dans le milieu rural. Les projets financés visent principalement l'amélioration de l'accessibilité des populations désenclavées au réseau routier national, le raccordement aux réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'électricité. Ces projets à fort impact social contribuent considérablement à l'amélioration des conditions de vie et de santé au profit des populations vulnérables ainsi qu'au développement socio-économique des CT. Les indicateurs présentés ci-après, concernent les projets attribués au titre de l'exercice 2023.

ROUTES RURALES DE DÉSENCLAVEMENT

Liaisons routières

Financement de projets visant la réduction des déficits en routes rurales et permettant le désenclavement et l'amélioration des conditions de transport et d'accès aux services sociaux de populations rurales enclavées :

Une population rurale
bénéficiaire de

486 555
habitants

108

Liaisons routières

410 km

de routes
rurales
de désenclavement

Désenclavement
de

188

Douars

répartis sur

4

Régions

18

Préfectures et Provinces

64

Communes

27

écoles desservies

Mise à niveau des routes

Financement d'un projet structurant de renforcement d'une route nationale à fort trafic, permettant d'améliorer les conditions de sécurité des usagers et de fluidifier la circulation entre deux villes.

Renforcement et élargissement de

19 km

de route nationale

EAU POTABLE ET ELECTRIFICATION

Accès au réseau d'eau potable

Financement de projets visant l'amélioration de l'accès à l'eau potable et des conditions de vie et de santé de la population, permettant notamment de lutter contre l'exode rural :

Une population
bénéficiaire de

22 637

habitants au niveau d'une Province

32 km

de réseau d'eau potable

Couverture de

206

Douars

répartis sur **6**
Communes

relevant d'une Province

Accès au réseau électrique

Financement de projets visant l'amélioration de l'accès à l'énergie électrique et des conditions de vie de la population :

Couverture de

153

Foyers

Une population bénéficiaire de

765

habitants

40 km

de réseau d'électricité

Couverture de

9

Douars

répartis sur

4

Communes

relevant d'une Province

FORMATION SUPERIEURE

Amélioration des conditions d'enseignement

Financement d'un projet de réaménagement d'un campus universitaire visant à améliorer les conditions de circulation à l'intérieur du campus, la promotion de la pratique du sport ainsi que l'amélioration des conditions d'apprentissage.

60 000

étudiants bénéficiaires

des facultés, instituts et centres
composant le campus universitaire

répartis sur

1

Commune
bénéficiaire

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ

Généralisation des équipements sportifs

Financement de projets visant la construction d'équipements sportifs (terrains de proximité omnisports, centres socio-sportifs, piscines...) permettant le développement du monde rural et périurbain en facilitant aux jeunes la pratique du sport dans les meilleures conditions, favorisant ainsi le développement et la consolidation de leurs talents.

53 868

jeunes bénéficiaires

8

Equipements sportifs
en milieu rural
et péri-urbain

8

Communes
bénéficiaires

réparties
sur

6

Provinces

et

2

Régions

Contribuer à la mise à niveau urbaine et à la requalification des quartiers sous-équipés

MISE A NIVEAU URBAINE
ET REQUALIFICATION DES QUARTIERS

Contribution à la réalisation des programmes de développement régionaux et urbains à travers le financement de projets d'aménagements et de mise à niveau urbaine ainsi que de requalification des quartiers sous-équipés :

251 113

habitants bénéficiaires de l'amélioration des conditions de circulation, de déplacement et de sécurité

Aménagement de **120 km**
de voirie et chemins piétons

4 927

Points lumineux équipés de luminaires LED permettant une économie d'énergie électrique

11 803 m²
d'espaces verts aménagés

33 200 km
de réseau de drainage des eaux pluviales

16
Communes bénéficiaires
réparties sur

8
Provinces

6
Régions

REVALORISATION DU PATRIMOINE
ÉCOLOGIQUE, CULTUREL ET HISTORIQUE

Financement de 2 projets de revalorisation d'un patrimoine écologique, culturel et historique, à la fois national et mondial. Ces projets permettent de sensibiliser et d'éduquer, en particulier les enfants et les jeunes, à l'importance de la préservation de ce patrimoine, et également de promouvoir la qualité de l'offre culturelle et touristique au niveau de 2 Communes.

60 401

arbres et arbustes plantés

Une population bénéficiaire de

794 462

habitants
principalement des enfants et des jeunes

2
Communes bénéficiaires
réparties sur

2
Provinces

2
Régions

Contribuer au développement et à la promotion des activités culturelles et socio-économiques

INFRASTRUCTURES CULTURELLES

Enrichissement du patrimoine culturel

Financement de projets d'infrastructures culturelles visant le développement humain et culturel à travers le renforcement de l'offre culturelle et artistique et l'amélioration de l'attractivité au niveau de 2 Communes :

3 Infrastructures culturelles aménagées (théâtre, pôle culturel, palais des congrès)

45 060 m²
de superficie aménagée

Une population bénéficiaire de l'offre culturelle renforcée

521 227
habitants

2
Communes bénéficiaires réparties sur

2
Provinces

2
Régions

Contribuer au développement régional des activités économiques et industrielles

INFRASTRUCTURES INDUSTRIELLES ET ECONOMIQUES

Développement des activités économiques et industrielles

Financement de 6 projets industriels et économiques (zone industrielle, zone d'activités économiques, logistiques...) dans des filières et des secteurs à fortes croissance et valeur ajoutée, et générateurs d'emplois. Ces projets soutenables sur le plan environnemental contribuent à améliorer les revenus des populations locales par l'accès à des emplois stables et pérennes :

14 140

postes d'emplois pérennes créés

Une superficie de
700 300 m²
aménagée

5
Communes bénéficiaires réparties sur

3
Provinces

2
Régions

Contribuer à la modernisation et au renforcement des offres de soin et des infrastructures de santé

INFRASTRUCTURES DE SANTE

Renforcement et amélioration de l'offre de soins au niveau d'une Région

Financement de 5 projets d'infrastructures de santé (hôpital provincial, préfectoral, de proximité, de spécialités) au niveau de 5 Provinces relevant d'une Région. Ces projets visent à renforcer et à améliorer l'offre de soins au niveau de la Région et de réduire les déficits en matière de capacité litière, de spécialités et d'équipements médicaux modernes, permettant ainsi de répondre aux besoins de soins de la population locale et rendant accessibles et rapprochés les services médicaux de qualité, tout en réduisant le temps de déplacement vers des villes distantes.

Une population potentielle bénéficiaire de

2 874 000
Habitants

110 000 m²
de superficie aménagée

Potentiel de créer

1340
Postes d'emplois

450 Lits

créés améliorant
la capacité litière régionale

Couverture de **5**
Communes

réparties sur **5**
Provinces
1
Région

Contribuer à la résilience des territoires face aux effets du changement climatique

REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES
POUR L'ARROSAGE ET L'INDUSTRIE

Financement d'un projet structurant visant la réutilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage, notamment des espaces verts ainsi que pour répondre aux besoins en eau du secteur industriel. Cette solution permettra de faire face aux situations de stress hydrique causées par des sécheresses récurrentes au niveau de la région :

44 000 m³/j

de débit journalier

des eaux usées traitées et réutilisées
à l'horizon 2025

1 000 ha

de superficie arrosée
par les eaux usées traitées

Réutilisées dans

1
Province
1
Région

PROTECTION CONTRE
LES INONDATIONS

Financement de projets de protection contre les inondations visant à renforcer les capacités adaptatives des territoires et à protéger des vies et des biens contre ces risques climatiques.

1 810

Habitants

dont les conditions de protection
sont améliorées

répartis sur

3
Communes
1
Province
1
Région

Contribuer à la transition bas carbone des territoires

ATTENUATION D'EMISSIONS
EN CARBONE ET ECONOMIE D'ENERGIE

Financement de projets intégrant des mesures d'efficacité énergétique qui génèrent des bénéfices en matière de réduction d'émission de carbone et d'économie d'énergie ainsi que des gains économiques par la réduction de la facture énergétique des CT :

63 000 Téqu CO₂

de réduction d'émission
de gaz à effet de serre

69 000 MWh

d'économie potentielle
en énergie

Cumulées sur la durée de vie des projets

Amélioration
du cadre de vie de

81 262
habitants

PRODUCTION D'ENERGIE
RENOUVELABLE

Financement d'un projet intégrant des solutions de production de l'énergie à partir de sources renouvelables : valorisation énergétique des boues par cogénération et installation de panneaux photovoltaïques. Ce qui permet de générer une économie sur la facture énergétique et d'éviter des émissions en carbone pour satisfaire les besoins in situ en énergie électrique.

258 460 Téqu CO₂

d'émissions évitées

358 000 MWh

d'énergie renouvelable
prévisionnelle

Cumulées sur la durée de vie des projets

2.4.2. Actions correctives mises en place au sein des activités ayant des impacts négatifs potentiels ou avérés sur les communautés locales

La Banque applique des mesures de sauvegarde E&S permettant d'améliorer la performance E&S des projets soumis à son financement. Les impacts positifs sont mis en évidence et valorisés, tandis que les répercussions négatives que pourraient engendrer ces projets sur l'environnement, les travailleurs et les communautés locales sont identifiées et gérées convenablement à l'aide des mesures appropriées en fonction du rating E&S attribué au projet.

Le rating E&S des projets permet de définir l'ampleur des mesures d'atténuations requises pour anticiper, minimiser et réduire les impacts négatifs ou de les compenser lorsqu'ils persistent, le cas échéant. Il s'agit des :

- Mesures générales prévues dans le Cahier des Clauses Administratives Générales en lien avec la protection de l'environnement, l'hygiène et la sécurité des travailleurs et de la population, la gestion des déchets de chantier... ;
- Mesures spécifiques qui nécessitent la mise en place d'un Plan de gestion E&S en fonction de la nature et de l'ampleur du projet.

La nature et l'ampleur des mesures d'atténuation préconisées en fonction du rating E&S sont résumées ci-après :

Rating des projets en fonction du niveau des risques E&S

	NIVEAU DES RISQUES E&S	AMPLEUR DES MESURES D'ATTÉNUATION
Catégorie A	Risque élevé	- Lettre d'Acceptabilité Environnementale - Etude d'Impact E&S - Plan de Gestion E&S - Mesures du CCAG-T*
Catégorie B	Risque moyen	- Lettre d'Acceptabilité Environnementale - Notice d'Impact E&S - Plan de Gestion E&S - Mesures du CCAG-T*
Catégorie C	Risque faible à moyen	- Plan de Gestion E&S (Restreint) - Mesures du CCAG-T*
Catégorie D	Risque faible	- Mesures du CCAG-T*

A

Regroupe les projets qui peuvent entraîner des impacts environnementaux et/ou sociaux négatifs qui, au moment de l'évaluation du projet, sont jugés importants, élevés et/ou irréversibles et difficilement maîtrisables.

B

Projets à risques potentiels limités sur le plan E&S et/ou susceptibles de générer des impacts peu nombreux, généralement spécifiques au site du projet, en grande partie réversibles et facilement traités par des mesures d'atténuation.

C

Projets à risques ou impacts adverses minimes sur le plan E&S, mais qui nécessitent tout de même des mesures spécifiques pour limiter les risques d'impacts sur l'environnement.

D

Projets à risques minimes et dont les impacts probables sont maîtrisables aisément par des mesures standards connues et appliquées ou des projets considérés sans risques E&S significatifs.

* : Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (décret n°2-14-394 du 13 mai 2016)

2.4.3. Conditions de dialogue avec les parties prenantes

La Banque veille à maintenir des conditions de dialogue et d'échange optimales avec les principales parties prenantes à travers des canaux de dialogue adaptés, et ce, de manière régulière ou ponctuelle afin de répondre efficacement à leurs attentes et besoins.

A travers la plateforme E-services, la Banque offre aux Collectivités Territoriales un service digitalisé adéquat pour leur permettre d'accéder facilement aux informations relatives aux produits et services de financement et d'accompagnement, de consulter l'état de leurs engagements ainsi que d'assurer le suivi et le traitement de leurs correspondances avec la Banque.

En outre, la Banque accorde une attention particulière à l'implication des CT et de ses partenaires institutionnels, de manière proactive, lors du développement d'une nouvelle offre dédiée aux CT dans l'objectif d'apporter des réponses convenables et efficaces à leurs attentes et besoins en matière de financement et d'accompagnement.

2.4.4. Cartographie des parties prenantes

Les principales parties prenantes du FEC se présentent comme suit :



Les principaux canaux de communication avec les parties prenantes se présentent comme suit :

Parties prenantes	Canaux de communication *	Fréquence
Collectivités Territoriales (Régions, Préfectures, Provinces, Communes...)	- Plateforme E-Services - Réunions, missions sur le terrain... - Visite des prospects ou clients, réunions, rencontres, séminaires, ateliers... - Supports de communication institutionnels - Site web, emails, contacts téléphoniques...	Quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou ponctuelle et au besoin selon les cas
Bailleurs de Fonds nationaux et internationaux	- Missions de due diligence, notamment dans le cadre des financements auprès des DFI - Réunions, missions sur le terrain... - Supports de communication institutionnels - Site web, emails, contacts téléphoniques...	Quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou ponctuelle et au besoin selon les cas
Autorités de régulation	- Rapports, états financiers, publications financières et communiqués de presse (site web, journal d'annonces légales...) - Site web, emails, contacts téléphoniques...	Annuelle, semestrielle et trimestrielle ou ponctuelle
Organismes professionnels	- Commissions thématiques - Reporting sur les risques	Mensuelle ou trimestrielle
Fournisseurs et sous-traitants	Règlement des achats Site web, emails, contacts téléphoniques	Ponctuelle et au besoin
Médias et presse	Publications financières et communiqués de presse (site web, journal d'annonces légales...)	Régulière, ponctuelle et au besoin

(*) Liste non exhaustive

2.4.5. Politique et critères de sélection des parties prenantes

Collectivités Territoriales

Dans le cadre de sa mission, le FEC propose des solutions de financement adaptées aux besoins des Collectivités Territoriales pour la réalisation de projets dans des secteurs variés qui couvrent l'ensemble de leurs prérogatives, tels que définis par les lois organiques n° 111-14, 112-14 et 113-14 relatives respectivement aux Régions, Préfectures et Provinces et aux Communes, et qui visent l'amélioration du cadre de vie du Citoyen.

Afin de pouvoir accéder aux solutions de financement du FEC, l'emprunteur doit remplir certaines conditions, qui visent essentiellement l'analyse de la solvabilité des CT, en l'occurrence :

- Avoir un taux d'endettement (Total des annuités rapporté aux ressources de la Collectivité Territoriale) inférieur à 40% sauf dérogation du CA ;
- Avoir un Service de la dette inférieur à 80% de l'excédent d'exploitation ;
- Participer au financement du projet à hauteur de 20% de son coût avec la nécessité de présenter un foncier assaini ;
- Disposer des moyens humains, matériels et organisationnels pour la réalisation du projet de manière à éviter tout risque opérationnel.

De leur côté, les projets éligibles au financement du FEC doivent répondre aux critères tels que définis par le modèle de risk management de l'Institution.

Fournisseurs

La sélection des fournisseurs du FEC se déroule conformément aux règles définies par le Règlement des achats du FEC en vigueur tel qu'approuvé par son Conseil d'Administration. Ce dernier fixe les conditions et les formes dans lesquelles sont passés les marchés de travaux, de fournitures et de services du FEC. Il fixe également les règles d'exécution desdits marchés et leur contrôle.

La passation des marchés du FEC obéit aux principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement et de garantie des droits des concurrents ainsi que de transparence dans les choix du maître d'ouvrage.

Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics. Ils exigent une définition préalable des besoins, le respect des obligations de publicité et de mise en concurrence et le choix de l'offre la plus avantageuse économiquement.

Partenaires

Dans le cadre de sa mission, le FEC agit en interaction avec l'évolution de son environnement et en appui aux différentes politiques publiques et veille, en permanence, à réunir les conditions favorisant de nouvelles opportunités de partenariats financiers avec les institutions spécialisées, notamment les DFI. Ces nouvelles synergies financières englobent, au-delà des lignes de financement qui portent notamment sur les projets à co-bénéfices climat, des subventions pour l'assistance technique au profit des Collectivités Territoriales.

2.5. Autres

2.5.1. Objectifs et engagements du FEC en matière de RSE

La responsabilité sociétale et environnementale de la Banque se traduit par son engagement en matière de maîtrise des risques E&S liés à son activité et sa contribution dans l'atteinte des objectifs de la SNDD conformément à la réglementation nationale et aux engagements internationaux du Royaume.

Les engagements tenus en matière RSE permettent à la Banque de contribuer aux efforts des CT en matière de prise en compte et de concrétisation de la durabilité à l'échelle des territoires. Pour mieux apprécier sa contribution en la matière, la Banque recourt aux objectifs de développement durable comme tableau de bord, pour le suivi des effets et impacts positifs des projets financés dans la réalisation des objectifs de la durabilité.



2.5.2. Réalisations en matière de RSE sur les trois derniers exercices

Processus d'intégration des risques E&S

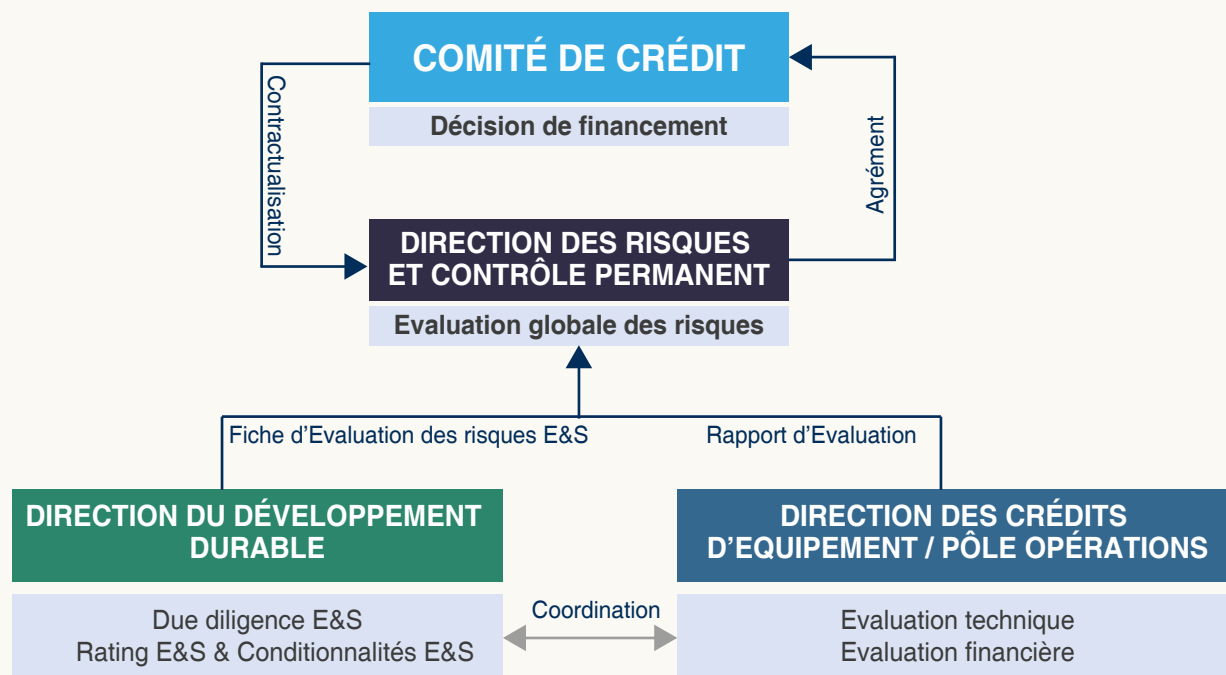
> Approbation de la Politique Environnementale et Sociale

En adéquation avec la vision stratégique du Royaume en matière de développement durable des territoires, et au regard de l'importance des critères environnementaux, sociaux et climatiques, le FEC a initié, dès 2020, la mise en place de son Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES).

En octobre 2021, le Conseil d'Administration de la Banque a approuvé la politique environnementale et sociale du FEC, qui constitue le pilier principal du SGES. Cette politique, entrée en vigueur en avril 2022, a permis de formaliser et de donner une nouvelle dimension à l'intégration des risques E&S dans le processus décisionnel de la Banque.

> Gouvernance relative à la gestion des risques E&S

L'intégration des risques E&S, en application du principe de la séparation de responsabilités, a permis de disposer de trois niveaux de gestion et de contrôle, et par conséquent, de renforcer la gouvernance de la gestion globale des risques. La décision de financement est accordée par le comité de crédit sur la base de critères techniques et financiers ainsi qu'environnementaux et sociaux. La structure organisationnelle relative à la gestion des risques E&S est présentée ci-après :



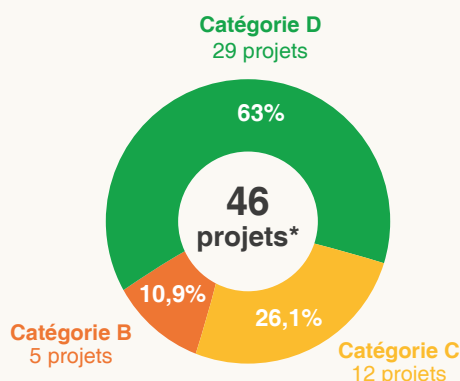
> Déploiement du SGES

Conformément à sa politique Environnementale et Sociale (E&S), tout projet soumis au financement de la Banque fait systématiquement l'objet d'une évaluation et d'un rating de ses risques Environnementaux & Sociaux (E&S).

Ainsi, les résultats du rating E&S des 46 projets financés au titre de l'exercice 2023, font ressortir une prédominance des projets classés dans les « Catégories D et C », soit plus de 89%, et qui concernent des projets à risques minimes et aisément maîtrisables. Les projets de catégorie B représentent 10,9 % des projets financés. Ces projets présentent des risques potentiels limités sur le plan E&S pouvant être aisément traités par des mesures d'atténuation.

Par ailleurs, aucun projet de « Catégorie A » n'a été recensé. Cette catégorie regroupe les projets qui peuvent entraîner des impacts environnementaux ou sociaux négatifs, jugés importants, élevés ou irréversibles et difficilement maîtrisables.

Répartition des projets par catégorie des risques E&S



Prédominance des projets classés dans les « Catégories D et C », soit plus de 89%, et qui concernent des projets à risques minimales et aisément maîtrisables

(*) : Projets attribués à fin décembre 2023

Accroître le financement de projets à Co-bénéfices Climat

Les Collectivités Territoriales sont de plus en plus considérées comme des acteurs clés de la déclinaison territoriale des objectifs nationaux en matière d'atténuation et d'adaptation, et sont donc appelées, plus que jamais, à mettre en œuvre des programmes et des projets sobres en carbone et résilients face au changement climatique.

L'atteinte de cet objectif nécessite une meilleure intégration de la dimension climatique dans la planification territoriale, un renforcement des capacités internes et des moyens financiers importants.

Consciente que les défis du changement climatique appellent à prendre un engagement ferme de toutes les parties prenantes, la Banque a adopté une approche pro-climat visant un accompagnement des Collectivités Territoriales afin de promouvoir l'émergence de projets de développement durable et à co-bénéfices climat.

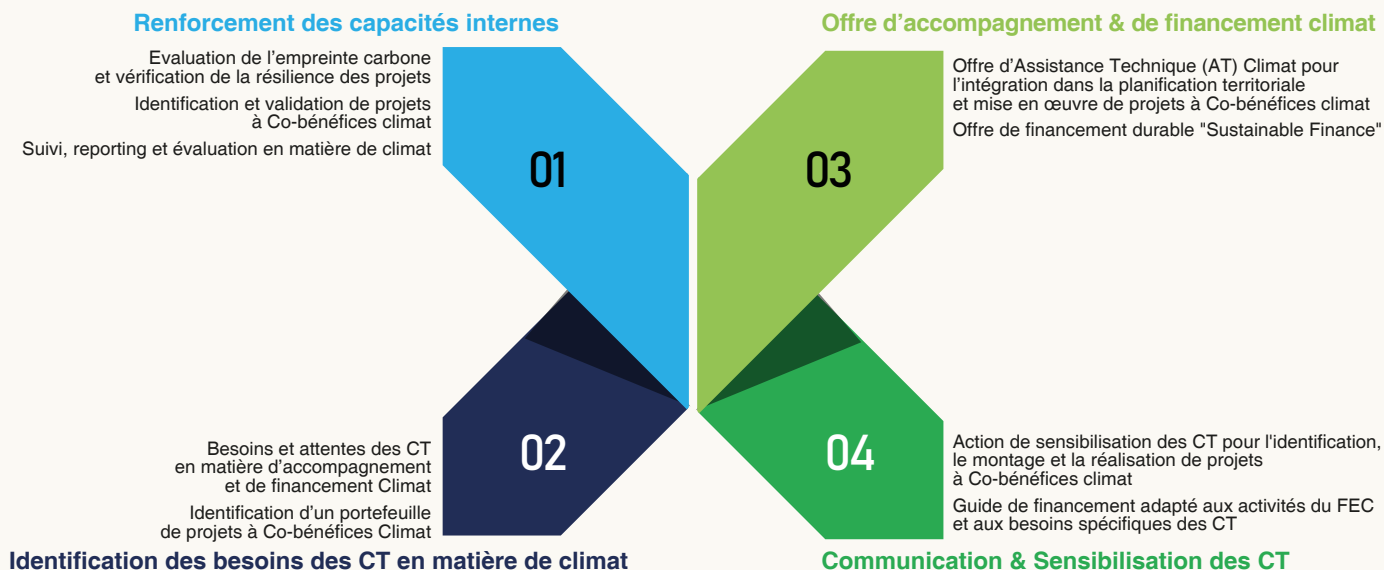
> Feuille de route pour l'intégration du climat

La Banque a mis en place une feuille de route, sous-jacente à son approche pro-climat, visant à aligner ses activités de financement aux objectifs nationaux et contribuer aux efforts des CT pour atteindre ses objectifs en matière de résilience et de transition bas carbone des territoires. L'intégration du climat dans la stratégie de financement devra permettre la mobilisation des financements compétitifs, y compris ceux liés à la finance climat, et d'améliorer les conditions de financement des CT dans l'objectif d'accompagner l'émergence des projets à co-bénéfices climat et, ainsi, accroître les financements de la Banque en faveur du climat.

> Accompagnement à l'émergence des projets à Co-bénéfices climat

Au cours de l'année 2023, la Banque a développé, avec l'appui d'un cabinet spécialisé, des outils techniques permettant d'accompagner les CT dans l'identification, la validation et l'évaluation des projets à co-bénéfices climat.

La Banque a poursuivi ses efforts dans la mise en place des moyens pour améliorer sa gouvernance et renforcer ses capacités techniques pour le développement de son portefeuille de projets à co-bénéfices climat.



Inclusion financière : Accompagnement des CT à faible indice de développement

La Banque a veillé à renforcer la confiance tissée au fil du temps avec les Collectivités Territoriales, lui permettant, aujourd'hui, d'avoir une connaissance parfaite des besoins et des spécificités du secteur local, particulièrement les CT ayant le déficit le plus élevé en matière d'infrastructure de base, tel qu'il ressort de l'Indice de Développement Local Multidimensionnel (IDLM). Aussi, la Banque n'a cessé d'innover pour apporter les réponses appropriées à leurs besoins spécifiques en ayant recours à l'effet de levier que procure l'emprunt et le renforcement de leurs capacités opérationnelles visant un développement territorial intégré axé sur la durabilité et la qualité de vie des citoyens selon une approche égalitaire et diversitaire.

Au cours de l'année 2023, la Banque a déployé, en collaboration avec ses partenaires, une opération pilote concernant un premier lot de Collectivités Territoriales à faible IDLM en matière de projets de réduction des disparités territoriales et sociales et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Réduire l'empreinte carbone du FEC

Conscient de son rôle dans la promotion des principes responsables édictés dans la SNDD, le FEC a entamé un processus pour la mesure de son empreinte carbone liée à son fonctionnement propre et prendre les mesures nécessaires pour réduire ses émissions, notamment à travers la réduction de sa consommation en énergie électrique au niveau de son siège comme étant un levier important pour alléger son empreinte carbone. Dans cet objectif, un audit énergétique a été mené courant l'année 2023 permettant d'identifier les options de rationalisation de sa consommation d'énergie et d'explorer les possibilités de pistes de compensation de son empreinte carbone à travers le recours à l'énergie propre.



COMMUNICATION FINANCIÈRE au 31 décembre 2023

COMPTES SOCIAUX **au 31 décembre 2023**



BILAN	(en milliers MAD)	
ACTIF	31 déc 2023	31 déc 2022
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	8 522	54 474
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	1 251 600	221
A Vue	907	221
A Terme	1 250 692	-
CREANCES SUR LA CIENTELE	28 061 641	26 848 614
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	2 403	2 787
Crédits et financements participatifs à l'équipement	28 017 114	26 816 162
Crédits et financements participatifs immobiliers	14 559	17 186
Autres crédits et financements participatifs	27 565	12 479
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	-	-
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	-	-
Autres Titres de Créance	-	-
Titres de Propriété	-	-
Certificats de Sukuks	-	-
AUTRES ACTIFS	539 438	562 766
TITRES D'INVESTISSEMENT	-	1 131 044
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	-	1 131 044
Autres Titres de Créance	-	-
Certificats de Sukuks	-	-
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES	25	25
Participation dans les entreprises liées	-	-
Autres titres de participation et emplois assimilés	25	25
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
CREANCES SUBORDONNEES	-	-
DEPOTS D'INVESTISSEMENT PLACES	-	-
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION	-	-
IMMOBILISATIONS DONNEES EN IJARA	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	95	154
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 931	42 138
TOTAL ACTIF	29 902 251	28 639 435

PASSIF	31 déc 2023	31 déc 2022
BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	14 428 012	12 665 807
A Vue	-	-
A Terme	14 428 012	12 665 807
DEPOTS DE LA CIENTELE	-	-
Comptes à Vue Créditeurs	-	-
Comptes d'Epargne	-	-
Dépôts à Terme	-	-
Autres Comptes Créditeurs	-	-
DETTES ENVERS LA CIENTELE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS	-	-
TITRES DE CREANCE EMIS	9 226 263	9 958 173
Titres de Créance Négociables	1 000 154	1 000 155
Emprunts Obligataires	8 226 109	8 958 018
Autres Titres de Créance Emis	-	-
AUTRES PASSIFS	283 028	271 396
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	88 469	72 709
PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE	-	-
DETTES SUBORDONNEES	1 016 831	1 010 790
DEPOTS D'INVESTISSEMENT RECUS	-	-
ECARTS DE REEVALUATION	-	-
RESERVES ET PRIMES LIEES AU CAPITAL	3 660 561	3 322 666
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
ACTIONNAIRES. CAPITAL NON VERSE (-)	-	-
REPORT A NOUVEAU (+/-)	-	-
RESULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	199 087	337 895
TOTAL PASSIF	29 902 251	28 639 435

HORS BILAN	(en milliers MAD)	
	31 déc 2023	31 déc 2022
ENGAGEMENTS DONNES	4 990 773	5 185 755
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
	4 990 773	5 185 755
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	2 132 329	2 781 831
Engagements de financement recus d'établissements de crédit et assimilés	2 132 329	2 781 831
Engagements de garantie recus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie recus de l'Etat et d'Organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	(en milliers MAD)	
	31 déc 2023	31 déc 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 402 869	1 257 205
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	11 801	1 972
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 360 901	1 255 077
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	27 744	-
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	-	-
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	1 394	156
Autres produits bancaires	1 029	-
Transfert de charges sur dépôts d'investissement recus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	733 618	595 745
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	396 295	255 315
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	337 175	340 207
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	149	222
Transfert de produits sur dépôts d'investissement recus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	669 251	661 461
Produits d'exploitation non bancaire	459	1 712
Charges d'exploitation non bancaire	216	178
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	62 079	60 222
Charges de personnel	48 256	47 319
Impôts et taxes	847	840
Charges externes	6 698	5 375
Autres charges générales d'exploitation	3 635	3 613
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	2 442	3 075
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	23 563	24 713
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 200	613
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-
Autres dotations aux provisions	21 363	24 100
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	6 268	4 370
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	665	1 275
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	5 603	3 095
RESULTAT COURANT	590 120	582 429
Produits non courants	91	5
Charges non courantes	180 294	28 409
RESULTAT AVANT IMPOTS	409 906	554 026
Impôts sur les résultats	210 819	216 131
RESULTAT NET DE L'EXERCICE *	199 087	337 895

ETAT DES SOLDES DE GESTION	(en milliers MAD)	
I- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31 déc 2023	31 déc 2022
(+) Intérêts et produits assimilés	1 400 448	1 257 049
(-) Intérêts et charges assimilées	733 469	595 522
MARGE D'INTERET	666 977	661 527
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION	-	-
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS D'IJARA	-	-
(+) Commissions perçues	1 394	156
(-) Commissions servies	149	222
MARGE SUR COMMISSIONS	1 245	66
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	1 029	-
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-	-
(+) Résultat des opérations de change	-	-
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARGE	1 029	-
(+) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(*) Divers autres produits bancaires	-	-
(-) Diverses autres charges bancaires	-	-
PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPOTS D'INVESTISSEMENT	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	669 251	661 461
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-
(*) Autres produits d'exploitation non bancaire	459	1 712
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	216	178
(-) Charges générales d'exploitation	62 079	60 222
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	607 414	602 772
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 535	662
(+/-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	15 760	21 004
RESULTAT COURANT	590 120	582 429
RESULTAT NON COURANT	- 180 214	- 28 403
(-) Impôts sur les résultats	210 819	216 131
RESULTAT NET DE L'EXERCICE *	199 087	337 895

*Au titre de l'exercice 2023, le résultat net du FEC est en retrait par rapport à 2022 tenant compte de la contribution de la Banque au Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc. Retraité de ladite contribution, le résultat net serait du même ordre que celui enregistré l'année dernière.

II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31 déc 2023	31 déc 2022
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	199 087	337 895
(*) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	2 442	3 075
(*) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
(*) Dotations aux provisions pour risques généraux	21 363	24 100
(*) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(*) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	5 603	3 095
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(*) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(*) Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	217 289	361 975
(-) Bénéfices distribués	-	-
(*) AUTOFINANCEMENT	217 289	361 975

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	(en milliers MAD)	
	31 déc 2023	31 déc 2022
Produits d'exploitation bancaire perçus	1 402 869	1 257 205
Récupérations sur créances amorties	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	540	1 718
Charges d'exploitation bancaire versées	733 618	595 745
Charges d'exploitation non bancaire versées	180 511	28 587
Charges générales d'exploitation versées	59 638	57 147
Impôts sur les résultats versés	210 819	216 131
I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	218 823	361 313
Variation des :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	- 1 251 379	725
Créances sur la clientèle	- 1 214 874	- 665 597
Titres de transaction et de placement	-	-
Autres actifs	23 641	- 261 356
Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations données en Ijara	-	-
Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 762 205	2 706 780
Dépôts de la clientèle	-	-
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	- 725 869	- 1 217 641
Autres passifs	11 632	237 239
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	- 1 394 644	800 149
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	- 1 175 821	1 161 462
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	- 1 131 044	1 131 044
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 176	328
Intérêts perçus	-	-
Dividendes perçus	-	-
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	1 129 869	- 1 131 372
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement recus	-	-
Emission d'actions	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Dépôts d'investissement remboursés	-	-
Intérêts versés	-	-
Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-
Dividendes versés	-	-
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-	-
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	- 45 952	30 091
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	54 474	24 384
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	8 522	54 474

FONDS
D'EQUIPEMENT
COMMUNAL
صندوق التجهيز
الجماعي



INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

INDICATIONS DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation		

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des Cheques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31 déc 2023	Total 31 déc 2022
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	8 317	903	4	-	7 224	54 203
VALEURS RECUES EN PENSION	-	-	-	-	-	-
au jour le jour	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS DE TRESORERIE	-	1 250 000	-	-	1 250 000	-
au jour le jour	-	-	-	-	-	-
à terme	-	1 250 000	-	-	1 250 000	-
PRETS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-
AUTRES CREANCES	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	2 159	692	-	-	2 851	489
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
TOTAL	8 476	1 251 595	4	-	1 260 076	54 692

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31 déc 2023	Total 31 déc 2022
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autres clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	-
Comptes à vue débiteurs	-	-	-	-	-	-
Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-	-
Autres crédits de trésorerie	-	-	-	-	-	-
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	2 403	-	2 403	2 787
CREDITS A L'EQUIPEMENT	27 193 075	-	-	-	27 193 075	26 081 692
CREDITS IMMOBILIERES	-	-	14 555	-	14 559	17 186
AUTRES CREDITS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	-
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	824 039	-	-	-	824 039	734 469
CREANCES EN SOUFFRANCE	27 565	-	-	-	27 565	12 479
Créances pré-douteuses	7 488	-	-	-	7 488	10 060
Créances douteuses	19 481	-	-	-	19 481	1 756
Créances compromises	596	-	-	-	596	663
TOTAL	28 044 679	-	-	16 962	28 061 641	26 848 614

Titres	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 31 déc 2023	Total 31 déc 2022
			Financiers	Non financiers		
Titres cotés	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Titres non cotés	-	-	-	-	-	1 131 044
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	1 131 044
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	1 131 044

(en milliers MAD)

Titres	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
Titres de transaction						
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

(en milliers MAD)

ACTIF	31 déc 2023	31 déc 2022
Instruments optionnels achetés	-	-
Opérations diverses sur titres	-	-
Débiteurs divers	263 826	251 367
Sommes dues par l'Etat	263 483	250 385
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	-	-
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
Divers autres débiteurs	343	982
Valeurs et emplois divers	-	-
Comptes de régularisation	275 612	311 399
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat de change de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	5 553	50 290
Résultats sur produits dérivés de couverture	215 359	219 556
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4 060	5 560
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	-	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	50 301	35 643
Autres comptes de régularisation	339	351
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	539 438	562 766

(en milliers MAD)

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat Net	
Participation dans les entreprises liées									
Autres titres de participation									
MAROCLEAR SA	Dépositaire Central	100 000	0,025%	25	25	31/12/2022	334 068	12 559	
TOTAL PARTICIPATIONS				25	25	-	334 068	12 559	-
EMPLOIS ASSIMILES				-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL				25	25	-	334 068	12 559	-

(en milliers MAD)

Créances SUBORDONNÉES	Montant		Dont entreprises liées et apparentées	
	31 déc 2023	31 déc 2022	31 déc 2023	31 déc 2022
	Brut	Provisions	Net	Net
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés				
Créances subordonnées à la clientèle				
TOTAL				

31 décembre 202

[illegible]

31 décembre 2023

NATURE	Amortissements et/ou provisions								Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortis. et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 041	90	-	21 131	20 888	149	-		21 037	95
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-		-	-
Immobilisations en recherches et développement	-	-	-	-	-	-	-		-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	21 041	90	-	21 131	20 888	149	-		21 037	95
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-		-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	124 013	1 086	-	125 098	81 875	2 293	-		84 168	40 931
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	69 323	-	-	69 323	29 964	1 552	-		31 516	37 807
Terrain d'exploitation	7 229	-	-	7 229	-	-	-		-	7 229
Immeubles d'exploitation, Bureaux	61 194	-	-	61 194	29 360	1 530	-		30 890	30 305
Immeubles d'exploitation, Logements de fonctions	900	-	-	900	626	900	-		626	274
MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	27 561	198	-	27 759	26 672	420	-		27 082	686
Mobilier de bureau d'exploitation	7 876	45	-	7 921	7 652	53	-		7 705	216
Matériel de bureau d'exploitation	949	1	-	949	949	0	-		949	1
Matériel informatique	18 058	152	-	18 211	17 395	366	-		17 761	450
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	677	-	-	677	677	-	-		677	-
Autres matériels d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-		-	-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	17 309	871	-	18 180	17 220	134	-		17 353	827
IMMOBILISATION CORPORELLE HORS EXPLOITATION	9 820	17	-	9 837	8 019	187	-		8 206	1 631
Terrain hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-		-	-
Immeubles hors exploitation	5 545	-	-	5 545	3 922	139	-		4 061	1 484
Mobilier et matériel hors exploitation	2 344	-	-	2 344	2 207	27	-		2 234	110
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	1 931	17	-	1 948	1 890	21	-		1 911	36
TOTAL	145 054	1 176	-	146 230	102 762	2 442	-		105 204	41 025

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

(en milliers MAD)

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant Brut	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
-------------------------------	--------	--------------	------------------------	------------------------	--------------------	------------------------	-------------------------

NEANT

TOTAL

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL صندوق التجهيز الجماعي



DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(en milliers MAD)

DETTES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des Cheques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31 déc 2023	Total 31 déc 2022
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	-	-	-	-	-
VALEURS DONNEES EN PENSION	-	-	-	-	-	-
au jour le jour	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	-
EMPRUNTS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	-
au jour le jour	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	-
EMPRUNTS FINANCIERS	-	9 107 968	1 850 000	3 020 027	13 977 995	12 353 528
AUTRES DETTES	-	-	-	211 956	211 956	207 148
INTERETS COURUS A PAYER	-	213 123	4 824	20 114	238 061	105 131
TOTAL	-	9 321 091	1 854 824	3 252 097	14 428 012	12 665 807

DEPOTS DE LA CLIENTELE

(en milliers MAD)

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total	Total
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	31 déc 2023	31 déc 2022
Comptes à vue créditeurs						
Comptes d'épargne						
Dépôts à terme						
Autres comptes créditeurs						
Intérêts courus à payer						
TOTAL						

TITRES DE CREANCES EMIS

31 décembre 2023 (en milliers MAD)

NATURE DES TITRES	Caractéristiques					Dont		
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement (1)	Montant	Entreprises liées	Autres entreprises
Titres de créance négociables							Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement	
Certificat de Dépôt	30/12/2019	30/12/2024	100	2,82%	In fine	1 000 000	-	-
						1 000 000	-	-
Emprunts obligataires							8 091 600	
Emprunts obligataires	20/01/2012	20/01/2027	100	5,30%	Amortissable	266 667	-	-
Emprunts obligataires	08/12/2014	08/12/2029	100	3,44%	Amortissable	339 600	-	-
Emprunts obligataires	08/12/2014	08/12/2024	100	3,59%	In fine	151 000	-	-
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2030	100	4,60%	Amortissable	359 000	-	-
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2025	100	3,86%	In fine	60 000	-	-
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2025	100	3,96%	In fine	220 000	-	-
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2031	100	3,92%	Amortissable	170 667	-	-
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2026	100	3,64%	In fine	226 000	-	-
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2026	100	4,04%	Amortissable	242 667	-	-
Emprunts obligataires	06/12/2017	06/12/2032	100	3,93%	Amortissable	480 000	-	-
Emprunts obligataires	06/12/2017	06/12/2027	100	3,59%	In fine	200 000	-	-
Emprunts obligataires	06/12/2017	06/12/2032	100	3,79%	Amortissable	600 000	-	-
Emprunts obligataires	19/07/2018	19/07/2033	100	3,84%	Amortissable	666 667	-	-
Emprunts obligataires	12/07/2019	12/07/2034	100	3,49%	Amortissable	366 667	-	-
Emprunts obligataires	12/07/2019	12/07/2034	100	3,49%	Amortissable	1 100 000	-	-
Emprunts obligataires	18/12/2020	31/03/2036	100	2,96%	Amortissable	1 793 333	-	-
Emprunts obligataires	12/01/2022	12/01/2037	100	2,51%	Amortissable	933 333	-	-
TOTAL						9 091 600	-	-

(1) Il s'agit de : Certificats de dépôt - Emprunts obligataires - Bons de sociétés de financement - Autres titres de créance
(2) Amortissement : Annuel - In fine

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

(en milliers MAD)

PASSIF		31 déc 2023	31 déc 2022
(en milliers MAD)			
Instruments optionnels vendus	-	-	-
Opérations diverses sur titres	-	-	-
Créditeurs divers	227 318	233 118	
Sommes dues à l'Etat	225 074	230 288	
Sommes dues aux les organismes de prévoyance	685	1 355	
Sommes diverses dues au le personnel	-	-	
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	-	-	
Fournisseurs de biens et services	1 484	1 445	
Divers autres créditeurs	74	30	
Comptes de régularisation	55 710	38 278	
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-	
Comptes d'écart sur devises et titres	131	-	
Résultats sur produits dérivés de couverture	43 583	27 588	
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	-	-	
Charges à payer et produits constatés d'avance	11 654	10 400	
Autres comptes de régularisation	342	290	
TOTAL	283 028	271 396	

PROVISIONS

(en milliers MAD)

PROVISIONS	(en milliers MAD)				
	Encours 31 déc 2022	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31 déc 2023
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF :	16 813	2 200	665	-	18 348
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	6 118	2 194	347	-	7 966
Titres de placements	-	-	-	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	10 695	6	319	-	10 382
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	72 709	21 363	5 603	-	88 469
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	72 709	21 363	5 603	-	88 469
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	89 522	23 563	6 268	-	106 817

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE

(en milliers MAD)

	Objet économique	Montant global	Montant 31 déc 2022	Utilisation 31 déc 2023	Montant 31 déc 2023
Subventions					
Fonds publics affectés					
Fonds spéciaux de garantie					
TOTAL					

DETTES SUBORDONNEES

(en milliers MAD)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Conditions de remboursement anticipé, subordonné et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur MAD)	Dont entreprises liées		Dont entreprises apparentées	
							Montant [c/v MAD]	Montant [c/v MAD]	Montant [c/v MAD]	Montant [c/v MAD]
							31 déc 2023	31 déc 2022	31 déc 2023	31 déc 2022
Dirhams	200 000	-	3,61%	10	-	200 000	-	-	-	-
Dirhams	800 000	-	3,66%	10	-	800 000	-	-	-	-
TOTAL	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000	-	-	-	-

(1) Cours Bank Al-Maghrib au 31/12/N
(2) Eventuellement indéterminée
(3) Se référer au contrat de dettes subordonnées

CAPITAUX PROPRES

(en milliers MAD)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31 déc 2022	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31 déc 2023
Ecarts de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	3 322 666	337 895	-	3 660 561
Réserve légale	-	-	-	-
Autres réserves	3 322 666	337 895	-	3 660 561
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-
Capital	1 000 000	-	-	1 000 000
Capital appelé	-	-	-	-
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	1 000 000	-	-	1 000 000
Actionnaires - Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultats nets de l'exercice (+/-)	337 895	337 895	199 087	199 087
TOTAL	4 660 561	-	199 087	4 859 648

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

(en milliers MAD)

ENGAGEMENTS	31 déc 2023	31 déc 2022
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmées	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	4 990 773	5 185 755
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmées	4 990 773	5 185 755
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires export confirmés	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédit données	-	-
Autres cautions, avais et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Garanties de crédit données	-	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	-	-
Autres cautions et garanties données	-	-
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de financement et de garantie reçus	2 132 329	2 781 831
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 132 329	2 781 831
Ouvertures de crédit confirmées	2 132 329	2 781 831
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-

ENGAGEMENTS SUR TITRES

31 décembre 2023 (en milliers MAD)

ENGAGEMENTS		Montant	
Engagements donnés			
Titres achetés à réméré		NEANT	
Autres titres à livrer			
Engagements reçus			
Titres vendus à réméré			
Autres titres à recevoir			

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

(en milliers MAD)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31 déc 2023	31 déc 2022	31 déc 2023	31 déc 2022
Opérations de change à terme				
Devises à recevoir	171 775	191 967	-	-
Dirhams à livrer	-	-	-	-
Devises à livrer	215 359	219 556	-	-
Dirhams à recevoir	-	-	-	-
Dont swaps financiers de devises	43 583	27 588	-	-
Engagements sur produits dérivés				
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-	-	-

بنك التمويل المحلي

LA BANQUE DU FINANCEMENT LOCAL

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE				31 décembre 2023
				(en milliers MAD)
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du Hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnée	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts	
Bons duTrésor et valeurs assimilées	-	-	-	
Autres titres	-	-	-	
Hypothèques	380 000	Compte 2313	380 000	
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-	
TOTAL	380 000		380 000	
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du Hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts	
Bons duTrésor et valeurs assimilées	-	-	-	
Autres titres	-	-	-	
Hypothèques	-	-	-	
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-	
TOTAL				

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE							31 décembre 2023
							(en milliers MAD)
	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois ≤ D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL	
ACTIF							
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	407 224	-	850 000	-	-	1 257 224	
Créances sur la clientèle	35 654	897 426	1 503 142	9 490 893	15 280 787	27 207 902	
Titres de créance	-	-	-	-	-	-	
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-	
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	442 878	897 426	2 353 142	9 490 893	15 280 787	28 465 126	
PASSIF							
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	184 638	341 937	606 274	4 767 041	8 290 060	14 189 951	
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	-	
Titres de créance émis	133 333	133 333	1 627 267	3 610 067	3 587 600	9 091 600	
Emprunts subordonnés	-	-	-	1 000 000	-	1 000 000	
TOTAL	317 972	475 270	2 233 541	9 377 108	11 877 660	24 281 551	

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE					31 décembre 2023
					(en milliers MAD)
Montant des risques dépassant 10% des fonds propres					
Nombre	Montant global des risques	Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE			31 décembre 2023
			(en milliers MAD)
BILAN	Montant		
ACTIF		-	
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	
Créances sur la clientèle	-	-	
Titres de transaction et de placement et d'investissement	-	-	
Autres actifs	-	-	
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	
Créances subordonnées	-	-	
Immobilisations données en crédit-bail et location	-	-	
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	
PASSIF	3 252 097		
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 252 097	-	
Dépôts de la clientèle	-	-	
Titres de créance émis	-	-	
Autres passifs	-	-	
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	
Dettes subordonnées	-	-	
HORS BILAN	Montant		
ENGAGEMENTS DONNES		-	
ENGAGEMENTS REÇUS	1 632 329		

MARGE D'INTERET			31 décembre 2023
			(en milliers MAD)
	31 déc 2023	31 déc 2022	
Intérêts perçus	1 400 446	1 257 049	
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	11 801	1 972	
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 360 901	1 255 077	
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	27 744	-	
Intérêts servis	733 469	595 522	
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	396 295	255 315	
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-	
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	337 175	340 207	
TOTAL	666 977	661 527	

VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE				31 décembre 2023
				(en milliers MAD)
VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE				
Pôle d'Activité	Produit Net Bancaire	Résultat Brut d'Exploitation	Résultat Avant Impôt	
Activité bancaire	669 251	607 414	409 906	
Autres Activités	-	-	-	
TOTAL	669 251	607 414	409 906	
VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE				
Zone Géographique	Produit Net Bancaire	Résultat Brut d'Exploitation	Résultat Avant Impôt	
Maroc	669 251	607 414	409 906	
Autres Zones	-	-	-	
TOTAL	669 251	607 414	409 906	

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE		31 décembre 2023
		(en milliers MAD)
CATEGORIE DE TITRES	Produits perçus	
Titres de placement		
Titres de participation		
Participations dans les entreprises liées		
Titres de l'activité de portefeuille		
Emplois assimilés		
TOTAL		

COMMISSIONS		31 décembre 2023
		(en milliers MAD)
COMMISSIONS	Montant	
Commissions perçues	1 394	
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	
Sur opérations avec la clientèle	-	
Sur opérations de change	-	
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	
Sur produits dérivés	-	
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	-	
Sur moyens de paiement	-	
Sur activités de conseil et d'assistance	-	
Sur ventes de produits d'assurances	-	
Sur autres prestations de service	1 394	
Commissions versées	149	
Sur opérations avec les établissements de crédit	57	
Sur opérations avec la clientèle	-	
Sur opérations de change	-	
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	
Sur produits dérivés	-	
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	92	
Sur moyens de paiement	-	
Sur activités de conseil et d'assistance	-	
Sur ventes de produits d'assurances	-	
Sur autres prestations de service	-	

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE			(en milliers MAD)
PRODUITS ET CHARGES	31 déc 2023	31 déc 2022	
Produits	1 029	-	
Gains sur les titres de transaction	1 029	-	
Plus-value de cession sur titres de placement	-	-	
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	-	-	
Gains sur les produits dérivés	-	-	
Gains sur les opérations de change	-	-	
Charges	-	-	
Pertes sur les titres de transaction	-	-	
Moins value de cession sur titres de placement	-	-	
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement	-	-	
Pertes sur les produits dérivés	-	-	
Pertes sur opérations de change	-	-	
RESULTAT	1 029	-	

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		31 décembre 2023
		(en milliers MAD)
	Montant	
Charges du personnel	48 256	
Impôts et taxes	847	
Charges externes	6 689	
Autres charges générales d'exploitation	3 835	
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	2 442	
TOTAL	62 079	

AUTRES PRODUITS ET CHARGES		31 décembre 2023
		(en milliers MAD)
	Montant	
Autres produits et charges bancaires		
Autres produits bancaires	1 029	
Autres charges bancaires	149	
Produits et charges d'exploitation non bancaires		
Produits d'exploitation non bancaires	459	
Charges d'exploitation non bancaires	216	
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	23 563	
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	6 268	
Produits et charges non courants		
Produits non courants	81	
Charges non courantes	180 294	

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL			31 décembre 2023
			(en milliers MAD)
INITULES	Montant	Montant	
I- Résultat Net Comptable	199 087		
Bénéfice net	199 087		
Perte nette		-	
II- Réintégrations fiscales	415 323		
1- Courantes	25 288		
Charges sur exercices antérieurs	1 103		
Charges hors exploitation	497		
Dotations aux provisions pour risques généraux	21 363		
Dotations aux provisions pour CES	2 194		
Ecart de conversion passif	131		
2- Non courantes	390 035		
Impôts sur les sociétés	210 819		
Contribution au Fonds Spécial pour la gestion des impacts du séisme du 8 septembre 2023	150 000		
Contribution sociale de solidarité	29 207		
Autres charges non courante	10		
III- Déductions fiscales		55 950	

1- Courantes	5 950	
Reprises sur provisions pour risques généraux	5 603	
Reprises sur provisions pour CES	347	
-		
2- Non courantes	50 000	
1/5 Contribution au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus (Covid-19)	20 000	
1/5 Contribution au Fonds Spécial pour la gestion des impacts du séisme du 8 septembre 2023	30 000	
-		

TOTAL	614 411	55 950
IV- Résultat brut fiscal		558 461
Bénéfice brut fiscal (A)		558 461
Déficit brut fiscal (B)		

V- Reports déficitaires imputés (C)*	
Exercice N-4	
Exercice N-3	
Exercice N-2	
Exercice N-1	

VI- Résultat net fiscal	558 461
Bénéfice net fiscal (A - C)	558 461
OU	
Déficit net fiscal (B)	

VII- Cumul des amortissements fiscalement différés
VIII- Cumul des déficits fiscaux restant à reporter

Exercice N-4
Exercice N-3
Exercice N-2
Exercice N-1

[*] Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS		31 décembre 2023
		(en milliers MAD)
I- DETERMINATION DU RESULTAT	Montant	
Résultat courant d'après le compte de produits et charges		590 120
(+) Réintégrations fiscales sur opérations courantes		25 288
(-) Déductions fiscales sur opérations courantes		5 950
(=) Résultat courant théoriquement imposable		609 458
(-) Impôt théorique sur résultat courant		230 070
(=) Résultat courant après impôts		379 388

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES
--

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE					31 décembre 2023
					(en milliers MAD)
NATURE	Solde au début de l'exercice (1)	Opérations comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)	
A- TVA collectée	9 764	160 179	159 890	10 053	
B- TVA à récupérer	14 578	56 046	60 282	10 342	
Sur charges	14 576	55 837	60 071	10 342	
Sur immobilisations	3	210	212	0	
C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)	- 4 814	104 133	99 608	- 289	

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL		31 décembre 2023
		(en milliers MAD)
Montant du capital :	1 000 000	
Montant du capital social souscrit non appelé :	-	
Valeur nominale des titres :		
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus
		Exercice précédent
		Exercice actuel
Part du capital détenue (%)		Pourcentage des droits de vote (%)
ETAT		100
		100
TOTAL		100

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE		31 décembre 2023
		(en milliers MAD)
A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats
		Montant
Décision du CA : 31/05/2023		
Report à nouveau	-	Réserves légales
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes
Résultats net de l'exercice	337 895	Autres affectations
Prélèvement sur les bénéfices	-	
Autres prélèvements	-	
TOTAL A	337 895	TOTAL B
		337 895

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES				(en milliers MAD)
	31 déc 2023	31 déc 2022	31 déc 2021	
Capitaux propres et assimilés	4 859 648	4 660 561	4 322 666	
A déduire Montant concernant le Fonds d'Accompagnement des Collectivités Territoriales	-	-	-	
Capitaux propres et assimilés nets	4 859 648	4 660 561	4 322 666	
Opérations et résultats de l'exercice				
Produit net bancaire	669 251	661 461	637 426	
Résultat avant impôts	409 906	554 026	536 964	
Impôts sur les résultats	210 819	216 131	208 484	
Bénéfices distribués	-	-	-	
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	199 087	337 895	328 481	
Résultat par titre (en MAD)				
Résultat net par action ou part sociale				
Bénéfice distribué par action ou part sociale				
Personnel				
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	42 948	40 887	40 366	
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	89	91	92	

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS		(en milliers MAD)
I. DATATION		
Date de clôture (1)		31/12/2023
Date d'établissement des états de synthèse (2)		Février 2024
(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice		
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse		

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1 ^{ère} COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indication des événements
	Favorables
	Défavorables

NEANT

EFFECTIFS			(En nombre)
EFFECTIFS	31 déc 2023	31 déc 2022	
Effectifs rémunérés	87	91	
Effectifs utilisés	87	91	
Effectifs équivalent plein temps	87	91	
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	-	-	
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	-	-	
Cadres (équivalent plein temps)	81	84	
Employés (équivalent plein temps)	6	7	
Dont effectifs employés à l'étranger	-	-	

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS				(en milliers MAD)
TITRES	Nombre de comptes		Montant	
	31 déc 2023	31 déc 2022	31 déc 2023	31 déc 2022

Titres dont l'établissement est dépositaire
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion

NEANT

RESEAU			(en nombre)
RESEAU	31 déc 2023	31 déc 2022	

Guichets permanents
Guichets périodiques
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque
Succursales et agences à l'étranger
Bureaux de représentation à l'étranger

NEANT

COMPTES DE LA CLIENTELE			(En nombre)
COMPTES DE LA CLIENTELE	31 déc 2023	31 déc 2022	

Comptes courants
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger
Autres comptes chèques
Comptes d'affacturage
Comptes d'épargne
Comptes à terme
Bons de caisse
Autres comptes de dépôts

NEANT

Etat des créances en souffrance et des provisions correspondantes au 31/12/2023					(en milliers MAD)
		31 déc 2023		31 déc 2022	
		Créances	Provisions	Créances	Provisions
Prêts Classiques					
Créances préoutreuses		7 919	312	10 584	419
Créances douteuses		22 583	2 164	2 125	194
Créances compromises		5 927	5 344	5 927	5 344
Sous total 1		36 428	7 820	18 635	5 957
Prêts MEN					
Créances préoutreuses		-	-	-	-
Créances douteuses		-	-	-	-
Créances compromises		851	146	995	162
Sous total 2		851	146	995	162
Total Général		37 279	7 966	19 631	6 118

DISPOSITIF DE GESTION GLOBALE DES RISQUES



1. Gestion intégrée des risques

1.1 Principes de contrôle et de gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance de la gestion des risques au Fonds d'Equipement Communal repose sur :

- l'engagement résolu du Conseil d'Administration à privilégier la gestion des risques ;
- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'Institution dans le processus ;
- des procédures et des responsabilités clairement définies au sein de l'organisation ;
- l'attribution de ressources appropriées pour la gestion des risques et le développement d'une sensibilité aux risques chez toutes les parties prenantes.

1.2 Structure et gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et la gestion des risques sont assurées par les instances décrites ci-après :

Organe d'Administration

Le Conseil d'Administration est présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet.

Il comprend, en outre, les membres suivants :

- 2 représentants du Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- 1 représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale ;
- 1 représentant du Ministère de l'Equipement et de l'Eau ;
- 1 représentant du Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable ;
- le représentant de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics (ANGSPE) ;
- le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) ;
- des membres représentant les élus : 8 conseillers communaux désignés parmi les conseillers communaux figurant sur une liste établie à cet effet.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins du FEC l'exigent et au moins deux fois par an.

Le Commissaire du Gouvernement désigné auprès du FEC, conformément aux textes en vigueur, assiste avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration.

Comité d'Audit et des Risques

Le Conseil d'Administration est assisté par un Comité d'Audit et des Risques, conformément aux dispositions légales et réglementaires, relatives au contrôle interne des établissements de Crédit.

Le Comité d'Audit et des Risques comprend, outre le Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics, ou son représentant, Président :

- le Wali, Inspecteur Général de l'Administration Territoriale, ou son représentant (Ministère de l'Intérieur) ;
- le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures, ou son représentant (Ministère de l'Economie et des Finances).

Le Comité d'Audit et des Risques est chargé notamment de porter son appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et sur la cohérence des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Instance Dirigeante

La Direction Générale du FEC évalue l'efficacité du processus de gestion des risques et procède à un examen régulier des politiques, stratégies et initiatives clés en matière de gestion des risques.

La Direction Générale effectue des présentations devant le Comité d'Audit et des Risques, émanation du Conseil d'Administration, sur les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques. Le CAR rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration, à l'occasion de chacune de ses réunions.

Comité de Crédit

Le Comité de Crédit est chargé d'examiner et de consentir les prêts dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Crédit du FEC comprend, outre le Gouverneur, Directeur Général du FEC, Président :

- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- 1 représentant désigné par le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Le Comité de Crédit se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins une fois par mois.

Comité des Risques Interne

Le Comité des Risques Interne, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, se charge notamment de :

- assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie globale de gestion des risques du FEC ;
- s'assurer de la conformité des procédures internes avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur ainsi qu'avec les normes et usages professionnels et déontologiques ;
- assurer le suivi et l'évaluation des dispositifs de prévention des risques mis en place par le FEC ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité d'Audit et des Risques et de celles des intervenants du contrôle externe en matière de prévention des risques ;
- examiner les informations relatives à la gestion des risques et s'assurer de leur fiabilité, avant leur transmission aux tiers.

Comité ALCO

Le Comité ALCO, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, a pour attributions :

- d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de gestion Actif-Passif de la Banque, dans ses différentes composantes (refinancement, placement, transformation, couverture, rentabilité des Fonds Propres (FP)...), conformément aux orientations stratégiques du Conseil d'Administration et aux dispositions législatives et réglementaires ;
- d'évaluer la politique tarifaire appliquée à la clientèle ;
- de définir les limites nécessaires à l'encadrement des risques taux et liquidité ;
- de veiller aux équilibres bilanciaux de la Banque ;
- d'évaluer l'impact du lancement des nouveaux produits, ou toute nouvelle activité comportant un risque de taux ou de liquidité, sur la situation financière de la Banque ;
- de suivre le profil de risque de la Banque [risque de liquidité, de taux et de change] à l'aune des limites internes et réglementaires fixées par la Banque ;
- de valider les conventions et les modes d'écoulement en taux.

Direction des Risques et Contrôle Permanent

La Direction des Risques et Contrôle Permanent est chargée notamment de s'assurer de la fiabilité et de la sécurité des opérations réalisées par le FEC ainsi que de la mise en œuvre de processus efficaces de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques.

Audit Interne

L'Audit Interne est chargé des opérations d'audit portant sur l'organisation, les procédures et le fonctionnement du FEC.

Cette entité assure la réalisation des missions d'audit ainsi que la préparation et le suivi des réunions du Comité d'Audit et des Risques.

L'Audit Interne est également chargé d'apporter l'assistance nécessaire aux intervenants du contrôle externe et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations.

Fonction Conformité

La fonction Conformité est chargée du suivi de la conformité des opérations et des actes du FEC au regard des dispositions légales et réglementaires, applicables au FEC.

Elle est également chargée de la mise en œuvre et du suivi du code d'éthique et de déontologie applicable au personnel du FEC.

2. Exposition aux risques

Eu égard à la nature de ses activités, le profil de risque du FEC tel que formalisé au niveau de la Stratégie Globale des Risques, se présente comme suit :

Le risque de crédit : Le risque que les emprunteurs du FEC ne puissent pas honorer leurs engagements contractuels.

Le risque de concentration : Il s'agit du risque inhérent à une exposition individuelle importante, de nature à engendrer des pertes pouvant menacer la solidité financière de la Banque ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

Les risques environnementaux et sociaux : Ces risques peuvent se matérialiser par une atteinte à l'environnement (pollution de l'air, des sols, des eaux, ...) ou à la vie économique des individus se traduisant par une diminution de leurs revenus, un accroissement de leurs dépenses.

La responsabilité de gestion de ces risques incombe aux clients et aux autorités compétentes. Le rôle du FEC est d'appréhender les principaux enjeux environnementaux et sociaux des projets financés et vérifier le respect par ses clients des exigences législatives et réglementaires en la matière.

Les risques opérationnels : risques de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables aux procédures, aux ressources humaines, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Le risque structurel de taux d'intérêt : Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges du FEC, ses revenus et la valeur économique de ses fonds propres.

Le risque structurel de liquidité : se rapporte au risque que le FEC ne puisse pas satisfaire les demandes de liquidités et s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. Les demandes de liquidités peuvent survenir à l'échéance d'une dette et par suite d'un accord de crédit.

Le risque structurel de change : Le Risque qu'une fluctuation des taux de change impacte négativement les revenus de la Banque.

Le risque de non-conformité : correspond à l'exposition du FEC aux risques de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduite.

Le risque stratégique : Le Risque inhérent à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité de l'établissement à mettre en œuvre son plan stratégique.

Le risque de réputation : Le Risque résultant d'une perception négative de la part notamment des contreparties ou des régulateurs pouvant affecter défavorablement la capacité de l'établissement à remplir sa mission et son accès aux sources de financement.

Le risque de cybersécurité : Le Risque que le FEC soit confronté à une attaque ou une violation de sécurité informatique qui peut compromettre la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité des données de ses clients, des transactions financières ou d'autres informations sensibles.

2.1 Risque de Crédit

Le FEC est exposé au risque de crédit en raison de son activité d'octroi de prêts.

Politique générale des prêts

Le FEC exige de ses clients un effort d'autofinancement d'au moins 20% du coût de l'investissement, sauf pour des exceptions justifiées et agréées par le Comité de Crédit.

Les taux appliqués sont soit des taux fixes soit des taux révisables.

Le remboursement des prêts FEC s'effectue au moyen de versements annuels, comprenant principal et intérêts.

Prise de décision

La Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge de l'agrément du projet à financer et apprécie le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit ainsi que la capacité du client à mener à bien son projet.

Le Comité de Crédit décide de l'octroi du prêt. Ce dernier est autorisé par un arrêté conjoint signé par les Ministres de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances.

Processus de gestion du risque de crédit

A la réception d'une demande de financement d'un projet et en fonction de sa taille, le Pôle Opérations, procède à l'évaluation du projet et à l'analyse de la qualité financière du client.

L'évaluation du projet à financer repose sur une connaissance approfondie du client, de la nature de l'investissement à réaliser et du montage financier mis en place.

L'analyse de la situation financière du client porte sur les données budgétaires des bilans d'exécution des budgets des trois dernières années, et des budgets approuvés respectifs ainsi que sur les données du budget prévisionnel de l'année en cours.

Une analyse rétrospective est établie dans un premier temps, afin de dégager les tendances d'évolution des principales rubriques budgétaires de la Collectivité Territoriale.

Dans un second temps, une analyse prospective est effectuée sur la base des tendances observées afin de mesurer, dans le temps, l'évolution de la capacité d'emprunt de la Collectivité Territoriale.

Le calcul de la capacité d'emprunt intègre les principes suivants :

- la capacité de remboursement de la Collectivité est fonction du niveau d'épargne dégagé ;
- l'épargne maximale convertible en annuité ne doit pas dépasser 80% de l'épargne brute ;
- le taux d'endettement maximum ne doit pas être supérieur à 40%, sauf dérogation expresse du Conseil d'Administration.

Préalablement à tout agrément de prêt, la Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge d'apprécier le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit en se basant sur :

- l'analyse du contenu du dossier-client : données générales et juridiques, données financières et techniques ;
- l'analyse de la situation financière rétrospective et prospective du client, ce qui permet de déterminer la qualité financière intrinsèque de celui-ci et d'apprécier divers ratios d'endettement, de solvabilité ainsi que la capacité d'autofinancement ;
- l'appréciation de la qualité du client sur la base de l'historique des remboursements des prêts déjà contractés et de la situation de ses arriérés vis-à-vis du FEC ;
- l'appréciation de l'évaluation du projet sur la base de ratios techniques communément admis par type de projets ;
- le jugement de la nécessité d'assortir, le prêt à consentir à la fourniture de garanties et la proposition des mesures de correction de risque à mettre en place.

Les conditions générales d'octroi de prêts

Au même titre que les autres dettes des Collectivités Territoriales, les annuités d'emprunt FEC sont assorties de l'obligation légale d'inscription dans leurs budgets.

Les contrats de prêts FEC prévoient :

- une clause suspensive des décaissements en cas de détérioration de la situation financière de l'emprunteur ;
- une clause suspensive des décaissements en cas de retard de paiement dépassant 30 jours.

Profil de solvabilité

A fin décembre 2023 :

Les risques nets pondérés supportés par le FEC se sont établis à 7 790 508 Milliers de DH et sont constitués à hauteur de 84% du risque de crédit et de 16% du risque opérationnel.

Dans le respect des exigences prudentielles, le ratio de solvabilité s'est établi à 75,19%, tandis que le ratio Tier One s'est affiché à 62,36% reflétant ainsi le bon niveau de solvabilité de l'Institution.

Analyse du portefeuille de crédit

Les créances sur la clientèle, constituées de 99,93% d'engagements au profit des Collectivités Territoriales, ont totalisé 28 071 355 Milliers de DH au 31 décembre 2023.

Les engagements de financement donnés par le FEC en faveur de la clientèle se portent, au 31 décembre 2023, à 4 990 773 Milliers de DH.

L'analyse de la situation des engagements hors bilan arrêtée au 31 décembre 2023, fait ressortir que 67,75% du volume global correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

La Direction Comptabilité & Reporting se charge du processus de classement et de provisionnement des créances en souffrance.

Les créances sur les Collectivités Territoriales sont affectées d'un taux de pondération de 20%.

La politique de classification et de provisionnement est conforme aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al-Maghrib.

Coefficient de Division Des Risques

Le FEC veille en permanence, au respect du rapport maximum de 20% entre le total des risques encourus sur un même client et ses fonds propres.

Dans le cadre des demandes de financement, les entités opérationnelles ainsi que la Direction des Risques et Contrôle Permanent s'assurent du respect du coefficient de division des risques, lequel est également suivi par la Direction Comptabilité et Reporting.

Le coefficient de division des risques s'établit, selon les modalités de la circulaire n°08/G/2012 de Bank Al-Maghrib à 9,99% à fin décembre se situant ainsi en dessous du seuil réglementaire fixé par BAM.

En application de la directive n°2/G/2010 de Bank Al-Maghrib, relative à la pratique des stress tests et dans le but de renforcer les outils de mesure et d'appréciation du risque crédit, des stress tests ont été effectués afin d'évaluer le degré d'aversion du FEC à ce risque.

Les résultats issus des stress tests minimaux au sens de ladite directive, incorporant des changements potentiels dans la composition du portefeuille du FEC, témoignent de la capacité de résistance du FEC au risque crédit. Le FEC affiche dans l'ensemble des scénarii un ratio de solvabilité supérieur au seuil réglementaire et un taux des créances en souffrance ne dépassant pas 1%.

2.2 Gestion Actif/Passif

Responsables de la gestion Actif/Passif

La gestion des risques ALM est assurée au sein du Pôle Finance par le Département Contrôle de Gestion et ALM.

Le Comité ALCO, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, se charge du suivi transversal et collégial des risques financiers auxquels est exposée l'institution et de l'examen des décisions qui affecteraient la gestion Actif-Passif.

Gestion Actif/Passif

Le FEC a mis en place un dispositif de pilotage des risques bilanciaux tels que les risques de liquidité, de taux d'intérêts et de change, de telle sorte à pouvoir suivre leur évolution de manière continue en fonction de la tendance des marchés financiers, et de l'activité de la Banque.

Afin de préserver les équilibres financiers de la Banque, le dispositif ALM veille à :

- assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- s'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque ;
- assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des fonds propres ;
- orienter la stratégie de la Banque en matière de refinancement.

Risque de Liquidité

Le risque de liquidité se définit comme étant le risque pour la Banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Le FEC peut être exposé au risque de liquidité qui peut se présenter sous l'une des formes suivantes :

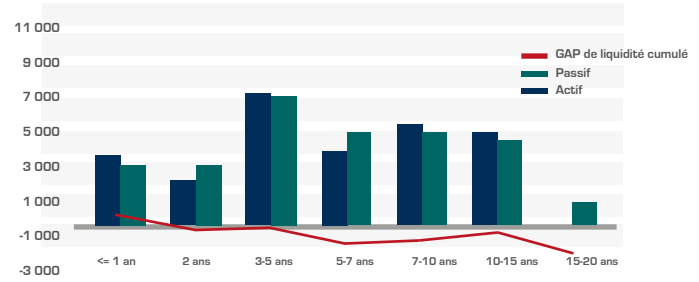
- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un tirage important des engagements de financement donnés aux CT ;
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyen et long termes par des passifs à court terme.

Approche retenue dans le calcul des Gaps de liquidité :

La mesure de ce risque est basée sur des éléments de bilan à une date d'arrêté donnée, classés selon leur durée résiduelle, et sur lesquels sont appliquées les lois d'écoulement et conventions ALM. L'impasse statique en flux permet de déterminer l'excédent ou le besoin de ressources à moyen/long termes dans l'hypothèse qu'il n'y ait pas de production nouvelle d'actifs et de passifs.

Au 31 Décembre 2023, le profil des impasses de liquidité se présente comme suit :

IMPASSES ANNUELLES DE LIQUIDITE



Gestion du Risque de Taux d'intérêt (IRRBB)

Le risque de taux d'intérêt correspond à la sensibilité du bilan quant aux mouvements futurs des taux d'intérêt. L'appréciation de ce risque s'effectue à travers un ensemble de simulations de stress tests, notamment dans le cadre des six scénarii réglementaires suivants :

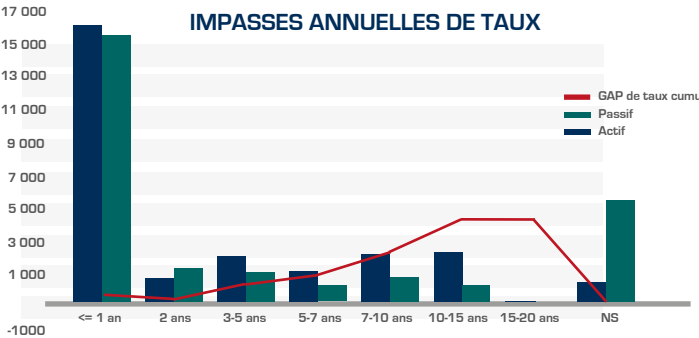
- Scénario 1 : Déplacement parallèle de la courbe des taux d'intérêt à la hausse (+ 200 bps) ;
- Scénario 2 : Déplacement parallèle de la courbe des taux d'intérêt à la baisse (- 200 bps) ;
- Scénario 3 : Hausse des taux courts ;
- Scénario 4 : Baisse des taux courts ;
- Scénario 5 : Aplatissement de la courbe des taux ;
- Scénario 6 : Pentification de la courbe des taux.

L'analyse et l'évaluation des risques de taux d'intérêt obéit à une double logique à savoir la préservation de la marge d'intérêt et de la valeur économique des fonds propres.

La Banque a opté pour l'approche dite méthode des échéances en mode statique. Cette approche consiste à écouler toutes les positions du bilan en statique en fonction de leurs caractéristiques contractuelles ou conventionnelles.

Exposition au 31 Décembre 2023

Les impasses de taux en flux se présentent au 31 Décembre 2023, comme suit :



IMPASSES ANNUELLES DE TAUX

L'impact des scénarii réglementaires est de -3,07% sur la marge d'intérêt nette prévisionnelle et de 13,39% sur la valeur économique des fonds propres.

Risque de Change

Afin d'être immunisé contre le risque de change, le FEC a mis en place une couverture parfaite et intégrale et ce, à l'occasion des tirages effectués à compter de l'exercice 2019 sur les lignes de crédit contractées auprès des bailleurs de fonds étrangers ;

Pour rappel, la couverture du risque de change afférent à la majorité des emprunts extérieurs mobilisés par le FEC au cours des années 90, est prise en charge par l'Etat (Ministère de l'Economie et des Finances / Direction du Trésor et des Finances Extérieures) moyennant rémunération, dans le cadre d'un système propre à chaque ligne de prêt.

2.3 Risques Opérationnels

Au cours des dernières années et conformément aux dispositions de Bank Al-Maghrib et aux principes de bonne gouvernance, le FEC a mis en place un dispositif de contrôle interne évolutif qui permet :

- d'assurer la fiabilité et l'intégrité des informations financières et comptables produites ;
- de s'assurer que les opérations sont réalisées conformément aux lois et règlements en vigueur et selon les orientations et normes de gestion définies par l'Organe de Direction et l'Organe d'Administration ;
- de prévenir et de maîtriser les risques liés à son activité à travers des procédures bien définies et régulièrement contrôlées.

La Direction Générale supervise le dispositif de gestion des risques opérationnels et assure le suivi des actions entreprises pour son renforcement.

Cadre Général

Le FEC a entrepris plusieurs actions pour le renforcement du dispositif de contrôle interne et la mise en place du socle nécessaire pour la construction d'un dispositif de gestion des risques opérationnels robuste et pérenne adossé aux meilleures pratiques et conforme aux exigences réglementaires :

» Mécanisme de délégations de signatures

Le FEC a mis en place un mécanisme évolué de délégations de signatures, basé sur une définition précise des pouvoirs et une délimitation claire des responsabilités. Ce mécanisme répond aux principes suivants :

- Le principe de double signature est obligatoire pour toutes les opérations affectant les comptes du FEC ou d'autres éléments de son actif ;
- La séparation entre l'initiation et l'exécution d'une part, et le contrôle d'autre part ;
- Les remplacements sont systématiquement prévus en cas d'absence ou d'empêchement d'une personne de sorte à assurer la continuité de service.

» Manuel de procédures générales

Le FEC est doté d'un manuel de procédures générales couvrant tous les processus fonctionnels des domaines Pilotage, Métiers et Support. La cartographie générale des processus et procédures a été élaborée selon les exigences de la norme Qualité ISO 9001 V2008.

Par ailleurs, l'intégration de l'outil de modélisation MEGA process a permis d'avoir un référentiel des procédures unique, structuré et accessible par tous les collaborateurs du FEC à travers un site intranet. Ce référentiel fait l'objet d'une maintenance évolutive régulière.

» Manuel de procédures et d'organisation comptable

Le FEC est doté d'un manuel de procédures et d'organisation comptable permettant de s'assurer que :

- toutes les opérations réalisées par le FEC sont fidèlement traduites en enregistrements comptables ;
- tous les enregistrements sont conformes au Plan Comptable des Etablissements de Crédit et à la réglementation en vigueur ;
- toutes les informations financières et comptables diffusées en interne et externe sont fiables, complètes et intelligibles pour ses utilisateurs.

» Manuel de contrôle interne

Conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleures pratiques en la matière, le FEC est doté d'un manuel de contrôle interne lui permettant de veiller à la régularité et à la bonne application des procédures mises en place ainsi qu'à la formalisation des points de contrôle.

» Plan de Continuité d'Activité

Conformément aux dispositions de la circulaire n°4/W/2014 du Wali de Bank Al-Maghrib, relative au contrôle interne des établissements de crédit et de la directive n°47/G/2007 de Bank Al-Maghrib, relative au plan de continuité de l'activité au sein des établissements de crédit, le FEC dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA), qui a été approuvé par le Conseil d'Administration. Le PCA permet au FEC d'assurer le fonctionnement de la Banque en mode dégradé ainsi que la reprise des activités, et ce, selon divers scénarios de crise.

La mise en œuvre du PCA du FEC a porté notamment sur la mise en place des :

- Dispositifs de continuité Système d'Information ;
- Dispositifs de continuité logistique ;
- Dispositifs de continuité ressources humaines ;
- Dispositifs de continuité des opérations.

Afin d'assurer le maintien opérationnel des dispositifs mis en place, le corpus documentaire PCA (Etude de criticité, Stratégie de continuité, Procédures, Plan de communication...) est mis à jour régulièrement. De même, un plan de maintenance et de renforcement du PCA du FEC est en cours d'élaboration.

Par ailleurs, le FEC continue à assurer une veille permanente quant à la survenance de tout événement pouvant nécessiter l'activation de son PCA, afin de garantir la continuité d'activité des services de la Banque et la sécurité de ses collaborateurs. Ainsi, et en l'absence d'incident nécessitant son activation, le PCA du FEC n'a pas été activé au cours du deuxième semestre 2023.

Gestion des risques opérationnels

Le FEC est doté d'une cartographie des risques opérationnels s'appuyant sur la typologie Bâle II et dont la mise à jour s'effectue annuellement. Cette cartographie couvre les processus relevant des domaines crédit, support et systèmes d'information et permet de cibler les processus nécessitant une surveillance particulière ou renforcée.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au FEC, dans le cadre de la réforme Bâle II et en application de la Directive n°29/G/2007 émise par Bank Al-Maghrib, permet l'identification, l'évaluation des risques opérationnels ainsi que le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés. Ce dispositif a été complété en 2011 par une base de collecte des incidents qui permet de dégager une vision objective des risques encourus et la réévaluation de ces risques par les résultats de la collecte des incidents opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est entièrement automatisé suite au déploiement d'une application SI, permettant d'assurer :

- l'identification, l'évaluation et la surveillance des risques opérationnels à travers la cartographie des risques ;
- la conciliation de la cartographie des risques avec le manuel des procédures générales ;
- le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés ;
- la collecte des incidents liés aux risques opérationnels.

Organisation

Sur le volet organisationnel, le pilotage du dispositif de gestion du risque opérationnel est assuré par la Direction des Risques et Contrôle Permanent. Cette dernière s'appuie sur des correspondants risques opérationnels (CRO) au niveau des entités Métiers et Supports.

Ces CRO se chargent de la remontée d'incidents opérationnels, de l'analyse de la base de collecte de ces incidents et de la mise en œuvre des plans d'action de couverture des risques majeurs.

A cet effet, une procédure de collecte et de remontée des incidents opérationnels ainsi qu'une fiche de déclaration de la survenance d'un incident opérationnel ont été élaborées et mises à la disposition des CRO afin d'outiller la démarche de collecte et de remontée des incidents.

La gouvernance des risques opérationnels est assurée par le Comité des Risques Interne.

Couverture des risques opérationnels

Conformément aux dispositions réglementaires relatives aux exigences minimales en fonds propres, le FEC procède depuis Décembre 2011 à la couverture des risques opérationnels.

L'exigence en fonds propres pour la couverture des risques opérationnels est calculée selon l'approche "indicateur de base", soit égale à 15% de la moyenne du produit net bancaire, calculée sur les 3 dernières années.

2.4 Risques de Non-Conformité

Conformément à la directive n°49/G/2007 de Bank Al-Maghrib relative à la fonction conformité du 31 août 2007, le FEC s'est doté d'une politique et d'une charte de conformité.

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

Espace Oudayas, angle Av Annakhil et av Ben Berka, Hay Ryad
Rabat

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du **FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 5.876.479 KMAD, dont un bénéfice net de 199.087 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du **FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL** au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle

Risque identifié	Réponse d'audit
Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Fonds constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions. L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert : - L'identification des créances en souffrance ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances du Fonds. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2023, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à 8 MMAD ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de 28.062 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel aux estimations de la direction.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par le Fonds, en termes de règles de déclassement et de provisionnement ; - Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Fonds ; - Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - Tester la provision déterminée sur une sélection de créances en souffrance.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la Gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'Auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 30 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS AUDIT MAROC S.A


COOPERS AUDIT MAROC
Abdellah LAGHCHAOUI, 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Associé, tel: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

MAZARS AUDIT ET CONSEIL


MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Taha FERDAOUS, 7ème Etage
Résidence Koutoubia - Maroc
Casablanca - 212 522 423 423
taha.ferdaous@mazars.ma
Associé



Liste des communiqués de presse publiés au cours de l'exercice 2023

- 24/02/2023 : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 4^{ème} trimestre 2022.
- 24/03/2023 : Publication des états financiers au titre de l'exercice 2022.
- 27/04/2023 : Communiqué de presse à l'occasion de la publication du Rapport Financier Annuel 2022.
- 25/05/2023 : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 1^{er} trimestre 2023.
- 02/06/2023 : Communiqué de presse à l'occasion de la tenue de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mai 2023.
- 20/07/2023 : Communiqué de presse concernant le document de référence du FEC relatif à l'exercice 2022, dans le cadre de la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt du FEC.
- 28/08/2023 : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 2^{ème} trimestre 2023.
- 27/09/2023 : Communication financière au 30 juin 2023 à l'occasion de la publication du Rapport Financier Semestriel au titre du 1^{er} semestre 2023, y compris le communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 1^{er} semestre 2023 et les états financiers au 30 juin 2023.
- 17/11/2023 : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 3^{ème} trimestre 2023.

ANNEXE III.2.N. Etat des honoraires versés aux contrôleurs de comptes

En Dirhams

	2020-2021 : DELOITTE AUDIT 2022-2024 : COOPERS AUDIT MAROC						2019 - 2024 : MAZARS AUDIT & CONSEIL						TOTAL TTC
	Montant TTC/Année			Pourcentage/Année *			Montant TTC/Année			Pourcentage/Année *			
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés**													
Emetteur	138 000	108 000	108 000	100%	100%	100%	192 000	192 000	192 000	100%	100%	100%	930 000
Filiales	-	-	-				-	-	-				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes													
Emetteur	-	-	-				-	-	-				
Filiales	-	-	-				-	-	-				
Sous-total	138 000	108 000	108 000	100%	100%	100%	192 000	192 000	192 000	100%	100%	100%	930 000
Autres prestations rendues													
Autres	-	-	-				-	-	-				
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	138 000	108 000	108 000	100%	100%	100%	192 000	192 000	192 000	100%	100%	100%	930 000

(*) : Part de chaque ligne dans le total général de l'année concernée.

(**) : Le Montant d'engagement au titre de la lettre de mission conformément aux termes du marché associé.

**RAPPORT
FINANCIER
ANNUEL**

LA **BANQUE** DU FINANCEMENT LOCAL

2023

